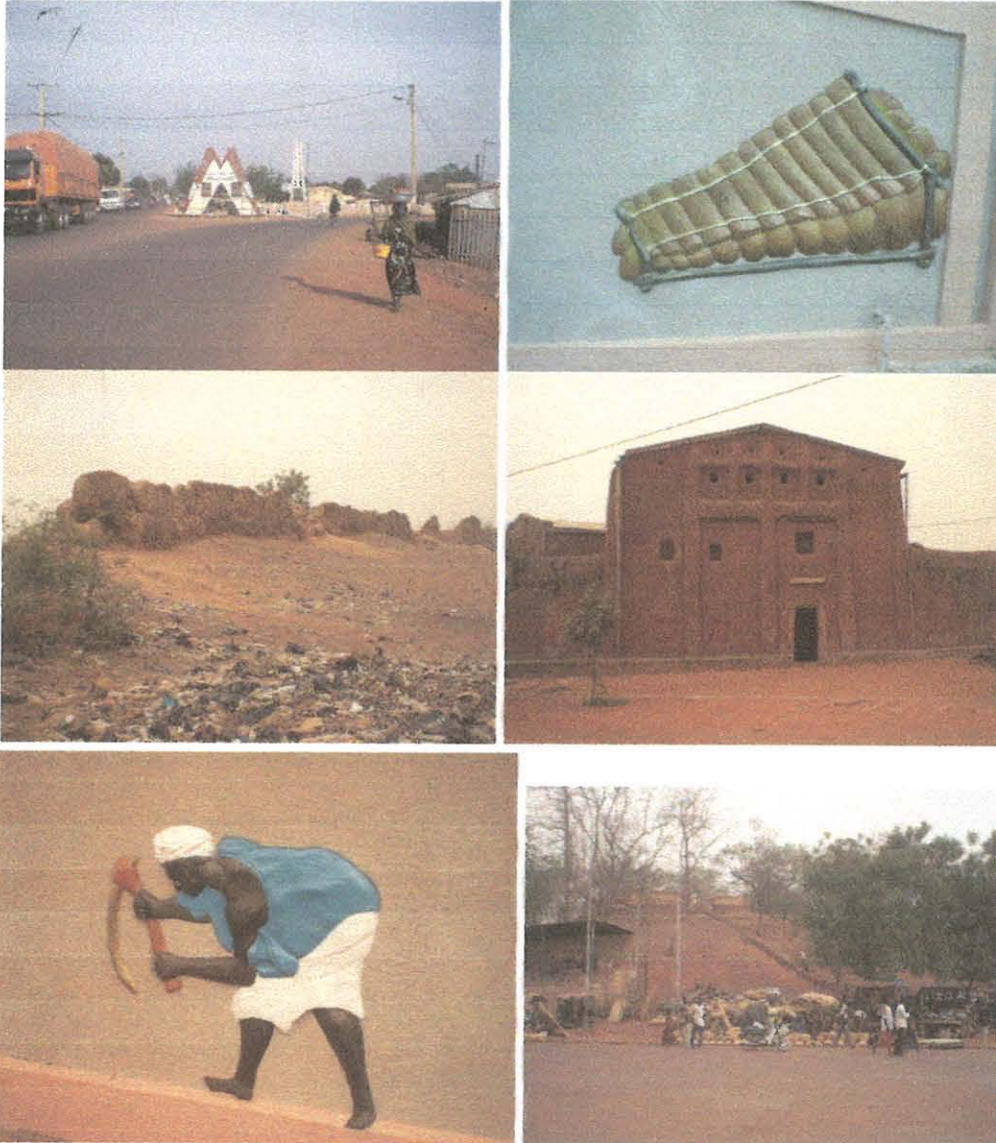


MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

Un Peuple- un But- une Foi



**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE SIKASSO ET ENVIRONS**



LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- ADL	: Association pour le Développement Local
- AEC	: Aide Enfance Canada
- AEP	: Adduction d'Eau Potable
- AFD	: Agence Française de Développement
- AFDAM	: Association Féminine pour le Développement des Activités Agro-Pastorales au Mali
- AGR	: Activités Génératrices de Revenus
- AMAPROS	: Association Malienne pour la Promotion du Sahel
- AMATEVI	: Association Malienne d'Assistance Technique Villageois
- AMAS	: Association Malienne des Amis du Sahel
- AMPPF	: Association Malienne pour la Protection et la Promotion de la Famille
- ANICT	: Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Locales
- APCAM	: Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
- ASAM	: Association pour la Santé de la Mère et de l'Enfant
- ASEEM	: Association Sikassoise pour l'Encadrement de l'Enfant et de la Mère
- BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
- BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- BDM	: Banque de Développement du Mali
- BNDA	: Banque Nationale de Développement Agricole
- CADD	: Centre d'Appui au Développement Durable Pajémé
- CAECE	: Caisse Associative d'Epargne et de Crédits des Commerçants et Entrepreneurs
- CAFO	: Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali
- CANEF	: Centre d'Appui Nutritionnel et Educatif aux Femmes
- CAP	: Centre d'Animation Pédagogique
- CED	: Centre d'Education pour le Développement
- CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
- CLUSA/Mali	: Ligne des Coopératives des USA/Mali
- CMDT	: Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
- CPC	: Coopérative de Producteurs de Coton
- CREPA	: Centre Régional de la Promotion de l'Artisanat
- CSCOM	: Centre de Santé Communautaire
- CSR	: Centre de Santé de Référence
- CTM	: Collège Technique Moderne
- CTR	: Coopérative des Transports Routiers
- DNAT	: Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire
- DNUH	: Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- DRACPN	: Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
- DRAER	: Direction Régionale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
- DRAMR	: Direction Régionale de l'Appui au monde Rural
- DRDSES	: Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire
- DRJSAC	: Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture
- DRHE	: Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie
- DRPSIAP	: Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population.
- DRUH	: Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- ECOLOC	: Economie Locale de Sikasso
- EDM SA	: Energie du Mali SA
- EMAMA	: Entreprise Malienne de Maintenance
- FSN	: Fonds de Solidarité Nationale

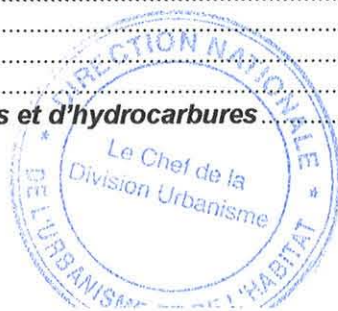


- GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
- GRAADECOCOM	: Groupe de Recherche Action et d'Assistance pour le Développement Communautaire
- GRAT	: Groupe de Recherche et d'Actions Techniques
- GSS	: Groupe Solidarité Sahel
- IEC	: Information, Education, Communication
- IER	: Institut d'Economie Rurale
- IFM	: Institut de Formation des Maîtres
- IFP	: Institut de Formation Professionnelle
- INPS	: Institut National de Prévoyance Sociale
- IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
- KAFO JIGINEW	: Caisse d'Epargne et de Crédit de Mali Sud
- OCD	: Organisation Communautaire de Développement
- OMH	: Office Malien de l'Habitat
- ONG	: Organisation Non Gouvernementale
- ONP	: Office National des Postes
- OPAM	: Office des Produits Agricoles du Mali
- ORTM	: Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
- OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
- PDUD	: Projet Développement Urbain et Décentralisation
- PMI	: Protection Maternelle et Infantile
- PUS	: Plan d'Urbanisme sectoriel
- RAC	: Réseau Administratif de Communication
- RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- RIL	: Route d'Intérêt Local
- RN	: Route Nationale
- SATIM	: Syndicat de Transport Inter-Etat au Mali
- SDU	: Schéma Directeur d'Urbanisme
- SLACAER	: Service Local d'Appui Conseil à l'Aménagement et à l'Equipeement Rural
- SLCN	: Service Local de la Conservation de la Nature
- SLDSES	: Service Local du Développement Social et de l'Économie Solidaire
- SLRC	: Service Local de la Réglementation et du Contrôle
- SOTELMA	: Société des Télécommunications du Mali
- SSAU	: Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme
- STRIAM	: Syndicat de Transport Routier pour l'Intégration Africaine Mali
- SYNTRUI	: Syndicat National du Transport Routier Urbain et Inter-Urbain



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	7
1. OBJECTIF GLOBAL DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME	7
2. OBJECTIFS SPECIFIQUES DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME	7
3. METHODOLOGIE D'ELABORATION	7
CONFORMÉMENT AUX TERMES DE RÉFÉRENCE ET À LA PROPOSITION DU CONSULTANT, LA MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE COMPORTE TROIS (3) PHASES :	7
CONTEXTE GENERAL	8
1. ASPECTS REGLEMENTAIRES	8
2. CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION	8
3. DYNAMIQUE PROPRE A LA VILLE	9
PREMIÈRE PARTIE RAPPORT CONSTAT/BILAN	10
I. PERIMETRE D'URBANISATION	11
II. RAPPEL HISTORIQUE	14
III. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	16
3.1. POPULATION DU PERIMETRE EN 1998 (SOURCE RGPH)	16
3.2. EVOLUTION DE LA POPULATION DU PERIMETRE	19
3.3. POPULATION DE LA VILLE DE SIKASSO	19
3.4. EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA VILLE DE SIKASSO	21
IV. HABITAT	22
4.1. HABITAT TRADITIONNEL	22
4.2. HABITAT COLONIAL	23
4.3. HABITAT MODERNE	23
4.4. HABITAT SPONTANE	23
4.5. BILAN DES ZONES D'HABITAT RETENUES PAR LE SSAU	24
4.6. RYTHME D'ÉVOLUTION SPATIALE DE LA VILLE	28
V. ECONOMIE	29
5.1. SECTEUR PRIMAIRE	29
5.1.1. Agriculture	29
5.1.2. Elevage :	32
5.1.3. Exploitation forestière	33
5.1.4. Chasse	33
5.2. SECTEUR SECONDAIRE	33
5.2.1. Industrie :	33
5.2.2. Artisanat :	34
5.3. SECTEUR TERTIAIRE :	35
5.3.1. Commerce :	35
5.3.2. Transport :	35
5.3.3. Tourisme	41
5.3.4. Hôtels et restaurants	41
5.3.5. Banques et Institutions financières	42
5.3.6. ONG :	42
5.3.7. Administration	43
5.4. BILAN DES GRANDES ZONES D'ACTIVITES DU SSAU	44
5.4.1. Zone industrielle :	44
5.4.2. Zones commerciales	44
5.4.3. Gares routières :	45
5.4.4. Gare ferroviaire :	45
5.4.5. Zones des garagistes	45
5.4.6. Zone Aéroportuaire :	45
5.4.7. Zones de bureaux	45
5.4.8. Zones de Douane d'entrepôts et d'hydrocarbures	45



VI. VOIRIE - RESEAUX DIVERS – ENVIRONNEMENT.....	46
INTRODUCTION	47
6.1. VOIRIE.....	47
6.1.1 <i>Voirie Classée</i> :	47
6.1.2. <i>Grande voirie urbaine</i>	48
6.2. RESEAUX DIVERS	50
6.2.1 <i>Alimentation en eau potable</i>	50
6.2.2. <i>Electricité</i>	51
6.2.3. <i>Telephone-Television-Radio</i>	52
6.3. ENVIRONNEMENT	53
6.3.1. <i>Assainissement</i>	53
6.3.2. <i>Situation de l'Ecosystème</i>	58
VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS.....	60
7.1.ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS.....	60
7.2.EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES	62
7.3. EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	63
7.4. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX.....	66
7.5.EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	68
7.6. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS.....	69
7.7. EQUIPEMENTS CULTUELS.....	70
7.8. EQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ.....	71
7.9. BILAN DES ÉQUIPEMENTS RÉALISÉS	72
7.9.1. <i>Equipements administratifs</i>	72
7.9.2. <i>Equipements Scolaires</i>	72
7.9.3. <i>Equipements de santé</i>	75
7.9.4 <i>Equipements commerciaux</i>	76
7.9.5 <i>Equipements sportifs, culturels, touristiques, culturels et de loisirs</i>	77
7.9.6. <i>Equipements de sécurité</i>	78
DEUXIÈME PARTIE RAPPORT PROGRAMME.....	76
I. ZONAGE.....	78
1.1. ZONES D'HABITAT	78
1.1.1 <i>Habitat traditionnel</i>	78
1.1.2. <i>Habitat colonial</i>	78
1.1.3. <i>Habitat Moderne</i>	78
1.1.4. <i>Habitat spontané</i>	79
1.1.5. <i>Village de Bougoula Hameau</i>	79
1.1.6. <i>Futures zones d'habitat</i>	79
1.2. GRANDES ZONES D'ACTIVITÉS	83
1.2.1. <i>Centres commerciaux</i>	83
1.2.2. <i>Zones de bureaux</i>	83
1.2.3. <i>Zone industrielle</i>	83
1.2.4. <i>Zone des garages</i>	84
1.2.5. <i>Zones des hydrocarbures</i>	84
1.2.6 <i>Zones de douane et d'entrepôts</i>	84
1.2.7. <i>Zone hôtelière</i>	84
1.2.8. <i>Zone Universitaire</i>	84
1.2.9 <i>Zone Militaire</i>	84
1.2.10 <i>Zones de maraîchage et de riziculture</i>	84
1.2.11 <i>Espaces verts</i>	84
1.3. RESERVES FONCIERES.....	85
II.VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT.....	86
2.1. VOIRIE.....	86
2.1.1.GRANDE VOIRIE URBAINE.....	86
2.1.1.1. VOIES À ENTREtenir	86
2.1.1.2. <i>Voies à aménager</i>	87



2.1.1.3. Voies à créer :	88
2.1.2 OUVRAGES D'ART	88
2.1.3.VOIE FERROVIAIRE.....	88
2.2.RESEAUX DIVERS	88
2.2.1.Alimentation en eau potable.....	88
2.2.2. Electricité.....	89
2.2.3. Téléphone –Télévision –Radio-Poste.....	89
2.3. ENVIRONNEMENT	90
2.3.1.Assainissement.....	90
2.3.2. Evacuation des déchets.....	91
2.4.TRANSPORT.....	93
2.4.1.Transport Urbain :.....	93
2.4.2. Circulation.....	94
III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES	95
3.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS.....	96
3.2. EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES.....	97
3.3. EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	97
3.4.EQUIPEMENTS COMMERCIAUX.....	98
3.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS.....	98
3.6 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS.....	99
3.7 EQUIPEMENTS CULTUELS.....	99
3.8 EQUIPEMENTS DE SECURITE.....	100
IV. EVALUATION DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA.....	101
V. STRATEGIES D'APPLICATION.....	102
5.1. STRATEGIE FONCIERE.....	102
5.2. STRATEGIE INSTITUTIONNELLE.....	102
5.3.STRATEGIE FINANCIERE.....	103
5.4. STRATEGIE SECTORIELLE.....	103
VI. PHASAGE DU SCHEMA.....	105
VII. RECOMMANDATIONS	110
ANNEXES	111
ANNEXE 1 : ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL D'OUVERTURE DES ENQUÊTES PRÉALABLES	111
ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS AU SÉMINAIRE ATELIER	111
ANNEXE 3 : DÉLIBÉRATION N°004/CO.U.SIK.....	111
ANNEXE 4 : COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL SESSION EXTRA. DU 25 FÉVRIER 2005	111
ANNEXE 5 : DÉCISION DU PRÉFET PORTANT APPROBATION	111
ANNEXE 6 : BIBLIOGRAPHIE.....	111
ANNEXE 7 : PLANS.....	111
LISTE DES PARTICIPANTS AU SÉMINAIRE.....	112
BIBLIOGRAPHIE.....	114



INTRODUCTION

1. OBJECTIF GLOBAL DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, dans le cadre de l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme exercice 2004, a confié au groupement de bureaux d'études « Atelier 21/ URBATEC » après Appel d'offres, l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Sikasso et environs sur la base du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme.

Le but de la présente étude est de doter la ville de Sikasso et environs d'un Schéma Directeur d'Urbanisme, document de planification urbaine de premier degré qui vise l'amélioration du cadre de vie des populations de Sikasso et Environs.

2. OBJECTIFS SPECIFIQUES DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME

Le Schéma Directeur d'Urbanisme est conçu de manière à :

- promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes et de leurs activités grâce notamment à une meilleure répartition des infrastructures et des équipements;
- organiser l'espace autour des pôles économiques et d'habitat forts pour améliorer la productivité urbaine;
- structurer l'espace local par notamment une restructuration et un renforcement de la partie urbanisée grâce à une meilleure organisation de l'extension de celle-ci;
- créer et renforcer les infrastructures existantes : voirie, assainissement ; réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone avec notamment la restructuration et l'organisation de la voirie urbaine ;
- promouvoir les équipements socio-collectifs dans la ville.

3. METHODOLOGIE D'ELABORATION

Conformément aux termes de référence et à la proposition du consultant, la méthodologie proposée comporte trois (3) phases :

- enquêtes préliminaires : recherches documentaires, enquêtes de terrain et établissement du fond de plan ;
- organisation du séminaire atelier : animation d'un séminaire atelier à Sikasso pour le constat bilan du SSAU et l'élaboration du SDU ;
- rédaction des rapports.

Le présent document comprend 2 parties :

- une première partie (Bilan/constat) qui a pour but un diagnostic de tous les problèmes liés à l'aménagement de la ville de Sikasso dans les domaines de l'habitat, des grandes zones d'activités, de voirie et réseaux divers et des grands équipements.
- une deuxième partie « Rapport Programme » portant sur les propositions d'aménagement pour une période de vingt (20) ans, l'estimation sommaire des coûts, les stratégies d'application et les recommandations.

CONTEXTE GENERAL

La révision du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme (SSAU) de la ville de Sikasso et environs est justifiée par:

- les aspects réglementaires ;
- le contexte de la décentralisation ;
- le dynamisme propre à la ville.

1. ASPECTS REGLEMENTAIRES

Elaboré en 1982 et approuvé en 1985 pour une durée de 20 ans (1982-2002), le Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Sikasso et environs (SSAU) a dépassé son délai d'existence légal. En outre, il n'a pas subi de révision depuis son approbation, révision pourtant autorisée par la loi tous les cinq ans selon l'évolution socio-économique de la ville.

En outre, le décret n°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 qui fixe les modalités de la planification urbaine a supprimé les Schémas Sommaires d'Aménagement et d'Urbanisme.

2. CONTEXTE DE LA DECENTRALISATION

La décentralisation au Mali s'est traduite par la création de 684 nouvelles communes en plus des 19 communes urbaines existantes dont celle de Sikasso créée en 1954 (commune mixte).

Le pays compte aujourd'hui 703 communes y compris les 6 communes du District de Bamako.

Les textes de décentralisation ont donné aux communes leur autonomie tout en élargissant leurs compétences notamment en matière d'urbanisme et/ou d'aménagement.

En effet, selon l'article 14 de la loi 95-034 portant code des collectivités territoriales en République du Mali, le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la commune, notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel. Il délibère entre autres sur « les plans d'occupation des sols et les opérations d'aménagement de l'espace communal ». L'élaboration du SDU, document qui doit désormais traduire une forte volonté politique de développement local nécessite donc une plus grande implication des autorités locales et des divers acteurs concernés.

Le rattachement de 28 villages à la commune urbaine de Sikasso, la création de nouvelles communes partiellement incluses dans le périmètre d'urbanisation et la multiplication des acteurs qui s'en suit ainsi que la libre administration des collectivités locales (Communes, Cercles et Régions) ne sont pas sans incidences sur la mise en œuvre du SSAU en matière d'aménagement de l'espace pour l'habitat ou les activités économiques, la création des infrastructures ou équipements socio-collectifs dont certains seront gérés par une structure intercommunale.

La commune urbaine de Sikasso est voisine des communes rurales qui participent à son rayonnement avec des relations parfois très étroites : circulation des personnes et échange de biens, accueil d'équipements ou de lieux d'activités qui ne peuvent pas trouver place à l'intérieur de la ville. L'aéroport de la ville est ainsi situé dans une commune rurale dont il peut impulser le développement.

Le SDU peut permettre de réunir les acteurs du développement local autour d'actions communes ou d'intérêt général dans un cadre intercommunal.

Face aux différents conflits fonciers, le SDU est l'outil idéal qui peut permettre d'organiser l'expansion indispensable de la ville sur les territoires environnants avec moins d'inconvénients pour ces derniers.



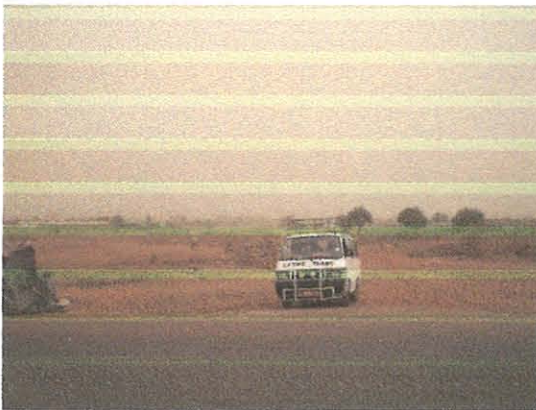
Première partie RAPPORT CONSTAT/BILAN



Collecteur de fortune à Sanoubougou II



Stade Babemba TRAORE



Voie de ceinture du SSAU à Kapélé Kourou



Zone de Maraîchage du Lotio



D. R. Urbanisme et Habitat



Centre Culturel Sénoufo

3. DYNAMIQUE PROPRE A LA VILLE

Mieux arrosée en moyenne que le reste du pays en raison de sa situation géographique, la région de Sikasso bénéficie de conditions climatiques favorables au développement des activités du secteur primaire, activités dont dépendent plus de 80% de la population du pays pour sa survie.

Cette situation fait d'elle la destination privilégiée des populations des autres régions du pays à la recherche de terres de culture, de lieux de pâturage ou d'échanges.

Avec une densité d'environ 25 hab/km², la région de Sikasso est l'une des zones, sinon la zone la plus peuplée du pays.

La capitale de cette région, la ville de Sikasso, située à 360km de Bamako et à environ 100km des frontières ivoirienne et burkinabé remplit une fonction importante comme centre commercial et de distribution des produits agricoles mais aussi comme lieu de destination ou de transit des migrants à destination ou en provenance des pays de la sous région : Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo, Ghana, Benin etc...

Grâce à son statut de capitale de la région la plus favorisée en matière climatique et de ville frontière en direction notamment de la Côte d'Ivoire, la ville de Sikasso a un rythme de développement plus rapide que les autres grandes villes du pays à l'exception de Bamako la capitale.

Sa population est ainsi passée de 46 442 habitants en 1976 à 73050 habitants en 1987 et 114 321 habitants en 1998 soit un taux d'accroissement moyen de 4,5% par an, taux largement supérieur à ceux observés dans les autres capitales régionales. La population de la ville est ainsi multipliée par 1,5 tous les 10 ans.

De troisième ville du pays en poids de population après Bamako et Ségou il y a quelques années, Sikasso occupe aujourd'hui le deuxième rang.

Le développement du secteur agro-sylvo-pastoral (agriculture, élevage et foresterie), dans l'arrière pays avec l'appui de structures techniques ou financières comme la CMDT, la BNDA, les services d'agriculture et d'élevage a permis d'améliorer et de diversifier considérablement les productions et par conséquent les revenus et le niveau de vie des populations désormais plus mobiles et plus consommatrices de biens manufacturés d'où le développement du transport et d'échanges divers.

On est ainsi passé d'une agriculture traditionnelle à une agriculture mécanisée, voire motorisée pour certains et la région de Sikasso est désormais la deuxième région d'élevage du pays après celle de Mopti.

L'accumulation de capitaux qui s'en suit est très favorable à l'investissement notamment immobilier.

Les migrations étant familiales selon plusieurs études, le développement économique et récemment le retour des maliens de Côte d'Ivoire aidant, la ville de Sikasso est aujourd'hui un lieu d'investissement immobilier soutenu avec comme conséquence une urbanisation rapide : transformation et développement des quartiers pour les besoins d'habitation, de lieux de travail, d'éducation, de santé ou de loisirs.

Le développement de la ville doit donc être repensé pour l'adapter au nouveau contexte socio-économique et même culturel dans la mesure où de plus en plus d'événements culturels ou de rencontres sous régionaux s'y déroulent.



I. PERIMETRE D'URBANISATION

Le choix du périmètre d'étude fixé en 1982 a tenu compte entre autres :

- des relations très fortes qui existent entre la ville de Sikasso et son hinterland ou arrière pays agricole sans lequel, le développement urbain ne sera pas ce qu'il est : relations économiques (échange de produits agricoles ou manufacturés etc.), sociales, d'éducation ou de santé ;
- d'une volonté d'aménagement intégré de l'espace et de mise en relation des actions ;
- de la pression de la ville sur son hinterland en terme de besoins en espace pour l'habitat, les grands équipements ou les activités économiques.

D'une superficie d'environ 627km² pour une population de 88 142 habitants, le périmètre couvrait la commune de Sikasso non élargie aux 28 villages et une partie de l'ex-Arrondissement central.

Ses sommets sont les villages centraux de Finkolo, Ziniasso, Fama, Gongasso, Natien, Missirikoro et Kaboila.

En dépit du nouveau découpage territorial réalisé dans le cadre de la décentralisation, le fonctionnement de l'espace n'a pas changé et les relations économiques ou sociales de la ville de Sikasso avec son arrière pays agricole restent fortes.

Le territoire de la commune urbaine de Sikasso s'est toutefois agrandi avec le rattachement de 28 villages.

Les limites de la commune urbaine dépassent ainsi les limites de l'ancien périmètre dans les parties Nord-Est et Sud-Ouest.

Il est donc nécessaire de modifier les limites du périmètre d'urbanisation pour que ce dernier puisse couvrir l'ensemble de la commune urbaine dans un souci de développement unitaire de celle-ci.

Avec 940km², le nouveau périmètre a comme sommets les villages centres de Finkolo, Zangarandougou, Fama, Gongasso, Natien, Kapala, Kaboila et Mandéla.

Il couvre totalement la commune urbaine de Sikasso et partiellement les communes rurales de Finkolo, Zangarandougou, Diomaténé, Fama, Gongasso, Pimperna, Natien, Missirikoro, Sokourani-Missirikoro, Kapala et Kaboila.

En dehors de la ville de Sikasso, les centres importants sont les différents sommets et Zigniasso.

Le tableau ci-dessous donne la liste par commune des villages compris dans le périmètre d'urbanisation de la ville de Sikasso.



Tableau n°1: Liste des villages compris dans le périmètre par Commune

N°	COMMUNES	VILLAGES
1	Commune de Sikasso	Badabala, Banankoni, Diakorola-Diassa, Domogo-Diassa, Flazambougou, Kafela, Kamalé-Sirakoro, Karamobougou, Koulsonougou, Kozansso-Dioula, Longorola, Makan-Diassa, Mamabougou, Massambougou, Nankoun-Diassa, N'Golo-Diassa, Niangassoni, Nipogodioula, N'Tobougou, Zandiougoula, Sirakoro-Tiemokola, Sokourani-Bougoula, Yerelombougou, Yerelonziara, Zamblara, Zanadougou, Zanto-Ziasso, Zignasso,
2	Commune de Finkolo	Finkolo, Mah
3	Com. de Zangaradougou	N'Gorodougou, Zangaradougou,
4	Commune de Diomaténé	Diomaténé, Samogossoni, Benegodiassa,
5	Commune de Fama	Fama,
6	Commune de Gongasso	Gongasso, Diassa Dian, Zanrandougou,
7	Commune de Pimperna	Sidaribougou, Diassadéni, N'Torla, Zanikodougou, Koroyerediassa, Kodialanida, Pimperna, Ouofina, Zerilaba
8	Commune de Natien	Natien
9	Commune de Missirikoro	Missirikoro, Missirikoro-Diassa,
10	Com. Sokourani-Missirikoro	Sokourani-Missirikoro
11	Commune de Kapala	Kapala, Katiorni, Zanssoni, Tarkasso
12	Commune de Kaboila	Mandela, Kaboila, M'Penasso,
Total		59 VILLAGES

Source Consultant

Tableau n°2: Coordonnées géographiques des villages centres

N°	Localités	Latitude Nord	Longitude Ouest
1	Sikasso	11°19'	5° 40'
2	Gongasso	11°33'	5°48'
3	Natien	11°20'	5°51'
4	Kaboila	11°13'	5°38'
5	Mandéla	11°9'	5°32'
6	Finkolo	11°16'	5°31'
7	Zangarandougou	11°23'	5°35'
8	Fama	11°32'	5°42'
8	Kapala	11°07'	5°43'

Source . IGM Sikasso

Tableau n°3: Distances des villages centres par rapport à Sikasso

N°	Itinéraire	Distance
1	Sikasso Mandéla	30km
2	Sikasso-Finkolo	18km
3	Sikasso-Fama	27km
4	Sikasso-Gongasso	30km
5	Sikasso-Natien	25km
6	Sikasso-Kaboila	14km
7	Sikasso-Kapala	23km
8	Sikasso-zangarandougou	14km

Source . IGM Sikasso



II. RAPPEL HISTORIQUE

La ville de Sikasso, jadis capitale du Royaume du Kéné Dougou aurait été fondée par les Traoré de Kangaba au début du 19^{ème} siècle.

Ces derniers auraient quitté Kangaba pour s'installer dans la région de Banfora, puis Kong (Burkina Faso et Côte d'Ivoire) où ils régnèrent sans partage et furent ensuite chassés à la suite d'exactions commises sur les populations.

Ils vinrent se fixer à Finkolo à 18km de Sikasso sur la route de Bobo. De là, ils gagnèrent Natié, Bougoula et enfin Sikasso avec l'avènement de Tiéba TRAORE au trône.

C'est donc Tiéba TRAORE qui fonda Sikasso, petit village Bambara.

Il édifia sa résidence sur le mamelon, bois sacré au pied duquel se trouvait le village. Le soir, il rentrait au Dionfoutou (habitation personnelle) située à proximité de la rivière Lotio qui constituait une excellente défense naturelle.

Peu à peu, les cases en toit de chaume s'élevèrent nombreuses, autour du Dionfoutou et de hautes murailles de terre dont la première construction fut achevée en 1876 protégeait la ville. Au moment où Samory mettait le siège devant Sikasso (1887) la deuxième enceinte était achevée (1885).

Babemba TRAORE, frère cadet et successeur de Tiéba fera construire une troisième, plus solide, en pierre et en terre.

Le village de Sikasso s'agrandissait à l'intérieur de ces enceintes et devenait imprenable.

La population était composée d'éléments disparates. Kaboila, Bougoula et une petite partie de Mancourani étaient les principaux quartiers.

Malgré 18 mois de siège, Samory ne pourra pénétrer à Sikasso.

Le 1^{er} Mai 1898, à la suite de rudes combats, les français grâce à l'artillerie rentreront dans la ville, mettant fin ainsi au règne des TRAORE.

Babemba TRAORE, alors roi, se donna la mort.

Dès 1898, Sikasso, rattachée au territoire de la Volta, devient chef lieu de Cercle.

Pendant la période coloniale (1898-1960), la ville continua à se développer avec la naissance de quartiers comme Wayerema. Les quartiers de Mancourani, Fama et Bougoula s'agrandirent.

La ville est devenue commune de moyen exercice en 1956 et commune de plein exercice en 1959.

Elle continue son expansion après l'indépendance avec la naissance des quartiers de Médine et Hamdallaye sur la route de Bamako, Sanoubougou I et II au Sud-Est sur la route de Bouaké.

Ville frontière, capitale de la troisième région administrative du pays, au cœur de la zone agricole la plus riche du pays, Sikasso connaît une expansion démographique rapide avec

des besoins sans cesse croissant en matière d'habitat, d'emplois et d'équipements socio-collectifs.

C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme en vue d'orienter le développement de la ville en 1982.

On assista à une accélération du développement urbain dans les années 1990 avec :

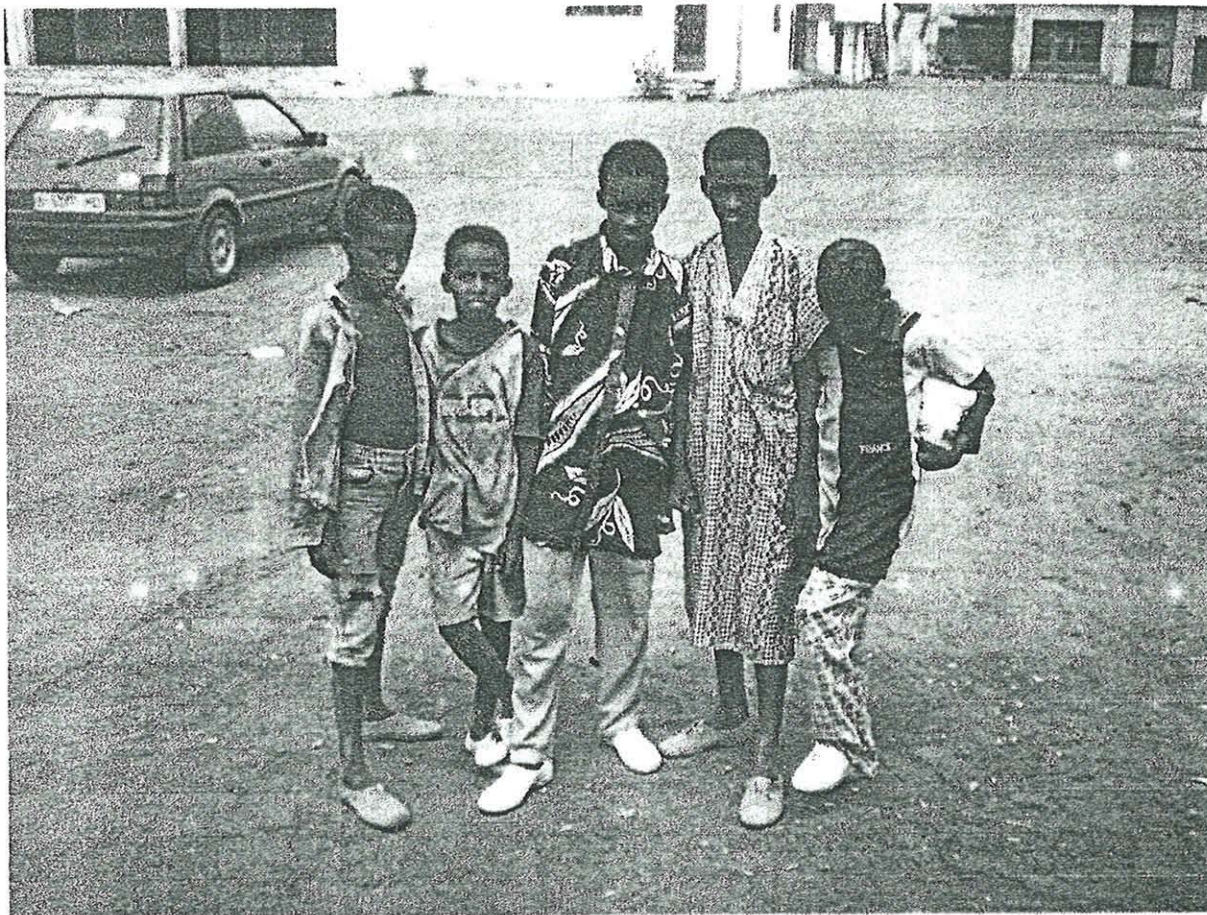
- l'extension des quartiers de Sanoubougou I et II, de Hamdallaye, Médine, Wayerema II, Lafiabougou et Mamassoni ;
- la naissance ou l'extension de quartiers d'habitat spontané comme Bankoni, Babembabougou, Kapélé Kourou, Mamassoni etc.

Jadis petit village Bambara, puis troisième ville du pays en nombre de population après Bamako et Ségou, la ville de Sikasso avec 135 000 habitants en 2005 est aujourd'hui la deuxième ville du pays et l'une des villes les plus importantes de la sous région.

De 1982 (année d'élaboration du SSAU) à nos jours, la superficie urbanisée a été multipliée par au moins deux (2).



III. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE



3.1. POPULATION DU PERIMETRE EN 1998 (SOURCE RGPH)

Selon les chiffres du RGPH de 1998, la population totale du périmètre de l'étude est évaluée à 168325 habitants répartis entre la ville de Sikasso et 59 villages.

Les données relatives à la population du périmètre sont données dans le tableau ci-après :

Tableau n°4: Données socio-démographiques (RGPH de 1998)

N°	Quartiers ou villages	Homme	Femme	Total	Conces	Ménage
	Commune Sikasso					
	Ville de Sikasso					
1	Bougoula-Ville	3795	3692	7487	326	1125
2	Bougoula-Hameau	1131	1023	2154	128	323
3	Fama	1948	1924	3872	170	546
4	Hamdallaye-Mangoira	5656	5469	11125	903	1735
5	Nangouara (Iafiabougou)	859	896	1755	200	257
6	Kaboila1	2437	2442	4879	256	765
7	Kaboila2	2710	2539	5249	295	796
8	Mancourani1	5621	5473	11094	598	1794
9	Mancourani 2	1014	1089	2103	116	338
10	Médine	6336	6042	12378	884	1739
11	Mamassoni	741	703	1444	221	249
12	Sabalibougou	512	520	1032	51	162
13	Sanoubougou	13144	12280	25424	2535	4188
14	Sirakoro	564	562	1126	125	187
15	Wayerema1	10488	10304	20792	1735	3140
16	Wayerema2	1259	1148	2407	247	372
	Total ville de Sikasso	58215	56106	114321	8790	17716
	Villages de la commune de Sikasso					
1	Badabala	348	378	726	44	112
2	Banankoni	150	188	338	12	52
3	Diakorola-Diassa	-	-	-	-	-
4	Domogo-Diassa	541	524	1065	113	173
5	Flazambougou	167	163	330	12	49
6	Kafela	353	354	707	47	733
7	Kamalé-Sirakoro	683	643	1326	183	203
8	Karamobougou	520	536	1056	46	184
9	Koulsonougou	340	325	665	50	116
10	Kozansso-Dioula	231	229	460	23	69
11	Longorola	281	290	571	23	98
12	Makan-Diassa	432	472	904	23	147
13	Mamabougou	79	84	163	15	28
14	Massambougou	166	167	333	14	60
15	Nankoun-Diassa	282	229	511	54	92
16	N'Golo-Diassa	146	195	341	9	49
17	Niangassoni	204	202	406	9	58
18	Nipogodioula	300	282	582	26	90
19	N'Tobougou	98	92	190	12	33
20	Zandiougoula	367	472	839	38	132
21	Sirakoro-Tiemokola	564	562	1126	125	187
22	Sokourani-Bougoula	254	259	513	20	98
23	Yerelombougou	182	180	362	18	64
24	Yerelonziara	251	291	542	27	69
25	Zamblara	639	631	1270	120	212
26	Zanadougou	762	771	1533	61	241
27	Zanto-Ziasso	975	981	1956	110	346
28	Zignasso	788	738	1526	126	270
	Total 28 villages	10103	10238	20341	1360	3965
	Total Commune de Sikasso	68318	66344	134662	10150	21681



N°	Quartiers ou villages	Homme	Femme	Total	Conces	Ménage
	Commune de Finkolo					
1	Finkolo	2430	2420	4850	185	850
2	Mah	187	197	384	26	65
	Total Commune de Finkolo	2617	2617	5234	211	915
	Commune de Zangaradougou					
1	N'Gorodougou	494	505	999	17	157
2	Zangaradougou	632	634	1266	50	191
	Total Commune de Zangaradougou	1126	1139	2265	67	348
	Commune de Diomaténé					
1	Diomaténé	306	295	601	17	90
2	Samogossoni	555	585	1140	18	158
3	Benegodiassa	164	181	345	12	56
	Total Commune de Diomaténé	1025	1061	2086	47	304
	Commune de Fama					
1	Fama	1464	1513	2977	161	487
	Total Commune de Fama	1464	1513	2977	161	487
	Commune de Gongasso					
1	Gongasso	514	544	1058	84	163
2	Diassa Dian	162	173	335	9	46
3	Zanrandougou	284	364	648	19	87
	Total Commune de Gongasso	960	1081	2041	112	296
	Commune de Pimperna					
1	Sidaribougou	101	103	204	10	31
2	Diassadéni	184	170	354	8	59
3	N'Torla	386	443	829	31	115
4	Zanikodougou	388	395	783	21	132
5	Koyerediassa	360	394	754	23	119
6	Kodialanida	283	316	599	16	93
7	Pimperna	233	244	477	17	94
8	Ouofina	393	389	782	32	90
9	Zerilaba	396	424	820	17	117
	Total Commune de Pimperna	2724	2878	5602	175	850
	Commune de Natien					
1	Natien	603	658	1261	56	181
	Total Commune de Natien	603	658	1261	56	181
	Commune de Missikoro					
1	Missikoro	404	391	795	44	115
2	Founerdiassa	347	366	713	37	106
3	Missikoro-Diassa	86	86	172	17	39
	Total Com Missikoro	837	843	1680	98	260
	Com. Sokourani-Missikoro					
1	Sokourani-Missikoro	550	495	1045	34	133
	Total S. Missikoro	550	495	1045	34	133
	Commune de Kapala					
1	Kapala	906	950	1856	96	318
2	Katiorni	183	189	372	21	65
3	Zanssoni					
4	Tarkasso	527	566	1093	33	169
	Total Com. Kapala	1616	1705	3321	150	552
	Commune de Kaboila					
1	Kaboila	1121	1154	2275	120	372
2	M'Penasso	221	263	484	31	80
3	Mandéla	1674	1718	3392	155	543
	Total Commune de Kaboila	3016	3135	6151	306	995
	Total Périmètre	84856	83469	168325	11567	27002

Source: RGPH de 1998



3.2. EVOLUTION DE LA POPULATION DU PERIMETRE

En prenant un taux moyen d'accroissement de 2,8%, taux estimé de la DRPSIAP on aura :

Tableau n°5 : Evolution de la population du périmètre

Année	1998	2005	2015	2025
Population	168325	201292	263773	349574

Source RGPH et estimations DRPSIAP de Sikasso

3.3 POPULATION DE LA VILLE DE SIKASSO

La population de la ville de Sikasso estimée en 1998 à 114 321 habitants par le RGPH est composée de : Sénoufos, Dioulas, Bambaras, Miniankas, Dogons, Sonrhai, Bobos, Touaregs, Khassonkés, Malinkés, Peuls etc...

Selon les chiffres du RGPH, le taux de masculinité était de 50,4%

Le nombre de ménages était de 17716 pour 8790 concessions d'où des taux de 6,5 personnes par ménage et 2 ménages par concession ou encore 13 personnes par concession.

Selon les chiffres du RGPH, environ 45% de la population a moins de 15 ans et un peu plus de 1 habitant sur 2 (57%) a moins de 20 ans.

Dans le même temps, 5% seulement de la population a plus de 60 ans.

C'est donc une population en majorité très jeune.

Le tableau n°6 ci-dessous donne la répartition de la population de la ville de Sikasso par tranches d'âge.

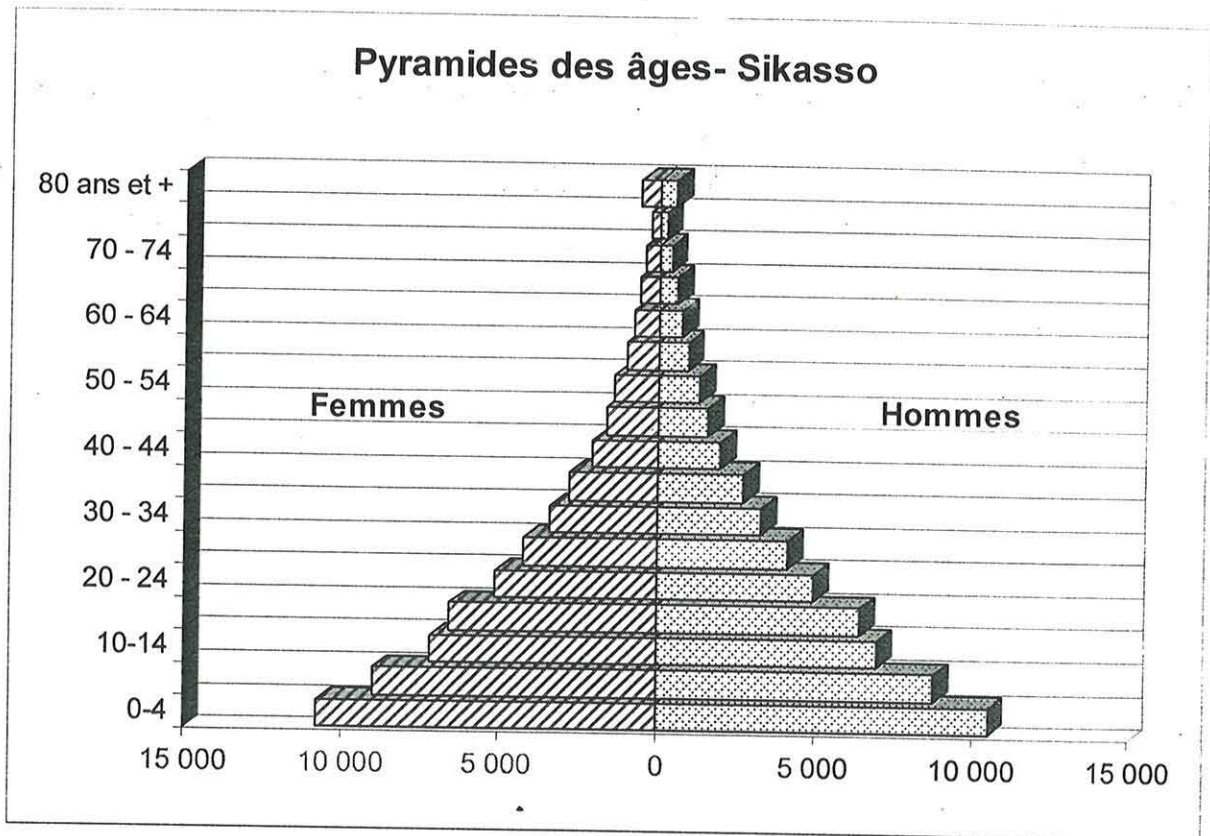
Tableau n°6 : Répartition de la population de la ville de Sikasso par sexe et par âge

Groupe d'âge	Année 1998					
	Hommes	%	Femmes	%	TOTAL	%
0-4	10 786	9,5	10 484	9,2	21 270	18,7
5-9	9 029	7,9	8 775	7,7	17 804	15,6
10-14	7 185	6,3	6 984	6,1	14 169	12,4
15 - 19	6 590	5,8	6 405	5,6	12 995	11,4
20 - 24	5 119	4,5	4 976	4,4	10 096	8,9
25 - 29	4 218	3,7	4 100	3,6	8 318	7,3
30 - 34	3 388	3	3 293	2,9	6 681	5,9
35 -39	2 785	2,4	2 707	2,4	5 492	4,8
40 - 44	2 070	1,8	2 012	1,8	4 082	3,6
45 - 49	1 628	1,4	1 582	1,4	3 210	2,8
50 - 54	1 353	1,2	1 315	1,2	2 668	2,3
55 - 59	984	0,9	956	0,8	1 940	1,7
60 - 64	774	0,7	753	0,7	1 527	1,3
65 - 69	601	0,5	584	0,5	1 185	1
70 - 74	402	0,4	390	0,3	792	0,7
75 - 79	232	0,2	226	0,2	458	0,4
80 ans et +	571	0,5	555	0,5	1 126	1
TOTAL	57 715	50,7	56 097	49,3	113 812	100

Source RGPH de 1998

Ce tableau est représenté sous forme de pyramide des âges ci-dessous.





Source RGPH 1998

Une enquête effectuée au cours des études pour l'adduction d'eau potable de la ville de Sikasso sur un échantillon de 900 ménages a donné la répartition par profession des chefs de ménage suivante :

Tableau n°6 bis : Profession des chefs de ménages

Profession	%	Profession	%
Agriculteur/éleveur	21	Ménagère	04
Fonctionnaire	20	Mécanicien/électricien	03
Retraité	11	Grand commerçant	02
Petit commerçant	09	Vendeur	01
Chauffeur/gardien	08	Chômeur	01
Artisan	06	Autre	09
Employé d'entreprise	05		

Source : DANGROUP : Etude de faisabilité de l'AEP de la ville de Sikasso Octobre 1992.

On note que les activités dominantes des chefs de ménage concernent les secteurs primaires et tertiaires.

Le tableau ci-dessous donne les prévisions du SSAU pour la population de la ville de Sikasso

Tableau n°7 : Prévisions du SSAU pour la ville de Sikasso

Année	1982	1992	2002
Population	63 000	100000	150000

Source SSAU



3.4. EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA VILLE DE SIKASSO

En prenant un taux moyen d'accroissement de 4%, taux estimé de la DRPSIAP on aura :

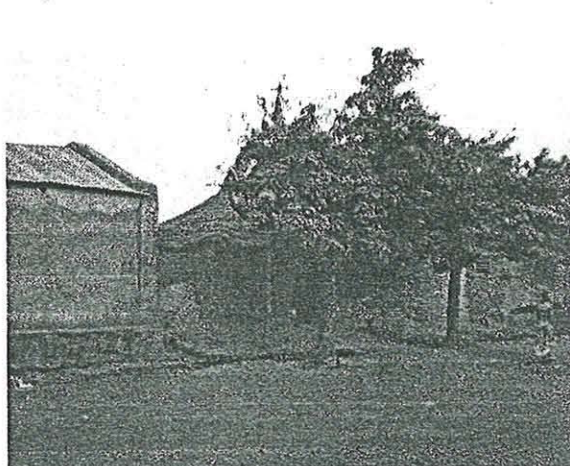
Tableau n°8 : Estimations de la DRPSIAP pour la ville de Sikasso

Année	1998	2005	2015	2025
Population	114321	135484	177538	235290

Source DRPSIAP Sikasso



IV. HABITAT



Habitat traditionnel à Kélétiouila



Habitat moderne (Lafiabougou)

Sans procéder à un classement de l'habitat, le schéma sommaire de 1982 a défini trois générations de quartiers :

- ✓ les quartiers de la première génération ou quartiers anciens : caractérisés par des maisons en banco couvertes de chaume ou de terrasse en terre. Ce sont : Kaboila I, une partie de Mancourani, Bougoula Hameau ou Diamourou ;
- ✓ les quartiers de la deuxième génération ou quartiers nés sous la période coloniale : lotissements tramés avec des maisons en banco couvertes en tôle. Ce sont : Mancourani, Kaboila II, quartier administratif, Fama, Bougoula et une partie de Ouayéréma ;
- ✓ les quartiers de la troisième génération avec des maisons en dur couvertes de tôle ou de dalle. Ce sont : Médine, Hamdallaye, Sanoubougou I et II et Ouayéréma Nord extension.

On constate qu'un classement de l'habitat est possible à partir de ces trois générations de quartiers : l'habitat traditionnel qui se retrouve dans les générations I et II, l'habitat coloniale qu'on trouve dans la génération II et l'habitat moderne qui constitue la troisième génération. Il n'avait aucunement été fait allusion à l'habitat spontané qui était marginal à l'époque.

L'évaluation des actions du Schéma en matière d'habitat porte sur les types d'habitat : habitat traditionnel, habitat colonial, habitat moderne et habitat spontané et sur l'évaluation des nouvelles zones d'habitat prévues par le Schéma.

4.1. HABITAT TRADITIONNEL

Il s'agit des anciens quartiers avec des maisons rectangulaires ou rondes en banco couvertes de chaume, terre ou tôle : Kaboila I ou Kélétiouila, Natié, Kaboila II, Tiefingbougou, Bougoula Hameau, Fama.

Globalement, il y a eu une amélioration de l'habitat traditionnel par la réhabilitation ou la rénovation suivie de reconstruction souvent en matériaux durables sans pour autant que cela soit suivi de la réalisation des infrastructures nécessaires à un changement notable du cadre de vie : voirie et réseaux d'assainissement notamment. On assiste plutôt à une dégradation des infrastructures dans les vieux quartiers : ouvrages d'assainissement obstrués ou dégradés, voies érodées.

L'habitat garde son organisation traditionnelle mais la toiture en chaume ou en terre battue est en voie de disparition.

L'assainissement et la voirie constituent aujourd'hui les priorités de ces quartiers en dépit de divers projets dont la ville a pu bénéficier dans ce sens (PDUD, OMH, Projets CAN 2002 etc.).

Des efforts ont cependant été faits en ce qui concerne les réseaux d'électricité et surtout d'adduction d'eau grâce au projet d'alimentation en eau potable (AEP) de la coopération danoise qui a étendu le réseau d'eau à toutes les rues. La structure d'organisation des tissus anciens et la résistance des populations à leur réorganisation (grandes familles élargies sur des grandes parcelles sans statut clair d'occupation) ont cependant constitué un obstacle pour l'accès des ménages à l'eau.

Il est en outre difficile d'assainir ces quartiers sans un réaménagement des tissus dans la mesure où le passage des réseaux n'est pas toujours possible et que l'EDM subordonne l'accès de ses réseaux à la présentation d'un titre de propriété.

4.2. HABITAT COLONIAL

Ce sont principalement les logements de fonction ou d'astreinte du quartier résidentiel. Cet habitat qui n'a subi que de petits travaux de réhabilitation est dans l'ensemble en mauvais état. Il contribue à détériorer l'image du centre ville.

4.3. HABITAT MODERNE

Il s'agit des maisons en dur avec toitures en terrasse ou en tôle quelle que soit l'organisation : chambres avec véranda autour d'une cour ou villa.

Les quartiers concernés sont principalement les nouvelles zones d'extension sous forme généralement d'habitat tramé : Wayerema I et II, Mancourani I et II, Médine, Hamdallaye, Lafiabougou, Lafiabougou Kôkô, Kamalé Sirakoro-Extension, Mamassoni Est, Kapélé Kourou Est (Zone A'), Bougoula Hameau Sokoura.

Dans ces quartiers, l'environnement urbain s'est amélioré grâce à divers travaux de voirie et d'assainissement (PDUD) ou de réseaux divers avec notamment le projet de la coopération danoise (AEP) qui a impulsé un élan au développement de certaines zones en leur procurant l'eau.

Malgré ces efforts, certaines zones restent encore enclavées et ne bénéficient ni d'eau, ni d'électricité. C'est le cas de quartiers entiers sous-intégrés comme Lafiabougou Kôkô.

Le rythme de réalisation des réseaux est loin de suivre celui de l'extension rapide de la ville. La desserte de ces quartiers en équipements socio-collectifs s'est améliorée avec la réalisation d'écoles, de centres de santé ou d'état civil sur des sites qui n'était pas forcément ceux prévus au départ.

Les espaces prévus pour espaces verts ou places publiques ont quelquefois servi à la réalisation d'équipements socio-collectifs comme des mosquées ou des écoles.

4.4. HABITAT SPONTANÉ

Contrairement aux autres capitales régionales du pays où il a disparu ou régressé, l'habitat spontané a progressé à Sikasso au cours de la mise en œuvre du Schéma en raison d'une forte demande pour les lots à usage d'habitation et de l'existence de noyaux villageois à l'intérieur de la ville.

Il existe deux types de quartiers d'habitat spontané à Sikasso :

- ✓ les zones spontanées créées à partir de nouveaux sites : Babembabougou ou Banconi ;
- ✓ les zones spontanées qui se sont développées autour de noyaux villageois ou de sites d'habitat traditionnel non réhabilités comme Mamassoni Est, Kapélé Kouro A et B, Sirakoro route de Bouaké, Kamalé Sirakoro, Sabalibougou.

Comme actions, le Schéma avait simplement prévu un lotissement d'enclavement à l'Est du quartier de Kapélé Kourou, lotissement qui n'a pas pu régler le problème du quartier pour diverses raisons.



Les diverses actions qui ont été faites en direction des quartiers d'habitat spontané sont l'œuvre de la Mairie :

- ✓ élaboration de plans de réhabilitation et de lotissement d'enclavement avec sortie de voies ou non pour : Mamassoni Est, Kapélé Kourou , Kamalé Sirakoro ;
- ✓ délimitation du tissu spontané et de la zone de recasement pour : Banconi, Babembabougou, Sirakoro route de Bouaké, Sabalibougou.

La réhabilitation du quartier de Kapélé Kourou a permis de faire venir le réseau d'adduction d'eau en dépit de problèmes de remembrement ou de recasement non encore résolus.

Le spontané a pour conséquence de maintenir les populations dans une insécurité foncière non favorable à l'amélioration de leurs habitations et dans un sous-équipement général.

Avec le rattachement de 28 villages à la commune de Sikasso est apparu une nouvelle forme d'habitat spontané, le déplacement de villages entiers en direction des grandes voies de communication pour bénéficier de meilleures conditions de transport.

Leur réinstallation se fait avec l'aide de topographes ou autres techniciens, suivant des plans qui ne répondent à aucune norme.

4.5. BILAN DES ZONES D'HABITAT RETENUES PAR LE SSAU

- Prévisions

En plus des lotissements en cours destinés à résoudre la crise de logements, la satisfaction des besoins estimés à l'époque nécessitait l'urbanisation de 400 ha repartis comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Tableau n°9: Lotissements en cours

N	Lotissement	Date	Superficie en ha
	Médine		
1	Médine Nord (TF157)	1982	19,00
	Hamdallaye		
1	Hamdallaye Extension Sud (TF 158)	1982	114,5
	Lafiabougou		
1	Lafiabougou Extension (TF 159)	1982	19,3
2	Lafiabougou Extension (TF 160)	1982	42,6
3	Lafiabougou Extension (TF 161)	1982	15,8
	Sanoubougou II		
1	Sanoubougou II complémentaire	1982	28,6
	Wayerema		
1	Wayerema Nord-Est	1982	7,5
	TOTAL		247,3

Source: SSAU de la ville de Sikasso et environs

Tableau n°10 : Futures zones d'extension de l'habitat : superficie en ha

N°	Types d'habitat	1 ^{ère} phase (1982-92)	2 ^{ème} phase (1992-2002)	Total
1	Parcelles assainies	140	120	260
2	Habitat planifié en plan	50	60	110
3	Habitat planifié en hauteur	10	20	30
	Total	200	200	400

Source: SSAU de la ville de Sikasso et environs

Les estimations tenaient compte de 300 m² par parcelle pour les maisons à un niveau (parcelles assainies et habitat planifié en plan) et 600m² par immeuble pouvant abriter 4 ménages.

Les espaces concernés par type d'opération et par phase sont :

Phase 1 (1982-1992)

- ✓ parcelles assainies (140ha) au Sud de Sanoubougou II
- ✓ habitat planifié en plan (50ha) au Sud de Mancourani, le long du Lotio et de l'autre côté de la route de Missirikoro
- ✓ Habitat en hauteur (10ha) au Sud-Ouest de Mancourani.

Phase 2 (1992-2002)

- ✓ parcelles assainies (120ha) à l'Est de Kapélékourou et au Sud de Mancourani
- ✓ habitat planifié en plan (60ha) au Sud de Sanoubougou I
- ✓ Habitat planifié en hauteur (20ha) au Sud de la zone des garagistes, le long de la route de Bouaké.

- Consommation d'espaces

Les consommations d'espaces sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

Tableau n°: 11: Consommation d'espaces

N°	Lotissement	Date	Superficie (m2)	Nbre de lots
Bougoula Hameau				
1	Bougoula Hameau Complementaire Sud		36000	50
2	Lotissement du TF 1033	2003	19028	35
3	Lotissement du TF 1894	2004	30000	50
	Total Bougoula Hameau		85028	135
Sanoubougou I				
1	Sanoubougou I Extension Est (TF 934)	2000	510544	698
2	Sanoubougou I Extension Est complém.	2000	229750	223
3	Sanoubougou I Extension Est complém.	2000	56500	105
4	Sanoubougou I Extension Sud (TF933)	2000	538430	800
5	Sanoubougou I Extension Sud complém.	2002	621000	964
6	Sanoubougou I Extension Sud complém.	2002	100000	177
7	Lotissement TF 1034	2003	92500	130
8	Sanoubougou I Extension Sud-Est	2002	30000	37
	Total Sanoubougou I		2178724	3134



N°	Lotissement	Date	Superficie (m2)	Nbre de lots
Sanoubougou II				
1	Sanoubougou II Extension Sud	2004	300000	383
2	Lotissement TF 986, 984, 942	2002	43000	98
Total Sanoubougou II			343000	481
Kapelé Kourou				
1	Zone A' (zone de recasement)	1997	1100000	673
2	Zone C	1997	109615	174
Total Kapelé Kourou			1209615	847
Mancourani Sud-Lafiabougou-Kôkô				
1	Lotissement TF 1435, 432, 1652	2004	30000	70
2	Lotissement TF 1092, 1093, 1094	2002	121863	186
3	Lotissement TF 949	2003	56557	90
4	Lafiabougou Kôkô		700000	966
Total Mancourani -Sud Lafiabou-Kôkô			908420	1312
Hamdallaye Extension Sud				
1	Hamdallaye Extension Sud complém.	2003	580000	640
2	Lotissement TF 813		11026	20
3	Lotissement TF1318		48544	90
4	Village CAN 2	2001	2,0000	30
Total Hamdallaye extension Sud			659570	780
Kamalé Sirakoro				
1	Sirakoro Kamalé extension (TF294)	1993	571983	418
2	Lotissement du TF1260	2002	27761	32
Total Kamalé Sirakoro			599744	450
Wayerema				
1	Wayerema Nord-Est	1996	61250	120
2	Wayerema Nord 1	1996	174000	340
3	Wayerema Nord 2	1996	120000	230
4	Wayerema Nord 3 (TF 374)	1996	200000	480
5	Village CAN 1	2000	80916	60
6	Lotissement des Domaines (TF 1079,752)	2002	74496	160
7	Lotissement du TF 1311	2003	25196	35
8	Lotissement du TF 621	2003	20817	40
Total Wayerema			756675	1465
Mamassoni				
1	Lotissement des TF 193-194-195-196	1993	355340	700
2	Lotissement du TF 298	2003	498101	657
Total Mamassoni			853441	1357
Total Général			7594217	9961

Source Consultant



Conclusions

Avec 760 ha urbanisés pendant les deux phases du Schéma, les prévisions qui étaient de 400ha ont été presque multipliées par 2.

Ceci s'explique par :

- ✓ le dynamisme propre à la ville dans la mesure où les lotissements ont un taux de remplissage acceptable pour la plupart à l'exception des plus récents où le taux n'atteint même pas 5%. Il y a eu donc plus de demandes que prévues même si les prévisions du Schéma en matière de population n'ont pas été dépassées ;
- ✓ un gâchis foncier considérable dans la mesure où il a été rarement tenu compte des 300m² indiqués par le Schéma comme surface parcellaire, les superficies constatées étant très souvent supérieures. Sinon comment expliquer q'un dépassement des besoins de 28% (9961 parcelles créées contre un besoin de 7760 ménages à loger) puisse se traduire par presque un doublement des superficies même si aucun immeuble n'a été réalisé ?

- Répartition par phase

On constate qu'aucune opération recensée ne s'est déroulée en première phase du schéma. Les besoins pendant cette période ont été donc satisfaits grâce :

- ✓ aux opérations en cours au moment de l'élaboration du Schéma ;
- ✓ au développement des zones d'habitat spontané ;
- ✓ à l'existence de parcelles comprises à l'intérieur de tissus urbanisés et non encore mis en valeur.

L'ensemble des opérations dont certaines sont encore en cours se sont déroulées entre 1993 et 2004.

- Répartition spatiale des opérations

Environ 300 ha soit 39% des opérations ont été réalisées sur des sites non prévus par le Schéma, principalement à Wayéréma, Mamassoni, Hamadallaye Sud et Kamalé Sirakoro. En ce qui concerne les autres opérations, les choix se sont portés sur les sites indiqués par le Schéma à savoir Sanoubougou I et II, Mancourani Sud et Kapélé Kourou Est.

- Répartition par type d'opérations

Aucun immeuble de rapport n'a été réalisé dans les nouvelles zones d'extension du Schéma. Les deux opérations immobilières de 60 et 30 maisons (villages CAN) l'ont été dans le cadre de la CAN 2002.

L'extension urbaine s'est donc principalement faite sous forme de lotissements (parcelles assainies ou non).

- Répartition entre opérateurs publics et privés

Environ 140 ha soit 18 % de la superficie totale est l'œuvre de divers promoteurs privés. Ce chiffre ne tient pas compte de champs morcelés par leurs propriétaires à l'occasion de divers lotissements publics.

On peut dire que les prévisions du Schéma ont été globalement respectées en matière de zonage.

Ceci est loin d'être le cas en ce qui concerne l'estimation des besoins et les diverses orientations données en matière de type d'habitat, de superficie de parcelles, de niveau d'équipement et de viabilisation.

Les opérations sont très souvent faites sans un minimum de viabilisation. Ceci est particulièrement vrai pour les opérateurs privés qui vendent leurs parcelles en laissant tout à la charge de la collectivité.

L'eau dans toutes les rues même dans les zones d'extension couvertes à l'issue du projet danois n'est plus qu'un vieux souvenir.

La question de la vente de terrains et du financement des services urbains de base se pose donc avec acuité pour une ville qui croît rapidement.

La création de titres privés qui sont vite morcelés et remis sur le marché et l'utilisation abusive du droit coutumier constituent un frein à une organisation cohérente de l'espace urbain et un obstacle au financement du coût des services urbains de base par les bénéficiaires des parcelles.

4.6. RYTHME D'ÉVOLUTION SPATIALE DE LA VILLE

La superficie urbanisée qui n'était que de 30 ha en 1875 a atteint 1194 ha en 1982 pour une population de 63088 habitants soit une densité brute de 53 hab/ha.

En 2005, la superficie urbanisée est de 3745 ha pour une population estimée de 135484 habitants soit une densité brute de 36 hab/ha.

Il y a une baisse de la densité qui est constaté depuis 1995 par les études du Projet Développement Urbain et Décentralisation puisqu'à l'époque l'agglomération couvrait une superficie de 2460 ha pour une population estimée de 102 646 habitants soit une densité brute de 42 hab/ha.

On assiste donc à une expansion spatiale rapide sans véritable densification des vieux quartiers comme Kaboila I et II, Fama, Bougoula ville, Mancourani, Wayerema I.

Pour une population deux (2) fois plus grande, la superficie urbanisée a été multipliée par trois (3).

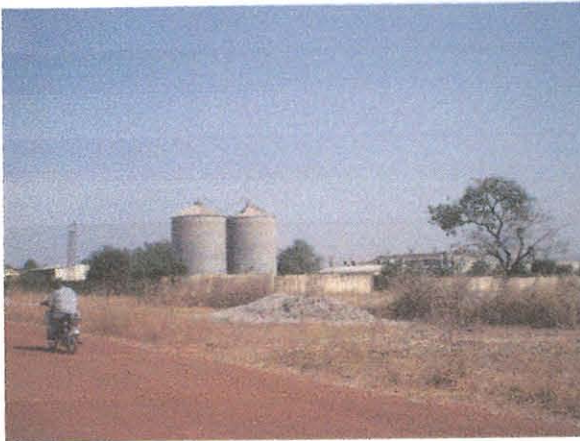
La baisse de la densité est due à :

- ✓ un taux d'occupation faible des derniers lotissements ;
- ✓ un taux d'occupation faible des nouveaux logements dans certains quartiers (Wayerema et Lafiabougou notamment) : les logements sont réalisés dans un but d'épargne et non de véritable besoin pour le propriétaire ;
- ✓ la progression des grandes zones d'activités ou d'équipements à l'intérieur du tissu urbain : zones commerciales, zones de bureaux, grands équipements socio-collectifs etc.. ;
- ✓ la superficie relativement grande des parcelles dans les nouvelles zones d'extension.

Les objectifs du SSAU qui étaient de tendre vers une densification du tissu urbain n'ont pas été atteints.



V. ECONOMIE



Usine II de la CMDT



Marché central réhabilité



Marché des produits agricoles



Bureaux de l'Assemblée Régionale dans la nouvelle zone de bureaux

Introduction :

Les activités économiques concernent les trois (3) secteurs : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

5.1.SECTEUR PRIMAIRE

Selon l'étude « Economie Locale (ECOLOC) » de Sikasso , le secteur primaire constitué de l'agriculture, de l'élevage, de la cueillette et de l'exploitation forestière représentait 38% de l'ensemble de la production de l'économie locale en 1998 contre 91,6 % en 1984 et génère 53% de la valeur ajoutée totale.

Cette baisse des activités du secteur primaire renforce le caractère urbain de la ville et de son hinterland avec l'accroissement des activités non agricoles.

5.1.1. Agriculture

Elle est l'activité principale du secteur primaire avec comme principales spéculations, les cultures céréalières et légumières, les cultures de rente, l'arboriculture, le maraîchage et les cultures fourragères.

Les données sur l'agriculture sont celles du cercle.

La superficie en terre cultivée a été estimée à 400 000 ha en 2004 par le SLACAER.

Les principaux résultats de la campagne 2003-2004 par spéculation sont indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Tableau n°12 : Cultures vivrières (Campagne 2003 – 2004)

Numéro	Désignations	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Productions (tonnes)
1	Maïs	60 100	1969	118337
2	Mil	33 850	833	28197
3	Sorgho	45 617	900	41055
4	Arachide	1 105	650	774
5	Riz	16 120	1 950	31434
6	Soja	395	700	277
7	Sésame	30	280	9
8	Niébé	12 950	350	4536
9	Fonio	260	450	117
10	Wandzou	85	680	51

Source SLACAER / SIKASSO

Tableau n°13 : Cultures maraîchères (Campagne 2003 – 2004).

Numéro	Désignations	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Productions (tonnes)
1	Carotte	28,5	7 000	200
2	Oignon	105	25 000	2625
3	Concombre	23	10 500	242
4	Echalotes	14,5	3 000	44
5	Aubergines Afrique	67	10 100	677
6	Aubergines Europe	54,25	10 260	557
7	Laitue	95,25	4 000	381
8	Choux	101	18 000	1818
9	Gombo	38	5 000	190
10	Maïs	44	2 250	99
11	Betterave	3,5	7 000	25
12	Haricot vert	8	6 500	52
13	Tabac	2	1 500	3
14	Arachide	11	650	8
15	Pomme de terre	2595	20 000	51 900
16	Patate douce	1710	11 000	18 810
17	Tomate	122	13 000	1586

Source : SLACAER / SIKASSO

Tableau n°14 : Autres Cultures (Campagne 2003 – 2004)

Numéro	Désignations	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Productions (tonnes)
1	Igname	855	15000	12850
2	Manioc	105	15000	1575
3	Pastèque	10	10000	15000
4	Locage	5	15000	7500
5	Taro	11,5	10000	155
6	Arachide	1250	800	200
7	Thé	89	11000	105
8	Oseille de Guinée	10	200	2
9	Poivron	2,5	1500	8
10	Ail	8	40	-

Source : SLACAER / SIKASSO



Tableau n°15 : Cultures de rente (Campagne 2003 – 2004)

Numéro	Désignations	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Productions (tonnes)
1	Coton	82000	1182	96924
2	Dah fibre	16	850	13,6
3	Pois sucré	10500	2000	2100

Source : SLACAER / SIKASSO

Tableau n°16 : Arboriculture 2003 – 2004

Numéro	Désignations	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Productions (tonnes)
1	Anacardier	18,5	3 000	56
2	Manguier	26	6 000	156
3	Orangers	4,75	20 000	95
4	Bananiers	3	29 000	87
5	Papayers	1,5	21 000	32
6	Citronniers	2	nc	nc
7	Goyaviers	0,5	8 000	4
8	Neém	1,5	nc	nc

Source : SLACAER / SIKASSO

nc= non connu

Le développement de la culture cotonnière s'accompagne d'une importante organisation de la filière et du monde rural avec de nombreuses structures d'encadrement et d'appui (structures coopératives d'équipements, de crédits et syndicat de producteurs) ainsi que le développement des cultures céréalières et de l'élevage.

La production céréalière grâce à un encadrement de la CMDT a ainsi atteint une production totale de 224782 tonnes (118 000 tonnes pour le seul maïs) en 2004 pour des surfaces emblavées de 170512 ha.

La pomme de terre avec une production de 51700 tonnes en 2004 représente après le maïs et le coton la troisième spéculation par son importance. Elle sert non seulement à la consommation des centres urbains nationaux (Bamako, Ségou, Mopti, Gao, Tessalit etc..) mais aussi étrangers (Baouaké, Bobo etc..).

La culture hivernale du riz pratiquée par les femmes avec une production d'environ 40 000 tonnes (2004) est auto consommée et partiellement vendue dans la ville de Sikasso. Un jour de foire il a été dénombré 250 vendeuses de riz.

La production des fruits et légumes à Sikasso joue un rôle important dans l'approvisionnement des zones sèches du pays et dans l'exportation.

Mais la filière n'est pas organisée, ce qui fait qu'une bonne partie de la production est perdue chaque année. Les pertes sont estimées à 50% pour les mangues et 40% pour les agrumes.

Les principaux problèmes liés à l'agriculture ont trait à :

- ✓ l'insuffisance ou à la paupérisation des sols;
- ✓ l'irrégularité des précipitations ;
- ✓ les insuffisances en matière d'organisation des acteurs (producteurs, transformateurs et commerçants) entraînant des difficultés d'équipements, d'approvisionnement en intrants, de non-régroupement de l'offre, des difficultés d'écoulement des produits etc...).

- ✓ la non maîtrise des techniques de production et des technologies de conservation par les producteurs et transformateurs occasionnant la mauvaise qualité de la plupart des produits agricoles;
- ✓ l'insuffisance d'infrastructures routières, de téléphone et le faible niveau d'équipement des acteurs;
- ✓ l'insuffisance de source d'énergie pour la création des unités de transformation et de conservation;
- ✓ l'absence de relai urbain avec infrastructure : la ville de Sikasso n'a pu offrir la quantité et la qualité de biens et services susceptibles d'accroître la performance des systèmes de production agricole ;
- ✓ la non disponibilité de l'information sur les filières (information commerciale, technique, technologique, etc.);
- ✓ l'existence des barrières non tarifaires (tracasseries administratives, policières et douanières);
- ✓ l'absence ou la non application des normes de production, de conditionnement et de transformation par les acteurs des filières;
- ✓ les difficultés d'écoulement des produits sur les marchés locaux, nationaux et extérieurs;
- ✓ l'accès difficile des acteurs aux financements formels.

5.1.2. Elevage :

Selon l'étude ``ECOLOC Sikasso``, l'élevage représente 19% de la production et 21% de la valeur ajoutée. Elle est la troisième activité d'exportation après le coton et les céréales. La culture du coton a favorisé la constitution d'un cheptel bovin et ovin à la fois du fait d'une intensification de la culture attelée et de la thésaurisation des revenus cotonniers sous forme de bétail.

Ainsi le nombre de bœufs de labour a cru entre 1989 et 1995 de 40% passant de 46 103 têtes à 65 000 (source ECOLOC Sikasso 98). Le troupeau de bovins des exploitations agricoles serait passé de 97 000 têtes en 1989 à 207 000 têtes en 1995, ce qui double la taille moyenne du troupeau par exploitation (de 3,7 à 7,6 bêtes)

Pour rendre compte de l'ensemble du secteur de l'élevage , il est nécessaire d'ajouter à ce cheptel attaché aux cultures de rente, les troupeaux des villages peuls sédentarisés et les troupeaux transhumants venant du Nord du Mali et du Burkina Faso se rendant en Côte d'Ivoire.

Les exportations contrôlées sont données par le tableau ci-après :

Tableau n°17: Exportations contrôlées de bétail en 2004

Numéro	Désignations	Nombre	Destinations
1	Bovins	3 647	Côte d'Ivoire, Ghana
2	Ovins	7 935	Côte d'Ivoire
3	Caprins	242	Côte d'Ivoire

Source : SLACAER / SIKASSO

Les abattages contrôlés par le SLRC en 2004 sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°18: Catégories d'animaux abattus par espèces en 2004

Numéro	Désignation	Bovins	Ovins	Caprins
1	Nombre	16 352	6242	11063
2	Poids (kg)	1775537	69805	114846

Source : SLRC



Il existe à Sikasso un marché à bétail qui est en voie d'être transformé en marché frontalier et un abattoir semi-moderne.

Quant à la volaille, 372 640 têtes ont été présentées et vendues sur le marché de Sikasso en 2004.

5.1.3. Exploitation forestière

Elle est destinée à :

- l'usage domestique pour le bois de chauffe et le charbon ;
- l'usage à caractère artisanal pour la menuiserie bois.

La disponibilité en ressources forestières donne de large opportunité pour développer la cueillette et l'apiculture.

Les résultats de l'exploitation forestière des trois dernières années sont donnés dans le tableau ci-après :

Tableau n°19: Exploitation forestière des trois(3) dernières années

ANNÉE	Bois de chauffe(stère)	Bois d'œuvre(pied)	Charbon de bois(quintaux)	Bois de service(pied)
2002	4463	78	67	2683
2003	4048	90	72	4555
2004	3592	37	40	3260
Total	12103	205	179	10498

Source : S.R.C.N/ Sikasso

5.1.4. Chasse

Nostalgique d'un passé récent giboyeux, les chasseurs qui sont regroupés en associations s'adonnent à des activités de tradi- thérapeute et organisent des manifestations culturelles et artistiques. Tous les gibiers qu'on pouvait rencontrer à Sikasso ont pratiquement disparu à cause du braconnage.

5.2. SECTEUR SECONDAIRE

5.2.1. Industrie :

A Sikasso il y a :

- deux (2) usines d'égrenages de coton (CMDT) ;
- une unité de transformation de beurre de Karité et de conditionnement de fruits et légumes (Société des oléagineux) ;
- une unité de fabrication de fourneaux (SEWA) ;
- une unité de conditionnement des mangues (13 tonnes de mangues exportés en 2004).

L'ensemble des unités industrielles de Sikasso emploient environ 700 personnes dont 463 pour la seule CMDT (115 permanents et 348 saisonniers).

Tableau n°20: Etat d'encadrement du secteur CMDT de la Commune urbaine de Sikasso

Nombre d'AV	Nombre de CPC	Employés	
		Permanents	Saisonniers
17	5	115	348

Source :CMDT/Sikasso

AV : Associations villageoise CPC : Coopératives de Producteurs de Coton



Tableau n°21: Situation des entrées usines et égrainage de la CMDT des 3 dernières années

Numéro	Campagnes	Entrées usines en kg	Egrainage en kg
1	2002 / 2003	56 725 660	51 479 040
2	2003 / 2004	70 363 790	65 194 540
3	2004 / 2005	35 530 130	30 632 320

Source : CMDT/Sikasso

5.2.2. Artisanat :

La commune de Sikasso compte quinze (15) grandes unités artisanales de production représentées dans le tableau ci-après :

Tableau n°22 : Grandes unités artisanales de production dans la commune de Sikasso

N°	UNITES	Activité principale	Localisation
1	EMAMA	Fabrique de pompes	Sanoubougou II rte Bouaké
2	Fabrique de glace	Production glace	Chez J.C SAADE
3	Ateliers de tournage	Maintenance	Chez SAMOU S.N II
4	Boulangerie de Wayerema II	Production de Pain	Fama et Wayerma
5	Boulangerie Centre ville	Production de Pain	Près Maison du peuple
6	Boulangeries Moderne/Yara	Production de Pain	Hamdallaye et CAN 2002
7	Boulangerie Camp Tièba	Production de Pain	Face Camp Tièba
8	Boulangeries Tata	Production de Pain	Près TATA-ciné et carrefour Ziasso
9	Boulangeries SNF	Production de Pain	Wayerma I et Hamdallaye
10	Imprimerie TOGOLA	Travaux d'impression	Tienfinbougou
11	Imprimerie Graphique Mali-Sud	Travaux d'impression	Hamdallaye
12	Fabrique de savon chez Nabintou	Production savon	Médine
13	Fabrique de savon chez M. SIDIBE	Production savon	Près nouvelle mosquée Hamdallaye extension
14	Fabrique de savon chez M. KANTE	Production savon	Près 2 ^{ème} carré après station Yara gauche
15	Unité de conditionnement des produits vétérinaires	Conditionnement des produits vétérinaires	Sanoubougou II

Source ECOLOC 1998

Les statistiques de l'ensemble des unités industrielles et artisanales formelles et informelles sont représentées dans le tableau ci-après:

Tableau n°23: Activités industrielles et artisanales formelles et informelles dans la ville de Sikasso

Numéro	Désignation	Nombre
1	Industries agro-alimentaires	167
2	Textiles et cuirs	445
3	Bois	95
4	Industries métalliques informelles	150
5	Industries modernes	5
6	Construction et bâtiment	5
7	Total	867

Source : ECOLOC 1998



Les principaux problèmes liés au développement de l'artisanat sont:

- ✓ la mauvaise qualité des produits finis ;
- ✓ le manque d'outils et d'équipements ;
- ✓ l'absence d'organisation de foire ;
- ✓ la difficulté d'accès au financement et aux intrants ;
- ✓ l'insuffisance de formation et de perfectionnement.

5.3. SECTEUR TERTIAIRE :

5.3.1. Commerce :

La ville de Sikasso est un carrefour d'échanges favorable au développement du commerce. Le commerce concerne l'ensemble de la population et revêt une grande importance. En terme de valeur ajoutée, il représente environ 40% de la valeur ajoutée totale urbaine et constitue de ce fait l'activité génératrice de revenus la plus importante de la ville.

Les principaux produits vendus sont :

- les produits issus de l'agriculture (céréales, produits maraîchers) et de l'élevage ;
- les produits manufacturés essentiellement des produits de consommation courante : habillement, articles électroménagers, articles divers ;
- les combustibles.

Les lieux de vente sont principalement les différents marchés de la ville, les boutiques et places autour des marchés, le long des grandes artères et autour de la gare routière.

Dans le cadre de l'étude sur l'Economie Locale de Sikasso (ECOLOC), il a été dénombré 425 points de ventes représentés par spécialité dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°24: Activités commerciales dans la ville de Sikasso

Numéro	Désignation	Boutiques	Micro-détail	Total	Pourcentage
1	Fruits, céréales et légumes	229	1770	1999	40,50
2	Épiceries	462	494	956	19,37
3	Produits manufacturés	805	875	1680	34,03
4	Combustibles	14	287	301	6,10
	Total	1510	3426	4936	100,00

Source: ECOLOC 1998

Les grands opérateurs économiques sikassoïses sont environ une dizaine dont aucun n'est spécialisé dans la commercialisation d'un produit donné.

Le commerce est surtout intense le dimanche, jour de foire.

Les principaux problèmes liés à l'exercice du commerce sont:

- ✓ l'absence de conditionnement et le faible moyen de conservation des produits agricoles;
- ✓ le manque de formation;
- ✓ l'insécurité sur les différents axes routiers.

5.3.2. Transport :

- Etat et Organisation du transport

Le transport est une activité depuis longtemps pratiquée par les Sikassoïses.

Le premier syndicat des transporteurs a ainsi été créé en 1945. En 1972, il a été transformé en coopérative et a bénéficié d'investissements de la part de l'Etat.

En 1974, le parc automobile s'est agrandi de 70 véhicules de 10 tonnes.



En 1976, l'acquisition de:

- ✓ 60 véhicules "504 Peugeot familiales" a permis d'assurer le transport inter-urbain : Sikasso-Bamako, Sikasso-Bouaké, Sikasso-Ségou-Mopti, Sikasso-Féréké;
- ✓ 250 véhicules pour le transport des balles de coton.

En 1998, il y avait un parc de 170 "504 Peugeot familiales" pour la liaison avec les villes de Kadiolo et Koutiala ainsi que les villages environnants et une vingtaine de "404 Peugeot Bâchées" pour le transport urbain : liaisons entre le centre et les quartiers périphériques.

Le parc auto de la ville de Sikasso est constitué en 2005 de :

- ✓ 910 remorques;
- ✓ 205 semi remorques;
- ✓ 02 remorques citernes,
- ✓ 108 semi-remorques citernes;
- ✓ 100 camions de 10 tonnes;
- ✓ 190 camions de 15 tonnes;
- ✓ 180 cars de 46 places et plus;
- ✓ 150 cars de 16 à 22 places;
- ✓ 60 minicars;
- ✓ 65 véhicules bâchées;
- ✓ 150 Taxis de 4 à 5 places et 60 taxis de 9 à 10 places.

Actuellement il y a quatre (4) syndicats de transporteurs dont deux (2) : le SATIM (Syndicat Autonome de Transport Inter-Etat au Mali) et le STRIAM (Syndicat de Transport Routier pour l'Intégration Africaine Mali) ne sont pas actifs.

Le Parc automobile des deux autres syndicats est constitué de:

- Coopérative des Transporteurs Routiers (CTR) :
 - ✓ 102 camions de 30 tonnes;
 - ✓ 20 camions de 10 tonnes;
 - ✓ 59 autobus;
 - ✓ 30 mini-cars.
- Syndicat National du Transport Routier Urbain et Inter-Urbain (SYNTRUI) : 150 véhicules.

A côté de ces syndicats formels, il existe des acteurs tels que les chauffeurs et les intermédiaires qui se retrouvent dans des associations informelles.

Le transport des marchandises est basé exclusivement sur le transport du coton et des intrants nécessaires à cette activité.

Le transport des autres marchandises et produits agricoles est dominé par les compagnies ivoiriennes et bamakoises.

Les mouvements des véhicules sont indiqués dans les tableaux ci-après :



Tableau n°25 : Mouvement des véhicules rentrant chargés dans la région (Rapport trimestriel : 4e trimestre 2004)

N°	Provenance	Destinat°	Nbre vehicule		Marchandises transportées (en tonne)										Cumul	
			Mali	Etrangers	Ciment	Sucre	Engrais	Mt. const	Colas	Bois	Farine	Céréales	Divers	Divers	Cumul	
1	Côte d'Ivoire	Sikasso	70	77	850	-	853	305	-	160	-	-	-	3653	863	6328
2	Togo	sikasso	160	202	513	-	4553	301	-	-	133	-	290	5969	23990	
3	Burkina Faso	Sikasso	03	07	2440	30	-	-	-	-	-	-	-	165	325	
4	Ghana	Sikasso	16	17	-	-	200	70	-	-	-	-	-	307	857	
5	Nigeria	Sikasso	06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200	200	

Source : Poste de Contrôle DRT/Sikasso

Mt : matériaux Const : construction

Tableau n°26: Mouvement des véhicules partant chargés de la région (année 2004)

N°	Destination	Marchandises transportées (en tonnes)													Cumul		
		Fibre coton	Huile neutre	Céréales	Poisson	Cuir et peaux	Graines coton	tourteau	tubercules	Volaille	Divers	Divers	Nbre véhicules	Capacité			
1																	
2	2° Région	442	1852	26	-	-	-	3066	904	-	-	5390	737	15100			
3	3° Région	-	-	27	-	-	6180	3160	327	-	-	1047	350	10741			
4	4° Région	-	-	461	-	-	-	120	691	-	-	1058	78	2330			
5	5° Région	-	-	119	-	-	-	1629	454	-	-	846	1077	3148			
6	7° Région	-	-	-	-	-	-	-	459	-	-	384	29	943			
7	Côte d'Ivoire	73	-	3015	-	35	90	-	783	-	-	1884	93	3260			
8	Burkina Faso	-	-	-	-	-	-	-	684	-	-	736	44	1420			
9	Niger	-	-	-	-	-	-	-	113	-	-	-	04	113			
10	Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
11	Autres pays	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	01	39			
12	TOTAL	519	1852	3648	-	74	6270	7975	4890	-	-	9051	974	37764			

Sources : Postes de Contrôle DRT/Sikasso



Tableau n°27: Trafic international d'hydrocarbures à destination de Sikasso (année 2004)

PROVENANCE	Nature des Produits	Volume (m3)	Nombre véhicules
TOGO ou BENIN	Essence	4747	92
	Gas-oil	15187	279
	Pétrole	885	18
	Diésel-Oil	3245	71
	Fuel-oil	2789	63
	S/TOTAL	26853	523

Sources : Postes de Contrôle DRT/Sikasso

Tableau n°28: Trafic routier du bétail (année 2004)

Numéro	Provenance	Nature du bétail	Nombre de têtes	Nombre de véhicules
1	Sikasso	Bovins	2005	49
		Ovins/Caprins	4426	34
		Autres animaux	-	-
2	Ségou	Bovins	1057	31
		Ovins/Caprins	1185	61
		Autres animaux	-	-
3	Mopti	Bovins	134	4
		Ovins/Caprins	1542	11
		Autres animaux	-	-
4	S/Total par nature de bétail	Bovins	3196	96
		Ovins/Caprins	7153	106

Sources : Postes de Contrôle DRT/Sikasso

C'est dans le domaine du transport des passagers que l'essor de ce secteur a été spectaculaire et récent.

De 1992 à 1997, quatre compagnies de transport de passagers ont été créées. Ce sont:

- ✓ « SOMATRA » ;
- ✓ « YT KENEDOUGOU TRANSPORT » ;
- ✓ « KENEDOUGOU VOYAGE » ;
- ✓ « SOMATRIE ».

Ces compagnies disposaient d'une trentaine de bus et assuraient chacune environ 4 voyages journaliers sur Bamako, ainsi que des liaisons avec Ségou, Mopti et Bobo-Dioulasso.

De 1997 à nos jours se sont ajoutées de nouvelles compagnies:

- ✓ « BITTAR TRANS » ;
- ✓ « TRANS BANIMONOTIE » ;
- ✓ « BOGOLAN TRANSPORT » ;
- ✓ « BANI TRANSPORT » ;
- ✓ « TCY ».

Le nombre de véhicules de transport de passagers est passé de 30 en 1997 à 621 en 2004.

Ce développement rapide s'explique à la fois par une aide conséquente des banques de Sikasso (accords de crédits) et par la rénovation de l'axe routier Sikasso-Bamako (RN 7), permettant la circulation de bus et camions de tonnages importants.

Excepté le transport en direction de la Côte d'Ivoire qui est assuré en partie par des compagnies ivoiriennes, la quasi totalité du transport de passagers est désormais assurée par des compagnies de Sikasso.

Le mouvement des véhicules de passagers est donné dans le tableau ci-après :

Tableau n°29 : Mouvement des véhicules de passagers (année 2004)

N°	Destination	Taxi de 9 à 10 pl.		Cars de 16 à 22 pl.		Cars plus de 40 pl.		Total	
		Nombre véhicule	Nombre Passagers	Nombre véhicules	Nombre Passagers	Nombre véhicules	Nombre Passagers	Nombre véhicule	Nombre Passagers
1	2° Région	48	432	120	2040	707	28280	875	30752
2	3° Région	299	2691	474	8058	511	20440	1284	31189
3	4° Région	-	-	346	5882	129	5160	475	11042
4	5° Région	21	189	158	2686	75	3000	254	5875
5	7° Région	-	-	-	-	65	2600	65	2600
6	Côte d'Ivoire	356	3204	998	16966	214	9760	1568	29930
7	Burkina Faso	37	333	317	5389	150	6000	504	11722
8	Autres pays	-	-	48	816	165	6600	213	7416
9	TOTAL	761	6849	2461	41837	2046	81840	5268	130526

Source : Postes de contrôles DRT de Sikasso

Tableau n°30: Mouvement des véhicules partant à vide de la région (2004)

Numéro	Destination	Sikasso	
		Nbre Véhicules	Capacité
1	2° Région	-	-
2	3° Région	1592	47760
3	4° Région	-	-
4	5° Région	-	-
5	7° Région	-	-
6	Côte d'Ivoire	350	10500
7	Burkina Faso	2002	60060
8	Autres pays	227	7385
	TOTAL	4171	125

Sources : Postes de Contrôle DRT de Sikasso

Les compagnies de la place de Sikasso font face à de nombreux problèmes :

- ✓ le parc est vétuste et peu adapté;
- ✓ l'organisation du secteur est insuffisante;
- ✓ les infrastructures sont mal adaptées : les gares routières ainsi que les ateliers de maintenance sont très peu équipés.

- Transport Urbain :

Le transport urbain existe à Sikasso. Il est assuré par les voitures taxis, les minicars et les bâchées.



Les axes de transport urbain sont généralement le long des grands axes routiers :

- ✓ Centre ville (place du Mamelon)- terminus route de Zégoua ;
- ✓ Place du Mamelon – terminus route de Bamako ;
- ✓ Place du Mamelon – terminus Mamasoni ;
- ✓ Place du Mamelon – terminus Bougoula Hameau

Les charrettes assure le transport des marchandises et produits champêtres ; le transport des marchandises dans la ville est assurée par les pousse- pousés.

- Transport aérien :

L'aéroport international de Sikasso situé à 45km à N'Tabakoro est peu fréquenté.

- Circulation et Sécurité :

Les problèmes liés à la circulation sont:

- ✓ le non respect du code de la route ;
- ✓ les difficultés d'orientation en absence de panneaux de signalisation ;
- ✓ l'occupation non contrôlée des rues par les vendeuses au niveau du marché.

Les forces de sécurité que sont la Police, la Gendarmerie et la Garde Nationale assurent la sécurité de la ville.

La sécurité économique et la protection de l'environnement sont assurées par la Douane, la Direction Régionale de la Conservation de la Nature et la Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances.

Ces services sont confrontés à des problèmes de démembrement et de manque de moyens logistiques.

Ils travaillent de concert avec les services publics comme la Mairie, la Direction Régionale des Transports , la Santé, la Justice, la Perception ainsi qu'avec les Assurances et les Impôts.

- Accidents :

Les accidents routiers ont connu ces temps-ci une recrudescence due en partie au non respect du code de la route, à certaines défaillances techniques des engins et à la pratique du transport mixte (personnes/bagages) sur presque tous les axes sub –urbains et intercommunaux. Les points où les accidents sont fréquents dans la ville de Sikasso sont :

- ✓ le deuxième stop à partir du Gouvernorat;
- ✓ l'angle de la cité policière ;
- ✓ la Digue de Sanoubougou ;
- ✓ le carrefour de Sanoubougou ;
- ✓ le carrefour YT ;
- ✓ Le pont de Sanoubougou.



Le tableau suivant indique quelques statistiques des accidents et criminalités :

Tableau n°31: Statistiques des accidents en 2002, 2003 et 2004

Désignation	Année		
	2002	2003	2004
Accidents			
- Nombre d'accidents	11	9	10
- Nombre de blessés légers	24	203	-
- Nombre de blessés graves	33	99	56
- Nombre de morts	33	77	82

Source: Gendarmerie de Sikasso

5.3.3. Tourisme

Il n'est pas développé dans l'hinterland malgré l'existence de plusieurs sites touristiques. Ces sites sont classés en deux catégories : les sites naturels et les monuments historiques.

Les sites naturels sont :

- ✓ les grottes de Missirikoro ;
- ✓ la chute de Farako ;
- ✓ le Koflabé ;
- ✓ la ferme de thé de Farako.

Les monuments historiques sont :

- ✓ le Tata ;
- ✓ le Mamelon ;
- ✓ la tour d'observation ;
- ✓ le palais de Kélétigui ;
- ✓ la fosse commune ;
- ✓ le tombeau de Mansa Daoula ;
- ✓ le tombeau de Tiéba ;
- ✓ la case sacrée de Mômô.

5.3.4. Hôtels et restaurants

A Sikasso il existe :

- ✓ douze (12) hôtels pour une capacité d'accueil de 270 chambres pour 301 lits ;
- ✓ dix (10) restaurants et 4 bars pour 455 couverts ;
- ✓ (5) espaces de loisirs.

En 2004, le nombre de visiteurs pour les hôtels a été de :

- ✓ 9193 visiteurs résidents pour 11452 nuitées ;
- ✓ 3039 visiteurs internationaux pour 3039 nuitées.

Il y a en moyenne une nuitée par visiteur et les taux de remplissage sont très faibles.

Les problèmes dans ce secteur se résument :

- ✓ à la faible qualification du personnel ;
- ✓ au faible taux de remplissage des hôtels ;
- ✓ au faible développement du tourisme en dépit de l'existence d'un potentiel important.



5.3.5. Banques et Institutions financières

Banques

Il existe cinq (5) institutions bancaires à Sikasso :

- ✓ l'Agence auxiliaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest;
- ✓ deux Agences de la Banque de Développement du Mali ;
- ✓ l'Agence de la Banque Nationale de Développement Agricole ;
- ✓ l'Agence de la Banque de l'Habitat du Mali ;
- ✓ l'Agence de la Banque Internationale pour le Mali.

Institutions financières

Dans l'hinterland, il y a cinq (5) institutions de micro finance qui octroient des crédits pour les activités génératrices de revenus. Ce sont:

- ✓ la Caisse Associative d'Epargne et de Crédits Mali Sud (Kafo jikinew);
- ✓ le Centre d'Appui Nutritionnel et Économique aux femmes (CANEF);
- ✓ la Caisse Associative d'Epargne et de Crédits des Commerçants et Entrepreneurs (CAECE);
- ✓ la Caisse d'Epargne (Aido so);
- ✓ la Caisse d'Epargne (Soroyiriwaso).

5.3.6. ONG :

Dans la commune urbaine de Sikasso vingt et une (21) ONG et neuf (9) organismes ou programmes internationaux interviennent dans divers domaines.

Les ONG et leurs domaines d'intervention sont indiqués dans le tableau ci-après

Tableau n°32 : ONG et leurs domaines d'intervention

N°	ONG	Domaines d'intervention
1	ACOD Netaaso (association conseil pour le développement)	Economie, éducation, formation, santé communautaire, décentralisation
2	ADL (Mali : Association pour le Développement local/Mali)	Santé, environnement
3	Association Malienne pour la Protection et la promotion de la famille (AMPPF)	Santé, éducation
4	Association pour la santé de la mère et de l'enfant ASAM	Santé
5	Association d'assistance technique villageois (AMATEVI)	Agriculture, Maraîchage
6	Association pour la promotion des initiatives	Agriculture, environnement
7	Association Sikassoise pour l'encadrement de l'enfant et de la mère (ASEEM)	Santé
8	Centre d'appui au développement durable (CADD Pajèmè)	Environnement, éducation, crédit, épargne, gouvernance
9	Centre d'appui nutritionnel et économique aux femmes (CANEF)	Micro finance
10	Club pour l'éducation et l'actualité (clubeduca)	Education, santé
11	Kéné Dougou Solidarité	Santé
12	Danayaso	Santé
13	Groupe de recherche action et d'assistance pour le développement communautaire (GRADECOM)	Environnement, décentralisation, recherche, action
14	Groupe de recherche et d'actions techniques (GRAT)	Education
15	Guamina	Environnement, éducation, santé, décentralisation, artisanat
16	Réseau d'innovation pour le développement au Mali (IREM/Mali)	Education, santé
17	Mali enjeu	Trafic transfrontalier
18	Parrainage	Santé
19	Association féminine pour le développement des activités	Agriculture, élevage, santé



	agro-pastorales au Mali (AFDAM)	
20	AMAS : Association Malienne des Amis du Sahel	Education, santé, environnement, hygiène
21	Centre Djoliba	Décentralisation, environnement, promotion des femmes et enfants développement local
22	Association JEKASY	Environnement, gouvernance

Source : Coordination Regionale des ONG/SIKASSO

Les organismes ou Programmes internationaux intervenants dans la Commune de Sikasso sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau n°33: Organismes et programmes Internationaux

N°	Organismes	Domaines d'intervention
1	Programme d'appui socio-sanitaire / Mali - Suisse	Santé, développement
2	Aide Enfance Canada (A.E.C)	Trafic d'enfants
3	Word éducation	Education
4	Save the children	Education, Santé
5	Ligue des coopératives des USA/Mali (CLUSA/Mali)	Agriculture, Maraîchage, environnement
6	Care International	Santé
7	Kemonix (trade-Mali, Mali finance)	Commerce, éducation
8	Programme d'Appui au Développement Communal (PADC)	Décentralisation
9	Programme d'Appui de l'Education (USAID)	Education

Source : C.R. ONG / Sikasso

5.3.7. Administration

Elle est représentée dans la commune par les services administratifs locaux et régionaux ci-après:

- ✓ Gouvernorat ;
- ✓ Assemblée régionale ;
- ✓ Mairie et services rattachés ;
- ✓ Direction Régionale de la Conservation de la Nature et services rattachés ;
- ✓ Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population ;
- ✓ Direction Régionale des Transports;
- ✓ Direction Regionale de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- ✓ Caisse des retraites ;
- ✓ CRPA : Centre Régional de la Promotion de l'Artisanat ;
- ✓ Institut d'Economie Rurale
- ✓ Direction Regionale des Routes ;
- ✓ Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural et services rattachés;
- ✓ Direction Régionale de la Réglementation et du Contrôle et services rattachés;
- ✓ Direction Régionale de la Police et commissariats;
- ✓ Direction Régionale de l'Education (Académie) et services rattachés;
- ✓ Direction Régionale de la Santé ;
- ✓ SOTELMA ;
- ✓ Direction Régionale de la Géologie et des Mines ;
- ✓ Office National des Postes ;
- ✓ Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture ;
- ✓ Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- ✓ Tribunal ;



- ✓ Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- ✓ Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie ;
- ✓ Direction Régionale des Impôts ;
- ✓ Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Locales ;
- ✓ Direction Régionale du Tourisme ;
- ✓ Direction Régionale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural et services rattachés ;
- ✓ Antenne Régionale de l'Institut Géographique du Mali ;
- ✓ Institut National de Prévoyance Sociale ;
- ✓ Direction Régionale des Douanes ;
- ✓ Office de la Radiodiffusion Télévision du Mali ;
- ✓ Conseil de cercle ;
- ✓ Direction Régionale des Domaines et du Cadastre ;
- ✓ Direction Régionale du Trésor ;
- ✓ Direction Régionale de la Protection Civile ;
- ✓ Direction Régionale de la Météorologie ;
- ✓ Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;
- ✓ Direction Régionale du Commerce et de la Concurrence ;
- ✓ Direction Régionale du Budget et services rattachés ;
- ✓ Direction Régionale du Contrôle Financier.

5.4. BILAN DES GRANDES ZONES D'ACTIVITES DU SSAU

5.4.1. Zone industrielle :

Prévue au Sud-Ouest du quartier Hamdallaye, la zone industrielle d'une superficie de 100 ha a été bornée et titrée après approbation du SSAU. Elle enregistre l'arrivée de (2) unités industrielles à savoir : l'usine de fabrication des fourneaux « SEWA », l'unité de conditionnement des oléagineux.

Des terrains ont été attribués à des industrielles dont les activités n'ont pas encore démarré. Deux noyaux d'habitat préexistant à la zone industrielle ont été bornés et immatriculés par leurs occupants.

Une usine d'oléagineux est en construction en dehors de la zone industrielle à Wayerema II en bordure de la route de Mamassoni.

On constate que les implantations en zone industrielle ont été faites sans un plan d'aménagement d'ensemble et une viabilisation même sommaire.

5.4.2. Zones commerciales

Le SSAU avait prévu : la réhabilitation du marché central et l'aménagement d'un marché secondaire de gros à Médine.

- Marché central : Il a été partiellement rénové grâce à un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du Projet Développement Urbain et Décentralisation (PDUD). Le nouveau marché en étage comprend : des boutiques (114), une boucherie (48 places), des étals (574) et des toilettes.

- Marché de Médine : Il a connu une occupation provisoire mais a été aménagé dans le cadre du PDUD : aménagement de la partie centrale avec entrepôts et hangars, construction de la halle aux condiments, aménagement de voirie et travaux d'assainissement.

Le marché à volaille prévu sur le site de Médine est en construction sur un autre financement (BADEA).

Par contre, les boutiques précaires n'ont subi aucune amélioration.

- Marchés de quartier : ils sont fonctionnels sans aménagement. Sauf le marché de Mancourani Sud qui a servi pour le recasement des commerçants : hangars précaires et toilettes, a été aménagé.

5.4.3. Gares routières :

En plus de la gare routière de Sanoubougou I, le SSAU avait prévu deux (2) gares routières:

- ✓ la gare routière sur la route de Bouaké (40 ha avec ses annexes) : elle n'est pas réalisée. Le site reste cependant réservé ;
- ✓ la gare routière sur la route de Bamako (40 ha avec ses annexes) : elle n'est pas également réalisée.

5.4.4. Gare ferroviaire :

Prévue sur la route de Bamako sur le même site que la gare routière, la gare ferroviaire n'a pas été réalisée en l'absence de la voie ferrée.

5.4.5. Zones des garagistes

Le SSAU a prévu trois zones de garagistes :

- zone de garagistes de Hamdallaye située le long de la RN7 : elle est totalement attribuée et moyennement occupée.

Cependant, les attributions ont été faites sans plan d'aménagement d'ensemble ni viabilisation même sommaire.

Cette zone doit abriter le futur village artisanal en projet.

- zone de garagistes de Sanoubougou II : elle a été occupée par des garagistes, des entrepôts, des stations services etc.
- zone des garagistes de Wayerema II : elle a été affectée aux besoins de la CAN 2002 : villages et annexes.

5.4.6. Zone Aéroportuaire :

L'extension de l'aéroport militaire prévue par le SSAU en vue de sa transformation également en aéroport civil n'a pas été faite. L'emprise est restée intacte.

Par contre il a été réalisé un aéroport situé à quarante cinq (45) km au Nord de la ville à N'Tabacoro en dehors des prévisions du SSAU.

5.4.7. Zones de bureaux

Le SSAU avait prévu deux zones de bureaux :

- zone de bureaux du quartier résidentiel (45ha) : située au Nord du quartier administratif actuel, elle est occupée à 90% par une vingtaine de services (publics ou privés) et des équipements.

Sans plan d'aménagement d'ensemble, elle connaît toutefois une viabilisation sommaire avec simplement grattage et latéritage des voies ;

- zone de bureaux de Médine : située entre Bougoula ville et Médine, elle est totalement occupée par des services mais aussi par des commerces.

En dehors de ces deux zones de bureaux, le SSAU avait prévu trois (3) centres secondaires d'état civil à Hamdallaye, Sanoubougou II et Ouayèrema. Ceux de Hamdallaye-Mancourani et Wayerema ont été réalisés.

Un troisième centre secondaire d'état civil a été réalisé à Médine en dehors des prévisions du SSAU.

5.4.8. Zones de Douane d'entrepôts et d'hydrocarbures

Le SSAU avait prévu d'associer les gares routières situées sur les routes de Bamako et de Bouaké à un poste de douane, une zone d'hydrocarbures et un entrepôt. Aucun de ces équipements n'a été réalisé. Les sites sont toutefois restés intacts.

VI. VOIRIE - RESEAUX DIVERS – ENVIRONNEMENT



Voie d'accès au Gouvernorat



Station de pompage des eaux



Décharge sauvage au pied du Tata



Eaux usées : un problème de salubrité publique

INTRODUCTION

Le Constat- bilan porte sur :

- le constat en matière de voirie, de réseaux divers et d'environnement au cours des deux phases du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme (1985- 2005) ;
- l'évaluation des réalisations faites en matière de voirie, de réseaux divers et d'environnement au cours des deux phases du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme (1982- 2002).

Le volet voirie a connu quelques améliorations.

Bien que les volets adduction d'eau, téléphone et drainage aient enregistré un progrès significatif, il existe des disparités entre les différents secteurs de la ville.

Quant au volet environnement hors drainage des eaux pluviales, aucune évolution qualitative ou quantitative n'a été constatée, les problèmes se sont au contraire amplifiés.

6.1. VOIRIE

La ville de Sikasso et environs est dotée de deux types de voies : les voies classées et les voies non classées.

La voirie classée aménagée se limite à quelques grands axes (RN7, RN10, RN11 et RIL 20).

6.1.1 Voirie Classée :

Les voies classées dans la ville de Sikasso et environs sont :

- **La Route Nationale n°7 (RN-7)**

C'est la route nationale Bamako – Zégoua qui traverse la ville d'Ouest en Est dans sa moitié Nord. Elle est bitumée et son emprise varie de 30 à 40m dans sa traversée de la ville.

Elle traverse le périmètre d'urbanisation sur environ 31 km dont 9,7 km en ville.

La RN 7 est périodiquement entretenue et son état est passable.

- **La Route Nationale n°10 (RN10)**

C'est la route nationale Sikasso – Hèremakono (Route de Bobo) qui traverse le périmètre d'urbanisation sur environ 20 km dont 6,4 Km en ville. Elle est bitumée et son emprise varie de 30 à 40m dans sa traversée de la ville.

Route Nationale, elle est périodiquement entretenue par l'Etat et se trouve en bon état.

- **La Route Nationale n°11 (RN11)**

C'est la route nationale Sikasso – Koutiala (135 km) qui traverse le périmètre d'urbanisation sur environ 18 km dont 3,1 Km en ville.

Elle est bitumée et son emprise varie de 30 à 40m dans sa traversée de la ville.

Route Nationale, elle est périodiquement entretenue et se trouve en bon état.

- **La Route d'Intérêt Locale n°20 (RIL-20)**

C'est la route d'intérêt local Sikasso – Dioila (160 km) qui traverse le périmètre d'urbanisation sur environ 17 km dont 3,8 km en ville. Elle est en terre et est fortement dégradée.

Durant les phases du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme la voirie classée a fait l'objet d'aménagement.

Les RN-7, 10 et 11 ont été entièrement reprises.

Des programmes d'entretien périodiques sont fréquemment entrepris par l'Etat sur ces grands axes routiers.

Seule la Route d'Intérêt Local n°20 Sikasso – Dioïla n'a pas reçu d'aménagement. Elle est en très mauvais état.

6.1.2. Grande voirie urbaine

Les voies de Sikasso sont pour la plupart dénommées grâce notamment à l'adressage effectué dans le cadre du Projet Développement Urbain et Décentralisation (PDUD).

La ville de Sikasso est dans son ensemble dotée de larges rues formant un réseau non hiérarchisé.

Compte tenu de l'importance des flux, les voies ou tronçons de voies suivants ont été identifiés :

LES VOIES BITUMÉES

- la RN-7 dans sa traversée de la ville sur environ 9,7 km et d'une emprise variable de 30m à 40m ;
- la RN10 dans sa traversée de la ville sur environ 6,4km et d'une emprise variable de 30m à 40m ;
- la RN11 dans sa traversée de la ville sur environ 3,1km et d'une emprise variable de 30m à 40m ;
- le Boulevard Coiffet allant de l'Avenue OUA à l'Avenue Loury(RN7) d'une longueur de 892 m et d'une emprise de 35m ;
- la Rue 431 (marché de Medine) allant de l'avenue Loury à la rocade d'une longueur de 966m et d'une emprise de 35m ;
- la rue 445 allant de l'avenue Loury à la rocade d'une longueur de 975m et d'une emprise de 35m ;
- la rue 112 allant de la route de Missiricoro à la rue 113 d'une longueur de 1538 m et d'une emprise de 22m ;
- la rue 113 allant de la rue 112 à l'avenue Loury d'une longueur de 331m et d'une emprise de 25m ;
- la route de Missiricoro allant de la RN7 à la rue 112 d'une longueur de 320m et d'une emprise de 25m ;
- la rue 42 allant de l'avenue de l'OUA à la route de Missiricoro d'une longueur de 1750 m et d'une emprise de 20m ;
- l'Avenue de l'OUA allant de l'avenue du 19 novembre 1968 à l'avenue de France d'une longueur de 1858 et d'une emprise de 40m ;
- l'Avenue du 19 novembre 1968 allant de l'avenue de l'OUA à la rue 201 (route de Zégoua) d'une longueur de 1390m et d'une emprise de 20m ;
- la rue 68 allant l'avenue du 19 novembre 1968 à la rue 201 (route de Zégoua) d'une longueur de 1770m et d'une emprise de 20m ;
- les rues 230 et 252 allant de la rue 201 (route de Zégoua) à la rue 267 d'une longueur de 1 715m et d'une emprise de 25m ;
- la rue 213 allant de la rue 200 (route de Bobo) à la rue 246 d'une longueur de 515 m et d'une emprise de 45m ;
- la rue 14 allant de l'avenue de l'OUA à la station Schell d'une longueur de 614 m et d'une emprise de 40m.

Soit au total **33,9km de voies bitumées** pendant les deux phases du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme.

LES VOIES EN TERRE :

Ce sont les voies qui ont reçu un aménagement en latérite :

- la rue 436 (route de Zignasso) d'une longueur de 2000m et d'une emprise de 35m ;
- la rue 68 allant de l'Avenue de France à la rue 405 d'une longueur de 450m et d'une emprise de 20m ;



- la rue 405 allant de la rue 68 à la rocade au Nord d'une longueur de 750m et d'une emprise de 20m ;
- la rocade Nord allant de la RN11 (route de Koutiala) à la rue 405 d'une longueur de 2850m et d'une emprise de 50m.

Soit au total **6,05km** de voies en latérite réalisées pendant les deux phases du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme.

A cause du manque d'entretien et le mauvais état du réseau de drainage, la plupart des voies urbaines sont inondées et connaissent de fortes érosions.

Tableau n°34 : Etat d'exécution des travaux de voirie du SSAU

N°	Travaux programmés	Longueur	Etat d'EXécution
1	Route nationale n°7	1200m	Bitumée
2	Route nationale n°10	6000m	Bitumée
3	Route nationale n°11	3700m	Bitumée
4	Route Nationale n°11 bis	2900m	Bitumée jusqu'à Ouyerema II
5	Route de Zignasso	2000m	Latérite
6	Avenue de l'OUA	1800m	Bitumée
7	Avenue du 19 Novembre	1400m	Bitumée
8	Route d'Intérêt Local 20 (route de Dioïla	1600m	Partiellement bitumée
9	Route de Missirikoro	2500m	Latérite
10	Voie des berges de l'avenue OUA à la ceinture Sud	2200m	Non aménagée
11	Voie de Mancourani à Banconi	2200m	Non aménagée
12	Voie de Ceinture entre RN11 et RIL 20	2500m	Latérite
13	Voie de Ceinture	16500m	Non aménagée

Source Consultant

Soit au total 24300m de voies aménagés pour une prévision de 46500m. Le taux de réalisation est donc de 52,26%.

Dans le même temps, plusieurs voies ont été aménagées hors prévision du SSAU. Elles sont données dans le tableau ci-après.

Tableau n°35: Travaux de voirie exécutés hors programme du SSAU

N°	Itinéraire	Longueur
	Voirie bitumée	
1	Boulevard Coiffet allant de l'Avenue OUA à l'Avenue Loury(RN7)	892 m
2	Rue 431 (marché de Medine) allant de l'avenue Loury à la rocade	966m
3	Rue 445 allant de l'avenue Loury à la rocade	975m
4	Rue 112 allant de la route de Missiricoro à la rue 113	1538 m
5	Rue 113 allant de la rue 112 à l'avenue Loury	331m
6	Rue 42 allant de l'avenue de l'OUA à la route de Missiricoro	1750 m
7	Rue 68 de l'avenue du 19 novembre 1968 à la rue 201 (RN7)	1770m
8	Rue 230 et 252 allant de la rue 201 (RN 7) à la rue 267	1 715m
9	Rue 213 allant de la rue 200 (route de Bobo) à la rue 246	515 m
10	Rue 14 allant de l'avenue de l'OUA à la station Schell	614m
	Total	11066m
	Voirie en terre	
1	Rue 68 allant de l'Avenue de France à la rue 405	450m
2	Rue 405 allant de la rue 68 à la rocade au Nord	750m
	Total	1200
	Total Général	12266m

Source. Consultant



Soit au total 12,266km de voirie aménagée hors prévisions du SSAU

Conclusion : À l'exception de la rocade de ceinture et de deux voies situées au Sud, les propositions du schéma sommaire ont été entièrement réalisées. Au total, environ 33,92km de voies bitumées et 6 km de voies en latérite ont été réalisées.

LES OUVRAGES D'ARTS :

Dans la ville de Sikasso, en plus du pont sur la RN7 au niveau du lotio, un second pont est réalisé sur l'avenue de l'OUA au niveau de sa traversé du lotio.

Des ouvrages de moindre importance existent au niveau des traversées des ravins et bras de cours d'eau comme le Kotoroni par exemple.

6.2. RESEAUX DIVERS

6.2.1 Alimentation en eau potable

En matière d'alimentation en Eau potable, des efforts considérables ont été réalisés. La ville est dotée d'un réseau d'adduction d'eau moderne et les villages du périmètre d'urbanisation ont tous au moins un point d'eau moderne (Adduction d'eau sommaire, Pompe à motricité humaine, puits à grand diamètre etc.).

- Réseau d'adduction d'eau potable de la Ville de Sikasso

L'ancien réseau a été complètement repris en 1995 grâce à un projet financé par la coopération Danoise d'un montant d'environ douze (12) milliards.

La ville jadis alimentée en eau de surface à partir d'une station de pompage située à Farako, l'est désormais par Huit (08) forages : six (06) situés à Lafiabougou avec des débits de 40 à 50 m³ /h et deux(02) à Nafélébougou avec un débit de 60 m³ /h chacun.

L'eau des forages est refoulée dans une station de traitement située à Lafiabougou où s'effectue la chloration.

Après traitement, elle est envoyée par système distributif dans cinq (05) réservoirs repartis comme suit :

- la zone basse : trois (03) réservoirs d'une capacité totale de 2000m³ pour la desserte des quartiers de Sanoubougou I, Mamasoni, Kaboïla I et II, Wayerma I et II, Bougoula Ville, Fama , Mancourani I et II;
- la zone moyenne : un (01) réservoir de 50m³ (sur la route de Bouaké- RN7) pour la desserte des quartiers de Sanoubougou I et II, Bougoula Hameau et Kapélécoulou.
- la zone haute : un (01) réservoir de 250 m³ pour la desserte des quartiers de Hamdallaye, Médine et Lafiabougou ;

Le réseau de distribution est long de 379, 63 Km avec des tuyaux de diamètre 200, 160, 110, 90 et 63 mm.

Les bornes fontaines, au nombre de 31 dont 29 fonctionnelles sont gérées par des associations.

Pour la sécurité incendie, le réseau comporte dix (10) poteaux d'incendie disposés aux endroits stratégiques de la ville : usines CMDT, Marchés, gare routière etc.).



- Evolution du Réseau d'AEP

L'évolution du réseau est indiquée dans le tableau ci-dessous:

Tableau n°36: Situation du réseau AEP

N°	Désignation	Année 1982	Année 2005
1	-Ressource en eau	Eau de surface du Farako	Eau Souterraine – 8 Forages
2	-Moyens d'exhaure (pompes)	Pompes de surface-	Pompe des Forage : 420 m ³ /h
3	-station de traitement	1	1 - Chloration
4	-capacité de stockage (réservoir-château)	800m ³ (2 réservoirs de 400 m ³)	2 300m ³ (5 réservoirs)
5	-Bornes Fontaines	14	31
6	-Poteaux d'incendie	1	10
7	-Réseau de distribution	-	379 630 ml
8	-Nombre d'abonnées	612	7 422

Source Consultant

La Société EDM SA est confrontée à un problème de recouvrement des factures.

- Autres Points d'eau

Dans la ville de Sikasso malgré l'existence du réseau d'eau dans presque toutes les rues à l'exception des zones d'extension récentes, le taux de branchement des ménages est assez faible.

Leur alimentation en eau se fait à partir des bornes fontaines et surtout des puits. Toutes les concessions ont au moins un puits traditionnel ou moderne. Les puits traditionnels des anciens quartiers sont pollués par l'infiltration des eaux des latrines traditionnelles.

Quelques forages équipés de pompe à motricité humaine existent également dans la ville.

Par ailleurs, il convient de signaler l'existence depuis 1984 d'un puits artésien à Médine où l'eau coule continuellement.

Conclusion : En matière d'alimentation en eau potable, la ville de Sikasso est actuellement dotée d'infrastructures pour assurer une bonne couverture des besoins. Cependant l'EDM est confrontée à un problème de recouvrement de factures qui limite actuellement les possibilités d'extension du réseau dans les zones non desservies.

6.2.2. Electricité

La ville de Sikasso est alimentée en électricité à partir de la Centrale Thermique de la Société Energie du Mali (EDM). Le réseau limité jadis au centre ville couvre aujourd'hui l'ensemble des quartiers à l'exception de Lafiabougou, Lafiabougou Koko, Sanoubougou I et II extension, Kapélé Kourou, Bougoula Hameau, Mamassoni, Babembabougou, Kamalé Sirakoro et Bankoni.

La ville est alimentée par Huit (08) groupes électrogènes dont Sept (07) sont fonctionnels.



Compte tenu de leur état les moteurs ne fournissent qu'une puissance totale de 3500 Kilowatts, puissance largement insuffisante pour la satisfaction des besoins estimés à 20 Mégawatts.

Les tableaux suivants donnent un état comparatif de l'évolution de la situation.

Tableau n°37: Evolution du Réseau d'Electricité

N°	Désignation	Année 1982	Année 2005
1	-Capacité de la Centrale	350 KVA	3 500 KVA
2	-Réseau Moyenne Tension	-	30 km
3	-Réseau Basse Tension	-	162 Km
4	-Eclairage public	0 point lumineux	17,3 km - 637 points lumineux
5	-Postes de transformateurs	-	63

Source: EDM SA

Tableau n°38: Evolution du nombre d'Abonnées

	Catégorie	Nombre d'abonnée	
		Année 1982	Année 2005
1	Nombre d'abonnées MT	-	18
2	Nombre d'abonnées BT	-	4 313
Total		-	4 331

Source: EDM SA

MT : Moyenne tension ; BT : Basse tension

Avec un taux de desserte de 50% pour les concessions et 25% pour les ménages, les besoins de la ville en électricité estimés à 20 Mégawatts sont loin d'être satisfaits.

La faible capacité de la centrale fait que la ville est confrontée à des coupures et délestages fréquents.

La situation de la centrale thermique au centre de la ville est source de nuisance et de pollution de l'air.

La CMDT utilise une centrale électrique autonome pour la satisfaction de ses besoins en énergie.

6.2.3. Telephone-Television-Radio

- Téléphone:

La ville de Sikasso est couverte par deux (02) systèmes de communication téléphonique :

- Le réseau fixe :

La SOTELMA dispose d'un central numérique d'une capacité de 3 584 lignes dont 2 112 occupées. Le réseau téléphonique couvre l'ensemble de la ville à l'exception de Bougoula Hameau et des nouvelles extensions.



- Le réseau de téléphonie mobile

Deux (02) sociétés de téléphonie mobile existent à Sikasso : MALITEL et IKATEL avec des rayons de couvertures de 15 à 30 km.

Au niveau des Centres de Santé Communautaires (CSCOM) et certains services comme la Gendarmerie, le Camp militaire, le Gouvernorat et certains ONG, il existe le système de communication administratif par radio (RAC).

A Sikasso, l'acheminement des courriers et mandats postes pose beaucoup de problèmes à cause :

- du manque de moyens logistiques surtout pour l'acheminement des courriers à l'intérieure de la commune ;
- du matériel de travail usé ;
- de la crise de trésorerie pour le règlement des mandats.

- Télévision – Radio :

Le Réseau TV-FM est satellitaire.

Grâce à l'existence d'un relais à Sikasso, les images de la télévision malienne sont bien captées sur toute l'étendue du périmètre d'urbanisation.

En plus de la Radio nationale (ORTM et FM HORIZON), Sept (07) radios libres émettent à Sikasso. Ce sont : la Radio KENE, Radio Badenya, SIKA FM, BENDE, ROYAL FM, Radio FM Horizon et la VOIX DES JEUNES. Ces radios couvrent Sikasso et ses environs.

Elles sont confrontées à des problèmes de rentabilité face à des coûts d'exploitation élevés et au manque de moyens logistiques.

Le tableau ci-dessous donne la situation des stations de radiodiffusion.

Tableau n°39 : situation des stations de radiodiffusion

N°	Désignation	Fréquence (Mhz)	Création	Localisation
1	Station Régionale ORTM	98.3	Février 1998	Kaboila 1
2	Radio Kéné	100.3	Octobre 2003	Bougoula ville
3	Radio Badenya	90.4	Juillet 1992	Médine
4	Radio FM Horizon	100.5	Janvier 1993	Kaboila
5	Radio Sika FM	107.5	Mars 1998	Bougoula ville
6	Royal FM	102.4	Août 2003	Kaboila 1
7	La voie des jeunes	91.8	Février 2004	Kaboila 1
8	Radio Bendé	99.5	Avril 2003	Kaboila 1

Source Enquêtes de terrain

6.3. ENVIRONNEMENT

6.3.1. Assainissement

- Drainage des eaux pluviales

La ville de Sikasso est située dans une cuvette entourée de plateaux qui donnent un sens d'écoulement général Nord-Sud et Sud-Nord vers le plus grand exutoire que constitue le « LOTIO » drainant ainsi les eaux d'Ouest en Est vers le Banifing.

La ville s'est développée le long du Lotio sur les deux flancs de la cuvette avec des pentes plus prononcées au Nord. Plusieurs petits sous bassins versants se développent de chaque côté de la cuvette, le long des nombreux affluents du Lotio.

A l'intérieur, le relief est accidenté, ce qui provoque une forte érosion des rues.



La ville est subdivisée en cinq grands sous bassins versants issus de la répartition spatiale des collines et hauts plateaux de la ville. Ces sous bassins sont dérivés des grands bassins versants du Lotio (centre Sud) et du Banakoni (Nord). On distingue :

- ✓ un premier grand sous bassin versant dont la ligne de séparation des eaux se situe au niveau du plateau de l'ancienne piste d'atterrissage. Il occupe les parties Nord et Ouest de la ville (Zones industrielle et militaire, les quartiers Babembabougou et Kamalé Sirakoro). Ce sous bassin versant est drainé par le Banakoni et ses affluents ;
- ✓ un second grand sous bassin versant à l'Ouest qui occupe le centre de la ville où les eaux sont collectées par le Kotoroni vers le Lotio. Il occupe les quartiers de Medine, Bougoula Ville, Natiè, Kaboïla I et II, Hamdallaye, Mancourani, Fama et une partie du Quartier Résidentiel ;
- ✓ un troisième grand sous bassin versant qui occupe le Sud et le Sud-Ouest de la ville où les eaux sont concentriques vers la partie centrale du Lotio. Il couvre les quartiers de Lafiabougou et son extension, Hamdallaye extension, Sanoubougou I et le quartier spontané de Bankoni.
- ✓ un quatrième grand sous bassin versant qui occupe le Nord-Est de la ville dont les eaux ruissellent directement vers le Lotio. Il couvre les quartiers Wayerma et Mamassoni.
- ✓ un cinquième grand sous bassin versant qui occupe la partie Est de la ville avec une ligne de séparation des eaux se situant le long de la RN7. Les eaux sont drainées par le Kodialani et le Farako vers le Lotio. Il couvre les quartiers de Sanoubougou I, Kapele Kourou et Bougoula Hameau.

- Réseau de drainage artificiel :

Il est composé de l'ancien réseau qui date de la période coloniale à 1982 (date du schéma sommaire) et du nouveau réseau (à partir de 1982).

- ✓ **Ancien réseau** : L'ensemble de ce réseau date de l'époque coloniale. Il est constitué de :
 - 51 140 ml de caniveaux à ciel ouvert maçonnés en pierre dont la largeur varie de 0,6 à 1m ;
 - 1 170 ml de collecteurs maçonnés de largeur variant de 1,5m à 3m ;
 - 10 550 ml de collecteurs non maçonnés de largeur supérieure à 2m.

Ce réseau est concentré dans les anciens quartiers Wayerema, Quartier administratif, Bougoula Ville, Fama, Nantié, Kaboïla I et II et une partie de Sanoubougou I.

Ce réseau est en grande partie comblé et se confond avec la rue ne laissant apparaître que les têtes des ponceaux.

Par endroits, les caniveaux n'ont pas d'exutoires bien définis et se terminent en « culs de sac » créant ainsi l'érosion poussée des rues. Ceci est à l'origine de la stagnation des eaux dans certaines parties du centre ville.

Il en résulte une inondation des quartiers en période de pluie.

Des actions de curage et de réparation de maçonnerie du réseau ont été effectuées par endroits.

- ✓ **Nouveau réseau** :

Depuis l'adoption du SSAU, les efforts conjugués de la Mairie, de l'Etat et du Projet Développement Urbain et Décentralisation (PDUD), de l'Office Malien de l'Habitat et de quelques particuliers ont contribué à la réhabilitation de l'ancien réseau et à son extension à de nouveaux quartiers. Ainsi, 61 260 ml de caniveaux et collecteurs ont été réalisés de même que 1700 ml de collecteurs non maçonnés le long de la digue de Sanoubougou II.



✓ **Réseau naturel de drainage :**

D'une manière générale, le Lotio apparaît comme le plus grand exutoire qui reçoit tous les cours d'eau et les draine vers le banifing. Les plus importants sont :

- ✓ le Kotoroni et ses affluents qui drainent la partie centrale de la ville ;
- ✓ le Nangolako et le Koungotiémakoni au Sud ;
- ✓ le Kodialani, le Ngorokodian, le Ngoromi, le Farako et le Koba à l'Est ;
- ✓ le Sofakoni au Nord-Est ;
- ✓ le Gadako et le Banakoni à l'Ouest.

Compte tenu de la forte érosion et d'une pluviométrie abondante (environ 1100mm par an), ces cours d'eau se comblent progressivement provoquant souvent des inondations dans les quartiers riverains.

Conclusion :

De l'analyse de la situation à la fin de la seconde phase du Schéma sommaire, il ressort que des améliorations ont été faites en matière d'infrastructure de drainage des eaux pluviales. Ainsi, le linéaire de réseau a été multiplié par deux.

Le réseau de drainage est inégalement réparti entre des quartiers densément équipés (Bougoula ville, Kaboila I et II, Fama etc..) et des quartiers totalement dépourvus (Mamassoni, Bougoula Hameau, Lafiabougou ou les extensions de Sanoubougou etc..)

Malgré les réalisations faites, l'obstruction des caniveaux anciens (par manque de rénovation conséquente) et le manque d'entretien des nouvelles réalisations font que la ville reste confrontée à des problèmes cruciaux de drainage des eaux de ruissellement.

Plus de la moitié du réseau ne fonctionne pas correctement soit à cause de l'état physique des ouvrages (dégradation), soit à cause de l'état hydraulique (dépôt de déchets solides, végétation).

Aucune opération de lotissement effectuée durant les deux phases du schéma n'a été accompagnée de la réalisation d'infrastructures de drainage indispensables.

- Evacuation des déchets liquides

A Sikasso les déchets liquides sont constitués par les excréta, les eaux usées domestiques (eaux de vaisselle, de lessive et similaires), les eaux usées artisanales, les eaux des aires de lavage et les eaux usées industrielles.

Il n'existe pas à proprement parlé de système d'évacuation des eaux usées domestiques à Sikasso. Celles-ci sont directement déversées dans les rues à travers des saignées effectuées dans les murs de clôtures ou dans des petites excavations faisant office de puisard.

Dans les quartiers anciens (Kaboila I et II, Fama, Bougoula Ville, Wayerma I, Sanoubougou II et II, Mancourani I et II et Nantiè) la forte densité fait que le sol est facilement saturé d'où des nuisances et des pollutions.

Les eaux usées constituent aujourd'hui la première source de pollution dans les quartiers anciens.

Dans ces mêmes quartiers on assiste à une pollution de plus en plus poussée des puits traditionnels par les eaux d'infiltration des latrines et puisards.

La majeure partie des familles utilise des latrines traditionnelles ou améliorées. Ces latrines une fois remplies sont vidangées manuellement ou par des spiros à traction animale. Les excréta sont souvent déposés derrière les murs des concessions où ils séjournent avant d'être évacués vers les champs pour servir de fumure organique.



Seul quelques familles aisées et les services publics disposent de fosses septiques avec puisards.

Quelques latrines améliorées à fosses ventilées (VIP) ont été construites au niveau de certains lieux publics (marchés, gares, écoles et centre de santé).

Pour la vidange des fosses septiques, il existe deux (02) camions spiros qui déversent les excréta et les eaux usées dans les champs qui entourent la ville.

Quinze (15) Groupements d'Intérêt Economique (GIE) fonctionnels se chargent de la vidange des latrines et fosses septiques à raison de 1500 Fcfa/voyage. Les toilettes publiques sont gérées par des privées.

Dans la ville on assiste à une prolifération d'aires de lavage qui ne répondent pas aux normes le long des grandes artères. Les boues déposées dans les caniveaux ne sont pas curées d'où des sources de pollution.

Pour une meilleure gestion des eaux usées de la ville, la mairie a bénéficié de trois (03) projets :

- ✓ cinquante(50) puisards et lavoirs financés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2000 et les bénéficiaires pour un coût de 145 450 FCFA par ouvrage ;
- ✓ cinq cent (500) puisards/lavoirs en cours d'exécution, financés par la Coopération Technique Belge et les bénéficiaires pour un coût de 150 000 FCFA par ouvrage ;
- ✓ douze (12) puisards et des aires de lavage publiques en cours d'exécution, financés par African Fondation Développement (ADF). Les installations sont confiées à des GIE de la place.

- Evacuation des déchets solides

A Sikasso, les déchets solides sont principalement constitués par les ordures ménagères (les plastiques, les papiers, les feuilles mortes, les verres, les restes d'aliments et les crottes d'animaux) et des déchets biomédicaux produits par les centres de santé.

✓ Collecte et Transport des ordures ménagères :

Il existe un système de ramassage des ordures par les GIE qui est loin de couvrir les besoins de la ville. Les ordures sont collectées au niveau des familles dans des poubelles.

Huit (08) GIE sont chargés du transport des ordures vers les dépotoirs de transit. Leurs abonnés sont au nombre de 1 467 pour un nombre total de 18 285 ménages.

Il existe douze (12) dépôts de transit autorisés dans la ville repartis comme suit : trois (03) à Mancourani, un (01) à Sanoubougou, un (01) à Médine, un (01) à Bougoula Ville, quatre (04) à Wayerma, un (01) à Hamdallaye et un (01) à Kaboila I.

La Mairie a reçu un financement de l'ADF (African Fondation Développement) pour la réalisation de dix (10) dépotoirs de transit sur les 12 autorisés.

Il n'existe pas de décharge finale en tant que telle à Sikasso, les trois prévues par le Schéma Sommaire aux sorties de la ville n'ont pas été réalisées.

Un projet sur financement de la Coopération Technique Belge prévoit une station de traitement des déchets derrière l'ancien aéroport au Nord de la ville.

En attendant, les ordures collectées par les GIE sont transportées à 3 ou 5km de la ville dans les champs où elles sont utilisés comme fertilisants.

La Mairie qui doit assurer le transport des ordures des dépotoirs vers les décharges finales ne dispose pas de moyens nécessaires.

Malgré l'existence des dépotoirs de transit, on note un peu partout dans la ville des dépotoirs anarchiques.



Les ordures sont déposées un peu partout devant les concessions (où elles s'éparpillent dans les rues) en attente d'être transportées vers les champs pour servir de fumure organique.

Les plastiques non dégradables pullulent alors un peu partout dans la ville.

Le nettoyage du marché central est assuré par le GIE ADICOS.

Plusieurs investissements ou actions environnementales sont entrepris :

- la dotation des GIE en matériels (charrettes, pelles, râpeaux, gants, poubelles etc.) ;
- le financement de l'achat de 18 attelages par le Fonds de Solidarité National (FSN) ;
- la passation des contrats d'entretien et de curage de certains caniveaux aux GIE;
- la réalisation des tables rondes sur les problèmes sanitaires de la ville ;
- l'élaboration d'un plan quinquennal en assainissement de base et collectif etc.

✓ Déchets artisanaux et industriels

La pollution de l'air est visible dans les quartiers immédiats des usines CMDT pendant les périodes d'égrainage : suspension des poussières et fibres de coton dans l'atmosphère.

Les eaux industrielles des usines de la CMDT sont recyclées.

Les eaux usées produites par les teinturières et les savonnières sont directement déversées dans les rues, les caniveaux ou aux abords des cours d'eau où elles constituent des sources de nuisance.

Les teinturières ont bénéficié d'un financement en vue de leur regroupement.

A Sikasso, les eaux usées provenant des petites unités artisanales et les huiles de vidanges ne posent pas de problème à cause de leur faible quantité et de leur réutilisation.

✓ Déchets biomédicaux

Il existe un incinérateur de type « Monfort » au niveau de chaque structure de Santé. Les déchets partiellement incinérés sont transportés en dehors de la ville par un GIE.

Le tableau ci-dessus donne la situation des capacités des GIE

Tableau n°40: GIE de la ville de Sikasso

N°	Entreprise/GIE Coopératives	Nombre de Promoteurs	Domaines D'activités	Equipements	Nombre de travailleurs	Nombre de clients
1	CAPEP	8 personnes	Salubrité publique Curage caniveaux Entretien espaces vêts/réboisement	5 charrettes, 5 ânes, pelles, pioche, râpeaux	5	192
2	KENE SANYA	5 personnes	Salubrité publique, Curage caniveaux, Enlèvement ordures, Entretien espaces vêts/réboisement	3 charrettes 10 ânes	5	350
3	SONEA	2 personnes	Salubrité publique, Curage caniveaux, Entretien espaces vêts/réboisement	1 charrettes 6 ânes	4	240
4	JOQ	8 personnes	Enlèvement ordures	3 charrettes	3	104
5	KENE JEYA	4 personnes	Salubrité publique, Curage caniveaux, Construction de puisards	1 charrette	10	NC
6	GEAN	NC	Salubrité publique, Curage caniveaux/Enlèvement ordures	NC	5	NC
7	JIGUTUGU	5 personnes	Salubrité publique, Curage caniveaux/Enlèvement ordures	5 charrettes 3 ânes	5	140

Source : Enquêtes de terrain

NC= Non connu.



6.3.2. Situation de l'Ecosystème

Introduction

Bien que située dans une zone où l'exploitation des ressources naturelles est contrôlée par les Services de la Conservation de la Nature, les problèmes environnementaux dans la ville de Sikasso et environs sont importants.

Ils concernent les points suivants :

- ✓ le déboisement et les feux de brousse.
- ✓ l'érosion,

- Déboisement et feux de brousse

Situé dans la zone soudanienne, le milieu écologique de la ville Sikasso et environs jadis florissant a connu un appauvrissement de sa diversité biologique liée à la disparition d'espèces végétales et animales de plus en plus nombreuses accompagnée d'une dégradation du cadre de vie des populations.

Cet appauvrissement est consécutif :

- ✓ à la coupe abusive du bois : bois de chauffe, défrichage anarchique pour les champs et surtout la production du charbon de bois à cause de la proximité des grands axes routiers ;
- ✓ au morcellement des espaces verts urbains au profit des parcelles d'habitation ;
- ✓ au non aménagement des espaces verts existants.

La pression excessive sur les ressources naturelles établit un processus de dégradation des sols et des végétaux qui diminue structurellement la production des moyens de survie et aggrave la pauvreté.

Toute politique tendant à atténuer cette situation suppose la mise en place d'une stratégie fondée sur la réhabilitation des écosystèmes autour desquels s'organise la vie.

Les actions suivantes sont à l'origine du déboisement dans le périmètre d'urbanisation :

- ✓ la disparition des grands ligneux sur pieds à cause des déficits pluviométriques persistants;
- ✓ la dégradation du couvert végétal par l'extension des défrichements (champs et jardins) et l'élevage pastoral extensif ;
- ✓ la coupe abusive du bois pour le charbon de bois, le bois de chauffe, la construction et les autres activités domestiques;
- ✓ les feux de brousse ;
- ✓ la disparition d'espèces animales et végétales suite à la destruction de l'habitat de la faune et du surpâturage.

Il n'existe pas de politique de gestion rationnelle des ressources naturelles à Sikasso. Il faut cependant noter l'existence de bosquets, de plantations individuelles ou collectives dans tous les villages de la commune :

- ✓ un périmètre de protection de 50,06 ha sur la route de Bouaké (RN7) ;
- ✓ un périmètre de reboisement de 90 ha sur la route de Koutiala (RN11) ;
- ✓ le bosquet Boubacar Diallo d'une superficie d'un (1) ha dans le quartier résidentiel ;
- ✓ une plantation d'anacardiens d'un (01) ha dans le quartier résidentiel.

Soit une superficie totale d'environ 140 ha.

Ces espaces boisés souffrent d'un manque d'entretien et d'aménagement.



Dans le périmètre d'urbanisation, il existe deux forêts classées : celles de Zamblara (60 ha) et de Kaboïla (410 ha).

Les travaux de mise en défend des terres de culture contre l'érosion hydrique sont moins importants dans la commune.

La proximité de l'homme et le braconnage ont appauvri la faune.

- Erosion

Le manque de couvert végétal provoqué par les actions ci-dessus citées favorise l'érosion hydrique. En effet beaucoup de plateaux ont été dénudés par l'érosion hydrique qui menace les champs de cultures et les espace pastoraux. Les cours d'eau se comblent progressivement diminuant ainsi leur capacité de rétention.

Conclusion

Deuxième ville du pays, la ville de Sikasso a connu une grande amélioration de ses réseaux de voirie et d'adduction d'eau sans que cela soit suivi par un développement des réseaux d'électricité et d'assainissement. L'assainissement constitue aujourd'hui un problème crucial pour la ville. L'insalubrité existe partout dans la ville et les infrastructures de drainage sont loin de répondre aux besoins. Les systèmes d'évacuation des eaux usées et des excréta sont insuffisants. Le non respect des dépotoirs de transit, la mauvaise organisation et l'insuffisance des GIE d'assainissement et le manque de moyens conséquents pour la Mairie contribuent à aggraver les problèmes environnementaux de la ville.

Dans le cadre du schéma directeur, un effort doit être fait pour la fourniture de ces services urbains essentiels.



VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS



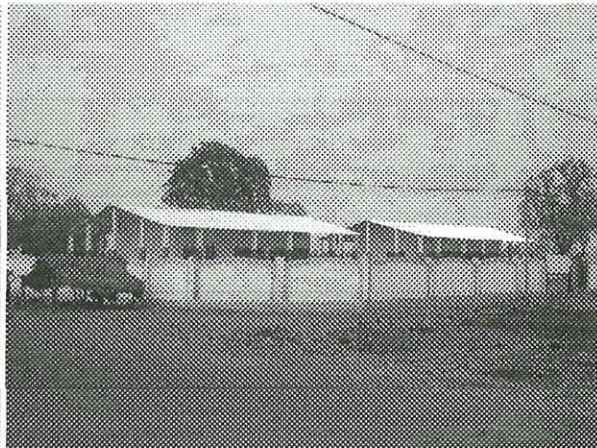
Gare routière réhabilitée



Agence auxiliaire de la BCEAO



Groupe scolaire TIEBA



CSCOM de Sanoubougou I

Introduction

Le présent constat porte sur l'état des lieux et le point d'exécution du programme d'équipements socio-collectifs du SSAU.

Les équipements collectifs de la ville de Sikasso et environs peuvent être repartis en huit (8) grandes catégories :

1. équipements administratifs ;
2. équipements socio-sanitaires ;
3. équipements scolaires ;
4. équipements commerciaux ;
5. équipements sportifs et culturels ;
6. équipements touristiques et de loisirs ;
7. équipements culturels ;
8. équipements de sécurité.

7.1.ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les équipements administratifs situés sur le territoire de la ville de Sikasso et environs sont principalement ceux qui sont liés au statut administratif de la ville à la fois chef-lieu de région, de cercle et de commune. Il s'agit donc d'infrastructures d'encadrement administratif et

technique. A ces équipements, s'ajoutent ceux des organismes de développement local qui sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau n°41: Equipements administratifs

N°	Désignation	Localisation	Superf (ha)	Date de Création	Nature des matériaux	Etat	Observations
a.)	Niveau région						
1	Gouvernorat	Quartier résidentiel	6		Dur	Bon	Abrite l'ANICT; la D.R. du Tourisme; le pied à terre;
2	Assemblée Régionale	Quartier résidentiel	2,5		Dur	Bon	
3	Conservation de la Nature	Quartier résidentiel	0,5		Dur	Bon	
4	Météo	Quartier résidentiel			Dur	Bon	
5	DR Budget	Quartier résidentiel	0,7		Dur	Bon	
6	D.R.Commerce et Concurrence	Quartier résidentiel	0,5	1997	Dur	Bon	
7	D.R. Contrôle Financier	Quartier résidentiel	0,43	1997	Dur	Bon	
8	D.R.Plan	Quartier résidentiel	1	1997	Dur	Bon	
9	D.R.I / AMAPP	Quartier résidentiel			Dur	Bon	
10	D.R. Urbanisme Et Habitat	Quartier résidentiel	0,75		Dur	Bon	
11	DRACPN	Quartier résidentiel	0,65		Dur	Bon	
12	Caisse des retraites	Quartier résidentiel	0,3123	2004	Dur	Bon	
13	ESPEGRN	Quartier résidentiel	0,8	1995	Dur	Bon	
14	I.E.R	Quartier résidentiel	0,9		Dur	Bon	
15	D.R.Routes	Quartier résidentiel	6,5		Dur	Bon	
16	DRAMR	Quartier résidentiel	0,65		Dur	Bon	
17	D.R. Trésor	Quartier résidentiel			Dur	Bon	
18	D.R Education (Académie)	Quartier résidentiel			Dur	Bon	
19	D.R. Santé	Quartier résidentiel			Dur	Bon	Dans la cours de l'hôpital
20	SOTELMA	Wayerema I	26		Dur	Bon	
21	D.R.Impôts	Wayerema I	0,5		Dur	Bon	
22	D.R.Géologie et Mines	Wayerema I	0,6		Dur	Bon	Logé dans la cour des Domaines
23	O.N.P	Wayerema I		Temps colonial	Dur	Bon	
24	DRJSAC	Kaboïla I		2001	Dur	Bon	
25	D.R.Contrôle et Reglementation	Kaboïla I		Temps colonial	Dur	Bon	
26	DRDSES	Kaboïla I			Dur	Bon	
27	Palais de Justice	Bougoula Ville	0,7		Dur	Bon	
28	DRPFEF	Bougoula Ville		2003	Dur	Bon	
29	D.R.Hydraulique et Energie	Sanoubougou II	2		Dur	Bon	
30	DRAER	Médine	1		Dur	Bon	
31	Antenne Institut Géographique du Mali	Village CAN Wayerema	0,075	2002	Dur	Bon	Projet sur 0,8ha zone de bureaux
32	INPS	Quartier résidentiel			Dur	Bon	
33	Logements C.A et CD	Quartier résidentiel	0,5		Dur	Bon	
34	Logement DRAMR	Quartier résidentiel			Dur	Bon	
35	D.R.Police	Quartier résidentiel	0,2		Dur	Bon	
36	Garde Nationale	Quartier résidentiel	1,2		Dur	Bon	
37	Légion Gendarmerie	Médine	5		Dur	Bon	
38	O.R.TM (Station régionale)	Lafiabougou	22		Dur	Bon	Non clôturé
39	D.R. Douane	Sanoubougou II	6		Dur	Bon	
40	D.R.Protection Civile	Médine	2,8		Dur	Bon	
41	D.R.Domaines	Wayerema I			Dur	Bon	Locaux des Impôts
42	Chambre / commerce	Mancourani			Dur	Bon	En construction
43	Chambre d'agriculture	Quartier résidentiel			Dur	Bon	
44	DR Transports	Quartier résidentiel	0,85		Dur	Bon	



N°	Désignation	Localisation	Superf (ha)	Date de Création	Nature des matériaux	Etat	Observations
b.)	Niveau Cercle						
1	Cercle	Quartier résidentiel	0,7		Dur	Bon	Bureaux et logements
2	Garage administratif	Quartier résidentiel	0,5		Dur	Bon	
3	S.L.Conservation de la Nature	Quartier résidentiel			Dur	Bon	
4	Résidence Médecin Chef	Quartier résidentiel			Dur	Bon	
5	CAP I	Quartier résidentiel	0,75		Dur	Bon	
6	SLACAER	Quartier résidentiel			Dur	Bon	Logé dans la cour des Domaines
7	Conseil Cercle	Natien	0,6		Dur	Bon	
8	S.L.Jeneusse	Natien			Dur	Bon	
9	S.L.D.S.E.S	Natien			Dur	Bon	
10	S.L.Réglementation et Contrôle	Wayerema I			Dur	Bon	
11	Logement du S/Prefet	Quartier résidentiel	0,7				
c.)	Niveau Commune						
1	Hôtel de Ville	Bougoula Ville	0,8	1968	Dur	Bon	
2	Pied à terre	Wayerema I			Dur	Bon	
3	Voirie	Bougoula Ville	-	-	Dur	Bon	Hôtel de ville
4	Centre Secondaire d'Etat Civil	Médine	3		Dur	Bon	
5	Centre Secondaire d'Etat Civil	Mancourani II	3		Dur	Bon	
6	Centre Secondaire d'Etat Civil	Wayerema II	3		Dur	Bon	
7	Commissariat 1 ^{er} Arrondissement	Quartier résidentiel	3		Dur	Bon	
8	Commissariat 2 ^{ème} Arrondissement	Mancourani	5		Dur	Bon	

Source Consultant

7.2.EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES

Les infrastructures sociales situées dans la ville de Sikasso et environs se repartissent entre:

- ✓ un équipement de niveau région: l'Hôpital;
- ✓ un équipement de niveau cercle :le centre de santé de cercle ou le centre de santé de référence;
- ✓ des équipements de niveau communal: les centres de santé communautaire (CSCOM).
- ✓ des équipements privés comme les cabinets médicaux, les infirmeries et les pharmacies.

La situation de ces équipements est indiquée dans le tableau ci-après :



Tableau n°42: Situation des équipements socio-sanitaires

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Date de création	Nature des matériaux	Etat	Observations
a.)	Niveau région						
1	Hôpital	Quartier résidentiel	4	1930	Dur	Bon	Hôpital en projet sur 8ha à Mancourani
b.)	Niveau Cercle						
1	C.S.R / Tripano	Fama extention	4	1940	Dur	Mauvais	À réhabiliter
2	C.S.R	Quartier résidentiel	0,5	1963	Dur	Assez bon	À réhabiliter
c.)	Niv. Commune						
1	CSCOM .I	Wayerema II	1	2001	Dur	Bon	
2	CSCOM .II	Hamdallaye	1	2001	Dur	Bon	
3	CSCOM. III	Médine	1	2002	Dur	Bon	
4	CSCOM. IV	Sanoubougou I	0,5	2005	Dur	Bon	En cours de construction
5	CSCOM. V	Sanoubougou II	0,5	2005	Dur	Bon	En cours de construction
6	Clinique Kampo	Wayerema II	1	2001	Dur	Bon	
7	Clinique Cissé	Wayerema II	0,5	1998	Dur	Bon	
8	Clinique Katana	Centre commrcial	0,05	1990	Dur	Bon	
9	Clinique Guinso	Tienfinbougou	0,03	2001	Dur	Bon	
10	Clinique Sogodo	Mancourani	0,05 m2	1990	Banco	Mauvais	
11	Infirmierie Village CAN	Village CAN Wayerema II	0,5	2002	Dur	Bon	
12	Clinique Dr SY	Mancourani	3	2005	Dur	Bon	En cours de construction
13	Infirmierie de Mancourani	Mancourani	0,8	1985	Dur		
14	CMI/INPS	Quartier résidentiel			Dur	Bon	
15	Cabinet Dentaire Koné	Kélétiiguila			Dur	Bon	
16	Centre référence KénéDougou Solidarité (ONG)	Kélétiiguila			Dur	Bon	
17	Dispensaire	Bougoula Hameau		1985	Dur	Bon	

Source Consultant

7.3. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les équipements existants sur le territoire de la ville de Sikasso et environs se composent de:

- équipements scolaires de niveau communal: les établissements préscolaires et les établissements du premier cycle de l'enseignement fondamental;
- équipements scolaires de niveau cercle: établissements du second cycle de l'enseignement fondamental;
- équipements scolaires de niveau régional: les lycées publics et privés, l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) et les centres de formation technique.



Tous ces équipements sont indiqués dans le tableau ci-après

Tableau n°43 : Situation des équipements scolaires de la ville de Sikasso

N°	Désignation	Localisation	Superficie ha	Date de Création	Nature des matériaux	Etat	Observations
Ecoles fondamentales							
a.)	Niveau Commune (1^{er} Cycle)						
1	Mancourani A 1 ^{er} Cycle	Mancourani I	0,5	1956	Dur	Bon	Groupe scolaire
2	Mancourani B 1 ^{er} Cycle	Mancourani Natien	-	1971	Dur	Bon	Groupe scolaire
3	Mancourani C 1 ^{er} Cycle	Mancourani Natien	0,16	1971	Dur	Bon	
4	Jardin d'Enfants les oisillons	Mancourani Natien	-		Dur	Bon	
5	Ecole Franco-arabe A 1 ^{er} Cycle	Mancourani II	0,3	1969	Dur	Bon	Groupe scolaire
6	Ecole Franco-arabe B 1 ^{er} Cycle	Mancourani II	-	1977	Dur	Bon	Groupe scolaire
7	Ecole Franco-arabe C 1 ^{er} Cycle	Mancourani II	-	1977	Dur	Bon	Groupe scolaire
8	Ecole Mômô 1 ^{er} Cycle	Lafiabougou	2,7	1994	Dur	Bon	Groupe scolaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle
9	Mamelon A 1 ^{er} Cycle	Wayerema	0,8	1970	Dur	Bon	Groupe scolaire
10	Mamelon B 1 ^{er} Cycle	Wayerema	-	1970	Dur	Bon	Groupe scolaire
11	Foulasso A 1 ^{er} Cycle	Bougoula – ville	0,74	1971	Dur	Bon	Groupe scolaire A et B
12	Foulasso B 1 ^{er} Cycle	Bougoula – ville	-	2003	Dur	Bon	Groupe scolaire
13	Tiéba A 1 ^{er} Cycle	Fama	2,8	1972	Dur	Bon	Groupe scolaire A et B
14	Tiéba B 1 ^{er} Cycle	Fama	-	1972	Dur	Bon	
15	Wayèrèma I 1 ^{er} Cycle	Wayerema	0,0740	1971	Dur	Bon	
16	Wayèrèma II 1 ^{er} Cycle	Wayerema	1,1	1991	Dur	Bon	Groupe scolaire
17	Wayèrèma III 1 ^{er} Cycle	Wayerema	0,6	1993	Dur	Bon	
18	Ecole Privée Thianzié 1 ^{er} Cycle	Wayerema	0,7	1995	Dur	Bon	
19	Jardin d'Enfants privé Thianzié	Wayerema	-	1995	Dur	Bon	
20	Jardin d'Enfants BADICO	Wayerema	-	1998	Dur	Bon	en location
21	Ecole Privée Amadou Sogodogo 1 ^{er} Cycle	Wayerema	0,5	2003	Dur	Bon	
22	Privée La Référence 1 ^{er} Cycle	Wayerema	-	2003	Dur	Bon	
23	Jardin d'Enfants privé Amadou Sogodogo	Wayerema	-	2003	Dur	Bon	
24	Sikasso B1 1 ^{er} Cycle	Wayerema	3,5	1973	Dur	Bon	Groupe scolaire
25	Sikasso B2 1 ^{er} Cycle	Wayerema	-	1973	Dur	Bon	Groupe scolaire
26	Privée Sankoré 1 ^{er} Cycle	Wayerema	0,0750	2003	Dur	Bon	
27	Jardin d'Enfants Sankoré	Wayerema	0,06	2003	Dur	Bon	
28	Ecole Privée Catholique A	Wayerema	5	1950	Dur	Bon	Cour Mission
29	Ecole Privée Catholique B	Wayerema	-	1950	Dur	Bon	Cour Mission
30	Jardin d'Enfants sœur Alix	Wayerema	-		Dur	Bon	Cour Mission
31	Mamassoni Ouest 1 ^{er} Cycle	Mamassoni	0,25	2003	Dur	Bon	
32	Mamassoni P. Miguel 1 ^{er} Cycle	Mamassoni	-	2004	Dur	Bon	
33	Babemba A 1 ^{er} Cycle	Sanoubougou I	0,8	1971	Dur	Bon	Groupe scolaire
34	Nahajou Salami 1 ^{er} Cycle	Sanoubougou I	-	1990	Dur	Passable	
35	Babemba B 1 ^{er} Cycle	Sanoubougou I	-	1992	Dur	Bon	Groupe scolaire
36	Kapelekourou 1 ^{er} Cycle	Sanoubougou I	1,19	2000	Dur	Bon	
37	Salama (E. Privée) 1 ^{er} Cycle	Sanoubougou I	0,91	1994	Dur	Bon	
38	Emmanuel (E. Privée)	Sanoubougou I	-	2003	Dur	Bon	
39	Jardin d'Enfants Salama	Sanoubougou I	-	2003	Dur	Bon	
40	Sanoubougou II 1 ^{er} Cycle	Sanoubougou II	3,52	1990	Dur	Bon	
41	Médine A 1 ^{er} Cycle	Médine	5,04	1980	Dur	Bon	Groupe scolaire
42	Médine B 1 ^{er} Cycle	Médine	-	1992	Dur	Bon	Groupe scolaire
43	Médine C 1 ^{er} Cycle	Médine	-	2004	Dur	Bon	Groupe scolaire
44	Solidarité Enfance 1 ^{er} Cycle	Médine		1997	Dur	Bon	
45	Solidarité Enfance Jardin d'Enfants	Médine		2004	Dur	Bon	
46	Ecole camp Tiéba 1 ^{er} Cycle	Médine	-	1992	Dur	Bon	Dans le camp

47	Camp Tiéba Jardin d'Enfants	Médine	-	1992	Dur	Bon	Dans le camp
48	Kamalé Sirakoro (E.P) 1 ^{er} Cycle	Kamalé Sirakoro	6,5	2002	Dur	Bon	Plus terrain sports
49	Zana Diamouténé 1 ^{er} Cycle			2000	Dur	Bon	
50	Yèrèlonziera 1 ^{er} Cycle	Yèrèlonziera	-	1998	Banco	Passable	
51	Babembabougou 1er Cycle	Hamdallaye	-	2000	Banco	Passable	
52	Hamdallaye A 1er Cycle	Hamdallaye	5	1991	Dur	Bon	Groupe scolaire
53	Hamdallaye B 1er Cycle	Hamdallaye	-	1992	Dur	Bon	Groupe scolaire
54	Ecole communautaire de Bankoni	Banconi	-		Dur	Bon	
55	Ecole privée Kalagna 1 ^{er} Cycle	Hamdallaye	-	2004	Dur	Bon	
56	Ecole R Abbé P. Kanouté 1 ^{er} Cycle	Hamdallaye	-	2004	Dur	Bon	
57	Jardin d'Enfants Abbé P. Kanouté	Hamdallaye	-	2003	Dur	Bon	
58	Zignasso 1er Cycle	Zignasso	-	1971	Dur	Bon	
59	Zanton – Ziasso 1er Cycle	Zanto-Ziasso	-	1971	Dur	Bon	
60	Medersa Tarbia Al Islamia 1 ^{er} Cycle	Wayerema	-	1966	Dur	Bon	
61	Bougoula – Hameau 1er Cycle	Wayerema	-	1968	Dur	Bon	Ecole communautaire
62	Sokourani-Bougoula 1 ^{er} Cycle	Bougoula Hameau	0,5	1997	Banco	Mauvais	Ecole communautaire
63	Karamokobougou 1 ^{er} Cycle	Médine	-	1997	Banco	Mauvais	Ecole communautaire
64	C.E.D	Kouloussoudougou	-	2002	Banco	Mauvais	
65	C.E.D	Zamblara	-	2002	Banco	Mauvais	
66	Badabala 1 ^{er} Cycle	Zandiougoula	-	1999	Banco	Passable	Ecole communautaire
67	Kouloussoudougou 1 ^{er} Cycle	N'Dobougou	-	1996	Banco	Passable	Ecole communautaire
68	Zamblara 1 ^{er} Cycle	Zanadougou	-	1997	Banco	Passable	Ecole communautaire
69	Zandiougoula 1 ^{er} Cycle	Flazambougou	-	1997	Banco	Passable	Ecole communautaire
70	N'Dobougou 1 ^{er} Cycle	Yèrèlonziéra	-	1998	Banco	Passable	Ecole communautaire
71	Zanadougou 1 ^{er} Cycle	Nankoun Diassa	-	1998	Banco	Passable	Ecole communautaire
72	Nankoun – Diassa 1 ^{er} Cycle	Hamdallaye	-	2000	Banco	Passable	Ecole communautaire
73	Medersa Cheick Sidi Khalil 1 ^{er} Cycle	Wayerema	-	1987	Dur	Bon	
74	Medersa Nour Al Islam 1 ^{er} Cycle	Mamassoni	0,25	1995	Banco	Passable	
75	Medersa Mahad Imam Ibrahim 1 ^{er} Cycle	Sanoubougou II	-	1980	Dur	Bon	
76	Medersa Ouloum Addim 1er Cycle	Sokourani – Bougoula	-	1982	Dur	Bon	
77	Medersa Nouredine 1 ^{er} Cycle	Médine	-	1995	Dur	Bon	
78	Medersa Imam Diawara 1 ^{er} Cycle	Camp Tiéba	-	1986	Dur	Bon	Dans le Camp
79	Medersa Al Richad 1er Cycle	Camp Tiéba	-	1973	Dur	Bon	Dans le Camp
80	Medersa Tahafiz coran . 1 ^{er} Cycle	Ziembougou	-	1992	Dur	Bon	
81	Medersa Assaka fatoul Al Islamia 1er Cycle	Sabalibougou	-	1997	Dur	Bon	
82	Medersa Sabyl Najah 1er Cycle	Zignasso	-	1987	Dur	Passable	
83	Médersa Oumar Ben Katab 1er Cycle	Zignasso	-	1993	Semi dur	Passable	
84	Médersa Nassiridine 1er Cycle	Zanton – Ziasso	-	1996	Banco	Passable	
85	Médersa Sabyl Sahadati 1 ^{er} Cycle		-	1999	Banco	Passable	
86	Medersa Oummouna 1 ^{er} Cycle	Bougoula – ville	-	1986	Dur	Bon	
87	Médersa Sanoubougou I 1 ^{er} Cycle	Sanoubougou I	0,4	2004	Dur	Bon	
88	Medersa Ouloum Addim 1er Cycle	Karamokobougou	-	1990	Dur	Bon	
b) Niveau Cercle (Second Cycle)							
1	Mancourani 2 ^e Cycle	Mancourani I	0,5	2004	Dur	Bon	Groupe scolaire



2	Ecole Mômô 2ème Cycle	Lafiabougou	-	1994	Dur	Bon	Groupe scolaire
3	Privée Sankoré 2 ^{ème} Cycle	Wayerema	0,0750	2003	Dur	Bon	
4	Foulasso A 2 ^{ème} Cycle	Bougoula – ville	1,5	2002	Dur	Bon	Groupe scolaire
5	Tiéba 2 [°] Cycle I	Fama	2,8	1953	Dur	Bon	Groupe scolaire
6	Tiéba 2 [°] Cycle II	Fama	2,8	1992	Dur	Bon	Groupe scolaire
7	Tiéba 2 [°] Cycle III	Fama	2,8	1992	Dur	Bon	Groupe scolaire
8	Tiéba 2 [°] Cycle IV	Fama	2,8	2003	Dur	Bon	Groupe scolaire
9	Lotio 2 [°] Cycle	Wayerema	-	1992	Dur	Bon	Groupe scolaire
10	Wayèrèma I 2ème Cycle	Wayerema	1,1	1999	Dur	Bon	Groupe scolaire
11	Wayèrèma II 2ème Cycle	Wayerema	-	2004	Dur	Bon	Groupe scolaire
12	Sikasso A1 2ème Cycle	Wayerema	3,5	1992	Dur	Mauvais	Groupe scolaire
13	Sikasso A2 2ème Cycle	Wayerema	-	1992	Dur	Mauvais	Groupe scolaire
14	Ecole Privée Catholique 2 [°] Cycle	Wayerema		1967	Dur	Bon	Cour de la Mission
15	Mamassoni 2 [°] Cycle	Mamassoni	0,2	2004	Dur	Bon	Groupe scolaire
16	Salama 2 [°] Cycle (privée)	Sanoubougou II		2003	Dur	Bon	
17	Sanoubougou II 2 [°] Cycle	Sanoubougou II	1,5	1993	Dur	Bon	Groupe scolaire
18	édine 2 [°] Cycle I	Médine	-	1993	Dur	Bon	Groupe scolaire
19	Médine 2 [°] Cycle II	Médine	-	2003	Dur	Bon	Groupe scolaire
20	Solidarité Enfance 2 [°] Cycle	Médine	-	1999	Dur	Bon	
21	Medersa Oummouna 2 [°] Cycle	Bougoula – ville	-	1986	Dur	Bon	
22	Medersa Mahad Imam Ibrahim 2 [°] Cycle	Bougoula Hameau	-	1980	Dur	Bon	
23	Medersa Al Richad 2 [°] Cycle	Kamalé Sirakoro	-	1983	Dur	Bon	
24	Hamdallaye 2e Cycle	Hamdallaye	5	1997	Dur	Bon	Groupe scolaire
Niveau Région Ecoles secondaires							
1	Bloc scientifique	Wayerema I	-	1983	Dur	Mauvais	Cour écoles A-B
2	Ecole des infirmiers 1 ^{er} Cycle	Médine	3,9		Dur	Bon	
3	Lycée Monseigneur De Monclot	Quartier résidentiel	17,6	1973	Dur	Bon	
4	Lycée Tata	Wayerema	0,0450	2000	Dur	Bon	
5	CSTC	Wayerema	0,3		Dur	Bon	
6	Centre St J. Bosco (privé)	Wayerema	0,6		Dur	Bon	
7	I.F.P	Ouyerema	3	1959	Dur	Bon	
8	I.F.M	Wayerema	5,3	2004	Dur	Bon	
9	Lycée Amion Guindo	Ouyerema	2		Dur	Bon	
10	Lycée Michel Allaire	Médine	0,0750		Dur	Bon	en location
11	CTM	Médine	2		Dur	Bon	Projet zone de bureaux

Source Consultant

7.4. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

Les équipements commerciaux de Sikasso sont constitués de pôles d'activités tels que le marché central, les marchés de quartier, les gares routières, l'abattoir, la zone/rue marchande etc.

Ce sont des pôles d'activités importants de la ville.

La situation de ces équipements commerciaux est indiquée dans le tableau ci-après.



Tableau n°44: Situation des équipements commerciaux de la ville de Sikasso

N°	Désignation	Localisation	Superficie En ha	Date de création	Nature des matériaux	Etat	Observations
Gares routières							
1	Gare routière Sanoubougou I	Sanoubougou I	3,3		Dur	bon	Renovée
2	Transit	Sanoubougou I					
3	Gare SOMATRIE	Sanoubougou I	0,26				Titre foncier
4	Gare Kenedougou voyage	Sanoubougou I	0,16				Titre foncier
5	Gare Y.T.Transport	Sanoubougou I	0,0750				En location
6	Gare COMATRA	Sanoubougou II	0,5				En location
7	Gare Bittar Trans	Sanoubougou II	-				Cour COMATRA
8	Gare Trans-Banimonotie	Sanoubougou I	-				Informelle
9	Parc pr gros porteurs CMTR	Sanoubougou I	1,4				Titre foncier Mairie
10	SDV	Sanoubougou II					Titre foncier
11	MAERSK	Sanoubougou II	2				Titre foncier
Marchés							
1	Grand marché	Bougoula Ville	1				Réhabilité
2	Marché de Médine	Médine	9,8				Partiellement
3	Marché de Mancourani I	Mancourani I	-				Non aménagé
4	Marché de Sanoubougou I	Sanoubougou I	1,6				Non aménagé
5	Marché de Sanoubougou II	Sanoubougou II	2				Non aménagé
6	Marché de Sanoubougou I	Sanoub. Extension	1				Non aménagé
7	Marché de Hamdallaye	Hamdallaye	2,5				Non aménagé
8	Marché de Wayerema II	Wayerema II	-				Non aménagé
9	Marché de Mamassoni	Mamassoni	1,5				Non aménagé
10	Marché de poissons	Wayerema I					Informel
11	Marché de volaille	Fama extention		2004	Dur	bon	En construction
12	Marché à bétail	Fama					Marché de Médine
13	Parc à bétail	Fama					Marché de Médine
14	Abattoir	Sanoubougou I	4		Dur	bon	
15	Marché à Bétail	Sanoubougou I	2				En création
16	Marché de B. Hameau	Bougoula Hameau					Non aménagé
17	Marché de Kapélé Kourou A	Kapélé Kourou	2				Non fonctionnel
18	Marché de Lafiabougou Ext.	Lafiabougou Ext.	1,7				Non fonctionnel
19	Marché de Kamalé Sirakoro	Kamalé Sirakoro	5,5				Non fonctionnel
20	Marché de Kapélé Kourou	Kapélé Kourou	2				Non aménagé
21	Marché Sud mancourani	Près 2ème Arrondt					Aménagement
Stations Services							
1	Station SNF	Médine					
2	Station SNF	Sanoubougou II					
3	Station TOTAL	Bougoula Ville					
4	Station TOTAL	Sanoubougou I					
5	Station SHELL	Bougoula Ville					
6	Station TEXACO	Bougoula Ville					
7	Station Bouya Oil	Médine					
8	Bouya Oil	Wayerema II					
9	Station Sahel	Médine					
10	Station BPS	Wayerema II					
11	Station BPS	Sanoubougou I					
12	Station Soleil	Sanoubougou I					
13	Station Kama (B.I.D.)	Sanoubougou I					
14	Station Oil Mali	Sanoubougou I					
15	Station Pétro Mali	Sanoubougou II					
16	Station Jean Claude	Sanoubougou II					
17	Station Sanké	Sanoubougou I					
18	Station Yara Oil	Sanoubougou II					
19	Point de vente Ecole A	Wayerema I					
20	Point de vente près Météo	Wayerema I					
21	Point de vente Protection	Médine					
22	Point de vente Boulevard	Bougoula Ville					
23	Point de vente près Usine	Bougoula Ville					
24	Point de vente face Stade	Bougoula Ville					

Source Consultant



7.5.EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Ces équipements composés de structures d'hébergement, de restauration, de bars, d'espaces de loisirs, de sites touristiques, et autres (Salle, piscine) sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau n°45 : Situation des Equipements touristiques et de loisirs

N°	Désignation	Localisation	Superficie En ha	Date de création	Nature des matériaux	Etat	Observations
Hébergement							
1	Hôtel Tata	Fama-Extension	1,5	1987	en dur	Bon	32 chambres
2	Motel les Moulins	Zone CMDT	0,8		en dur	Bon	12 chambres
3	Motel Wassoulou	Médine Extension	1		en dur	Bon	14 chambres
4	Hôtel Zanga	Sanoubougou I	0,3	2000	en dur	Bon	41 chambres
5	Hôtel Saoudiata	Médine	0,1652	2001	en dur	Bon	32 chambres
6	Résidence Touban	Wayèrema II	0,0900	1999	en dur	Bon	10 chambres
7	Hôtel Ikhlass	Wayèrema II	0,0600	2002	en dur	Bon	52 chambres
8	Hôtel Kaaky Palace	Sanoubougou II	1,5	2002	en dur	Bon	52 chambres
9	Hotel Mamelon	Bougoula ville	0,5		en dur	Bon	12 chambres
10	Hotel Maïssa	Wayerma II	1,45	2004	en dur	Bon	50 chambres
11	Hôtel Lotio	Kaboïla I	0,3109	1965	en dur	Bon	
12	Hôtel Solokan	Sanoubougou I	0,0600	1980	en dur	Bon	36 chambres
13	Hôtel Vision 2000	Wayerma I	0,0500	2000	en dur	Bon	12 chambres
Restauration							
1	Régaline	Hamdallaye					
2	Restaurant chez les amis	Wayerma II					2 chambres
3	Restaurant Kéné Dougou	Kaboïla II					
4	Vieille marmite	Bougoula ville					
5	Tanti j'ai faim	Bougoula ville					
6	Teranga	Médine					
7	Senoufo	Sanoubougou I					
8	Jekaa Baara ton	Médine					
9	Marquise	Sanoubougou I					
10	Auberge	Wayerma I					
11	Kasonké	Wayerma I					
Bar							
1	Refuge	Hamdallaye					
2	Bar retrouvaille	Médine					
3	Forêt	Mamassoni					
4	Non stop	Kaboïla II					
5	Dabani	Hamdallaye					
Espaces de loisirs							
1	Night club Kafouaké	Mancourani					
2	Night club Handana	Wayerma I					
3	Night club Dakan	Lafiabougou					
4	Tata Ciné	Fama					Cour hôtel Tata
5	Liberté cinéma	Bougoula ville					
6	Eden Park (discothèque)	Kaboïla II					
7	Cicaara	Bougoula ville					
8	Salle des spectacles	Médine	3	2005	En dur		En construction
Monuments-Sites touristiques							
1	Mamelon	Bougoula ville					
2	Tombeau de Tièba	Kaboïla I					
3	Palais Kélétigui Berthé	Kaboïla I					
4	Vestiges du Tata	Sikasso					
5	Fosse commune	Quartier résidentiel					
6	Tombeau de Massa Daoula	Bougoula Hameau					
7	Tombeau des princes	Mancourani I					
8	Grottes de Missirikoro	Missirikoro					
9	3 cases centenaires	Sikasso					
10	Chutes de Woroni	Woroni					
11	Chutes de Farako	Farako					

Source Consultant



7.6. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

La situation de ces équipements est présentée dans le tableau ci –après :

Tableau N°46 : Situation des équipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie Ha	Date de création	Nature des matériaux	Etat	Observations
Sport							
1	Stade Bamba Traoré	Médine	8,368	2002	en dur	bon	
2	Stade municipal	Bougoula ville	3			bon	Réhabilité 2002
3	Terrain de F. de Mamassoni	Mamassoni					
4	Stade Jean Bosco	Wayerma II	1,8				
5	Terrain de sports Lycée M.D.MC	Quartier résidentiel					omnisports
6	Terrain de sports Ecole A	Quartier résidentiel					Cours école
7	Parc de sports	Kaboïla I					A réhabiliter
8	Terrain de sports IFP	Quartier résidentiel					Cours école
9	Terrain de sports	Quartier résidentiel					hippisme
10	Terrain de sports	Mamassoni					Non aménagé
11	Terrain de sports	Sanoubougou I	1,5				Non aménagé
12	Terrain de sports	Hamdallaye (CSCOM)					Non aménagé
13	Terrain de sports	Hamdallaye extension					Non aménagé
14	Terrain de sports 2	Sanoubougou II					Non aménagé
15	Terrain de sports	Mancourani					Non aménagé
16	Terrain Jean Marie	Mancourani I					Non aménagé
17	Terrain Mission catholique	Quartier résidentiel					Cours mission
18	Terrain de sports Lafiabougou	Lafiabougou	3				Non aménagé
Culture							
1	Bibliothèque Municipale	Wayerma I					
2	Centre Cult. Sénoufo	Wayerma I		2004	Dur	bon	Zone de bureaux
3	Salle de documentation Ecole A	Quartier résidentiel					
4	Bibliothèque Mission catholique	Quartier résidentiel					
5	Bibliothèque Lycée M.D.MC	Quartier résidentiel					
6	Salle des fêtes	Médine	3	2005	Dur	bon	En construction

Source Consultant



7.7. EQUIPEMENTS CULTUELS

La situation de ces équipements est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau N°47 : situation des équipements culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie m ²	Date de création	Nature des matériaux	Etat	Observations
Cimetières opérationnels							
1	Cimetière	Wayerma I	60000				Clôturé
2	Cimetière	Lafiabougou	-				Non clôturé
3	Cimetière	Sanoubougou II	-				Non clôturé
4	Cimetière	Babembabougou	-				Non clôturé
5	Cimetière	Mamassoni	-				Non clôturé
6	Cimetière	Bougoula Hameau	-				Non clôturé
7	Cimetière	Bougoula ville	-				Pour Chrétiens
Cimetières non opérationnels							
1	Cimetière	Médine					
2	Cimetière	Bougoula ville					
3	Cimetière	Mancourani I					
4	Cimetière	Sanoubougou II					
5	Cimetière	Wayerma I rue Pékin					Pour les chrétiens
Aires de prière							
1	Mamelon	Wayerma II					
2	Mancourani (Tata)	Mancourani II					
Mosquées							
1	Sanogola Missiri	Kaboïla II	5000	1820	en dur	bon	
2	Missiri Flaso	Bougoula ville	1750	1946	Banco	bon	
3	Missiri bileni	Mancourani I	500		en dur	bon	Renovée
4	Missiri Tagasso	Mancourani II	2500		en dur	bon	
5	Missiri Maarouf	Natien	-		en dur	bon	2 mosquées
6	keletiguila Missiri	Kaboïla I	500		en dur	bon	
7	Ladji Ousmane Kone	Kaboïla I	90		en dur	bon	
8	Fama Ka Missiri	Fama	-				
9	Farcy Ka Missiri	Fama	300	2003	en dur	bon	
10	Fulasso Missiri Dafla	Bougoula ville	50	Temps colon	Banco	mauvais	
11	Missiri Medine	Médine					
12	Missiri Mohamed Diallo	Médine					
13	Missiri Mohamed Keita	Médine	300		en dur	bon	
14	Missiri IV	Médine					
15	1ere Mosquée	Babemba Bougou					
16	Missiri Mohamed Kamian	Babembabougou					
17	1ere Mosquée	Hamdallaye	800		en dur	bon	
18	Mosquée Bassirou Sidibe	Hamdallaye					
19	Mosquée Aboubacar Coulibaly	Hamdallaye					
20	Mosquée I	Lafiabougou					
21	Mosquée II (Saibou Sanogo)	Lafiabougou					
22	Mosquée Retraités	Wayerma I	2500	1970	en dur	bon	
23	Mosquée Maraka	Wayerma I	1250	1977	en dur	Passable	
24	Mosquée Y. Doucouré	Wayerma II	2500	1979	en dur	bon	
25	Mosquée II	Wayerma II					
26	Mosquée Adama Togola	Wayerma II					
27	Mosquée Mamoutou Doucouré	Wayerma II	2500	1979	en dur	bon	
28	Mosquée Ousmane Traoré	Wayerma II					
29	Mosquée I	Mamassoni	100		en dur	bon	Au bord goudron
30	Mosquée Ibrahim Sanogo	Mamassoni	1250	1995	Banco	mauvais	Non cloturée
31	Mosquée Ibrahim Keita	Mamassoni					
32	Mosquée Kadara Mamassoni	Mamassoni					
33	Mosquée II Mamassoni	Mamassoni	2500	1993	Banco	mauvais	Non cloturée



N°	Désignation	Localisation	Superficie m ²	Date de création	Nature des matériaux	Etat	Observations
34	Mosquée I	Sanoubougou II					
35	Mosquée Hamidou Cissé	Sanoubougou II	2500	1970	en dur		
36	Mosquée I	Sanoubougou I					
37	Mosquée(Adama Sanogo)	Sanoubougou I					
38	Mosquée(Abou Cissé)	Sanoubougou I		1984	en dur	bon	
39	Mosquée Amadou Diallo	Sanoubougou I	10000				
40	Mosquée Suna Missiri	Sanoubougou I					
41	Mosquée Sonsorobougou	Sanoubougou I					
42	Mosquée	Bougoula Hameau					
Eglises Catholiques							
1	Paroisse	Quartier résidentiel			en dur	bon	Complexe Mission
2	Evêché	Quartier résidentiel			en dur	bon	Complexe Mission
3	Eglise	Sanoubougou II					
Eglises Protestantes							
1	Eglise	Bougoula ville	2500	1923	en dur	Passable	
2	Eglise	Wayerma II	5000	1991	en banco	mauvais	
3	Eglise	Mamassoni					
4	Eglise (Assemblée Dieu)	Hamdallaye	6142	1995		bon	
5	Eglise	Sanoubougou I	10000	1970	en dur	Passable	
6	Eglise	Sanoubougou I	3200	2001	en dur	bon	
7	Eglise	Sanoubougou I	2500	2000	en dur	bon	en location
8	Eglise (Témoin de Jéhova)	Wayerema II	1500	1989	en dur	bon	

Source Consultant

7.8. EQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Ils concernent les infrastructures de l'Armée, de la Gendarmerie, de la Protection Civile et de la Police.

Ces équipements sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau n°48 : Situation des équipements de Sécurité

N°	Désignation	Localisation	Superficie En ha	Date de création	Nature des Matériaux	Etat	Observations
1	Camp. militaire Tiéba	Hamdallaye	77	1972	Dur	AB	
2	Brigade Gendarmerie	Médine	13	1972	Dur	AB	A Réhabiliter
3	Protection Civile	Médine	2	2001	Dur	bon	
4	Commissariat de Police 1er arrondissement	Quartier résidentiel	-	-	Dur	bon	A réhabiliter
5	Commissariat de Police 2eme arrondissement	Mamcourani	5	1998	Dur	bon	
6	Peloton des Gardes	Quartier résidentiel	3,5	Temps colon	Dur	AB	A réhabiliter
7	Légion de Gendarmerie	Quartier résidentiel	4	-	Dur	AB	A réhabiliter
8	Logt . Police	Quartier résidentiel	-	-	Dur	AB	A réhabiliter
9	Prison Civile	Quartier résidentiel	-	-	Dur	AB	Avec le camp des gardes
10	Postes de contrôle						A chaque entrée de la ville (4)

Source Consultant



7.9. BILAN DES ÉQUIPEMENTS RÉALISÉS

7.9.1. Equipements administratifs

a) Equipements programmés par le SSAU

Tableau N°49: Situation des équipements administratifs programmés par le SSAU

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Réalisé	Non Réalisé	Observations
1	Zone de bureaux	Centre administratif	45	Oui		Il y a vingt et un (21) services sur 40 ha
2	Zone de bureaux	Bougoula Ville-Médine	3	Oui		Bureaux et commerces
3	Voirie municipale	Bougoula Ville	3		Oui	
4	Centre secondaire d'état civil	Hamdallaye	3	Oui		Réalisé à Mankourani Sud- Hamdallaye
5	Centre secondaire d'état civil	Wayerema II	3	Oui		
6	Centre secondaire d'état civil	Sanouboubou II	3		Oui	

Source Consultant

b) Equipements réalisés hors SSAU

Seul le Centre secondaire d'état civil de Médine a été réalisé hors prévisions du SSAU.

7.9.2. Equipements Scolaires

a) Equipements programmés par le SSAU

Tableau N°50: Situation des équipements scolaires programmés par le SSAU

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Réalisé	Non réalisé	Observations
1	Groupe scolaire	Hamdallaye Ext	3	Oui		
2	Groupe scolaire	Sanouboubou II	3	Oui		
3	Groupe scolaire	Wayerema	3	Oui		

Source Consultant

b) Equipements Scolaires réalisés hors SSAU

Tableau N°50: Situation des équipements scolaires réalisés hors SSAU

Enseignement préscolaire						
N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)			Observations
1	Jardin d'Enfants les oisillons	Mancourani Natien				Intégré
2	Jardin d'Enfants privé Thianzié	Wayerema	-			Intégré
3	Jardin d'Enfants BADICO	Wayerema	-			Intégré
4	Jardin d'Enfants privé Amadou Sogodogo	Wayerema	-			Intégré
5	Jardin d'Enfants Sankoré	Wayerema				Intégré
6	Jardin d'Enfants Salama	Sanouboubou I	-			Intégré
7	Solidarité Enfance Jardin d'Enfants	Médine				Intégré
8	Camp Tiéba Jardin d'Enfants	Médine	-			Dans le camp militaire
9	Jardin d'Enfants Abbé P. Kanouté	Hamdallaye				Intégré
10	Jardin d'Enfants sœur premier cycle A	Wayerema	-			Dans l'école catholique A

Source Consultant

Enseignement fondamental de premier cycle				
N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Observations
1	Mancourani A	Mancourani II	0,3	
2	Mancourani B	Mancourani Natien	-	
3	Mancourani C	Mancourani Natien	0,16	
4	Ecole Mômô	Lafiabougou	2,7	
5	Hamdallaye A	Hamdallaye	5	
6	Hamdallaye B	Hamdallaye	-	
7	Foulasso A	Bougoula – ville	1,5	
8	Foulasso B	Bougoula – ville		
9	Médine A 1 ^{er} Cycle	Médine	5,04	
10	Médine B 1 ^{er} Cycle	Médine	-	
11	Médine C 1er Cycle	Médine	-	
12	`Wayèrèma II	Wayerema II	0,6	
13	Ecole Privée Thianzié	Wayerema	0,7	
14	Ecole Privée Amadou Sogodogo	Wayerema	0,5	
15	Privée La Référence	Wayerema	-	
16	Privée Sankoré	Wayerema	0,75	
17	Ecole Privée Catholique A	Wayerema	5	
18	Ecole Privée Catholique B	Wayerema	-	
19	Mamassoni Ouest	Mamassoni	0,25	
20	Mamassoni P. Miguel	Mamassoni	-	
21	Sanoubougou I	Sanoubougou II	3,52	
22	Nahajou Salami	Sanoubougou I		
23	Kapelekourou	Sanoubougou I	1,19	
24	Salama (E. Privée)	Sanoubougou I	0,91	
25	Emmanuel (E. Privée)	Sanoubougou I	-	
26	Solidarité Enfance	Médine		
27	Ecole camp Tiéba	Médine	-	
28	Kamalé Sirakoro (E.P)	Kamalé Sirakoro	6,5	
29	Zana Diamouténé			
30	Yèrèlonziera	Yèrèlonziera	-	
31	Babembabougou	Hamdallaye	-	
32	Ecole communautaire de Bankoni	Banconi	-	
33	Ecole privée Kalagna	Hamdallaye	-	
34	Ecole R Abbé P. Kanouté	Hamdallaye	-	
35	Zignasso	Zignasso	-	
36	Zanton – Ziasso	Zanto-Ziasso	-	
37	Medersa Tarbia Al Islamia	Wayerema	-	
38	Bougoula – Hameau	`Wayèrèma	-	
39	Sokourani-Bougoula	Bougoula Hameau	0,5	
40	Karamokobougou	Médine	-	
41	C.E.D	Kouloussoudougou	-	
42	C.E.D	Zamblara	-	
43	Badabala	Zandiougoula	-	
44	Kouloussoudougou	N'Dobougou	-	
45	Zamblara	Zanadougou	-	
46	Zandiougoula	Flazambougou	-	
47	N'Dobougou	Yèrèlonziéra	-	
48	Zanadougou	Nankoun Diassa	-	
49	Nankoun – Diassa	Hamdallaye	-	



50	Medersa Cheick Sidi Khalil	Wayerema	-	
51	Medersa Nour Al Islam	Mamassoni	0,25	
52	Medersa Mahad Imam Ibrahim	Sanoubougou II	-	
53	Medersa Ouloum Addim	Sokourani-Bougoula	-	
54	Medersa Nouredine	Médine	-	
55	Medersa Imam Diawara	Camp Tièba	-	
56	Medersa Al Richad	Camp Tièba	-	
57	Medersa Tahafiz coran .	Ziembougou	-	
58	Medersa Assaka fatoul Al Islamia	Sabalibougou	-	
59	Medersa Sabyl Najah	Zignasso	-	
60	Médersa Oumar Ben Katab	Zignasso	-	
61	Médersa Nassiridine	Zanton – Ziasso	-	
62	Médersa Sabyl Sahadati		-	
63	Medersa Oummouna	Bougoula – ville	-	
64	Médersa Sanoubougou I	Sanoubougou I	0,4	
65	Medersa Ouloum Addim	Karamokobougou	-	

Source Consultant

Ecole fondamentale de second Cycle

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Observations
1	Ecole Mômô	Lafiabougou	-	
2	Privée Sankoré	Wayerema	0,750	
3	Foulasso A	Bougoula – ville	1,5	
4	Lotio	Wayerema	-	
5	Wayèrèma II	Wayerema	-	
6	Mamassoni	Mamassoni	0,2	
7	Salama (privée)	Sanoubougou II		
8	Solidarité Enfance	Médine	-	
9	Medersa Oummouna	Bougoula – ville	-	
10	Medersa Mahad Imam Ibrahim	Bougoula Hameau	-	
11	Medersa Al Richad	Kamalé Sirakoro	-	

Source Consultant

Ecoles d'enseignement secondaire et technique

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Observations
1	Bloc scientifique	Wayerema I	-	
2	Ecole des infirmiers 1 ^{er} Cycle	Médine	3,9	
3	Lycée Tata	Wayerema	0,450	
4	CSTC	Wayerema	0,3	
5	Centre St J. Bosco (privé)	Wayerema	0,6	
6	I.F.M	Wayerema	5,3	
7	Lycée Amion Guindo	Wayerema	2	
8	Lycée Michel Allaire	Médine	0,750	
9	CTM	Médine	2	

Source Consultant



7.9.3. Equipements de santé

a) Equipements programmés par le SSAU

Tableau N°51: situation des équipements de santé programmés par le SSAU

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Réalisé	Non réalisé	Observations
1	Bureaux D.R.Santé	Zone de bureaux	0,5		Oui	
2	P.M.I communal	Zone de bureaux	0,5		Oui	
3	L. Projet "Yelen"- Atelier Handicapés physiques	Zone de bureaux	3	Oui		
4	Lazaret	Mamassoni	1		Oui	
5	C.H.U	Route de Bobo	10		Oui	
6	Ecole secondaire de la Santé	Route de Bobo			Oui	
7	Ecole des infirmiers du 1er cycle	Route de Bobo		Oui		Réalisé à Fama

Source Consultant

b) Equipements réalisés hors SSAU

Tableau N°52: Situation des équipements de santé réalisés hors SSAU

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	observation
1	CSCOM .I	Wayerema II	1	
2	CSCOM .II	Hamdallaye	1	
3	CSCOM. III	Médine	1	
4	CSCOM. IV	Sanoubougou I	0,5	En cours de construction
5	CSCOM. V	Sanoubougou II	0,5	En cours de construction
6	Clinique Kampo	Wayerema II	1	
7	Clinique Cissé	Wayerema II	0,5	
8	Clinique Katana	Centre commrcial	0,05	
9	Clinique Guinso	Tienfinbougou	0,03	
10	Clinique Sogodo	Mancourani	0,05	
11	Infirmierie Village CAN	Village CAN Wayerema II	0,5	
12	Clinique Dr SY	Mancourani	3	En cours de construction
13	Infirmierie de Mancourani	Mancourani	0,8	
14	Cabinet Dentaire Koné	Kélétiouila		
15	Centre de référence KénéDougou Solidarité (ONG)	Kélétiouila		
16	Dispensaire	Bougoula Hameau		

Source Consultant



7.9.4 Equipements commerciaux

a) Equipements programmés par le SSAU

Tableau N°53: situation des équipements commerciaux programmés par le SSAU

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Réalisé	Non réalisé	Observations
1	Marché central	Bougoula Ville		Oui		Partiellement rénové
2	Marché de Médine	Médine	5	Oui		Partiellement rénové
3	Gare routière	Route de Bobo	40		Oui	La gare et ses annexes
4	Gare routière	Route de Bamako	40		Oui	Idem
5	Gare routière	Saoubougou I	3	Oui		Rénové
6	Gare ferroviaire	Route de Bamako			Oui	
7	Zone de garagistes	Wayerema II	10		Oui	Remplacé par le village CAN
8	Zone de garagistes	Hamdallaye	10	Oui		
9	Zone de garagistes	Sanoubougou II	10	Oui		
10	Parc communal	Mancourani	10		Oui	
11	Parc communal	Sanoubougou II	10		Oui	

Source Consultant

b) Equipements réalisés hors SSAU

Tableau N°54: situation des équipements commerciaux réalisés hors SSAU

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Observations
1	Gares routières des compagnies de transport	A travers la Ville	Variable	Au nombre de onze (11)
2	Marchés de quartiers	A travers la Ville	Variable	Au nombre de huit (8) non aménagés

Source Consultant



7.9.5. Equipements sportifs, culturels, touristiques, culturels et de loisirs

a) Equipements programmés par le SSAU

Tableau N°55: situation des équipements sportifs, culturels, touristiques, culturels et de loisirs programmés par le SSAU

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Réalisé	Non Réalisé	Observations
1	Stade omnisports	Médine	8,36	Oui		renové dans le cadre de la CAN 2002
2	Hippodrome	Bougoula Ville	1,08		Oui	Non aménagé
4	Restauration du Mamelon				Oui	
5	Restauration Palais Kélitigui			Oui		
6	Restauration du Tata			Oui		Réalisation des portes du Tata
7	Aménagement de la grotte de Missirikoro				Oui	
8	Aménagement de la Tombe de Tiéba et celle des Traoré				Oui	
9	Aménagement de la Forêt sacrée	Route Bougoula			Oui	
10	Aménagement de la Tombe de Massa Daoula			Oui		
11	Construction d'un musée	Pied du Mamelon			Oui	
12	Place de prière	Pied du Mamelon		Oui		
13	Paroisse	Hamdalaye	0,6	Oui		pour un (1) ha de prévu
14	Cimetière	Anc. Route Koutiala		Oui		Agrandissement et cloture
15	Cimetière	Mancourani	10	Oui		création
16	Cimetière	Sanouboubou II	10	Oui		initialement prévu à Sanoubougou I

Source Consultant

b) Equipements réalisés hors SSAU

Tableau N°56: situation des équipements sportifs, culturels, touristiques, culturels et de loisirs réalisés hors SSAU

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Observations
1	Stade Municipal	Bougoula ville	3	réhabilitation
2	Bibliothèque municipale	Wayerema	-	
3	Salle de spectacles	Médine	3	En Construction
4	Centre de Documentation pour la culture Sénoufo	Wayerema		
5	Mosquées	A travers la Ville		44 dont 21 mosquées de vendredi
6	Eglises	A travers la Ville		Dix (10)

Source Consultant



7.9.6. Equipements de sécurité**a) Equipements programmés par le SSAU****Tableau N°57: situation des équipements de sécurité programmés par le SSAU**

N°	Désignation	Localisation	Superficie (ha)	Réalisé	Non réalisé	Observations
1	Protection civile	Médine	2	Oui		
2	Commissariat de Police 2 ^{ème} arrondissement	Mancourani	5	Oui		
3	Postes de contrôle	Aux entrées de la ville		Oui		Au nombre de quatre (4)
4	Camp Tiéba	Hamdalaye	77	Oui		Clôtures

Source Consultant

b) Equipements réalisés hors prévision du SSAU

Il n'y a eu aucun équipement de sécurité réalisé hors prévision du SSAU.



DEUXIÈME PARTIE

RAPPORT PROGRAMME



INTRODUCTION

L'objectif est de développer un pôle urbain fort, une ville qui grâce à son équipement puisse servir de rampe de lancement pour son arrière pays agricole et concurrencer les villes de la sous région comme Bobo et Bouaké dans un contexte de mondialisation.

L'objectif principal assigné au Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Sikasso est de tendre vers un développement économique, social et culturel harmonieux de celle-ci.

Dans l'optique d'un développement des grandes villes capables de produire des richesses à la fois pour les populations urbaines et rurales, l'objectif est de faire de la ville de Sikasso un pôle de développement majeur capable de valoriser son hinterland agricole et de concurrencer les villes de la sous région pour la recherche de marchés extérieurs.

La croissance démographique rapide de la ville de Sikasso et sa position géographique au cœur de la zone agricole la plus riche du Pays et à l'entrée des principaux pays de la sous-région lui permettent de jouer un tel rôle.

Les objectifs spécifiques doivent tendre vers :

- une utilisation optimale de l'espace et des ressources forestières par notamment la préservation des espaces agricoles et de maraîchage ainsi que l'organisation et l'aménagement des espaces de pâturage ;
- la restructuration et le renforcement de la partie urbanisée constituée par la ville de Sikasso grâce à une meilleure organisation de l'extension de celle-ci ;
- l'amélioration de l'habitation et du cadre de vie de manière globale ;
- le renforcement des filières agricoles et le développement d'une base économique et d'activités nouvelles par la promotion et la diversification de zones d'activités avec un accent particulier porté sur le commerce, l'artisanat, le tourisme, ainsi que les petites unités de transformation, de conditionnement et de conservation des produits issus de l'agriculture (unités de transformation, de conditionnement et de conservation des produits agricoles) et une valorisation des autres ressources locales ;
- la protection et le renforcement des espaces boisés, notamment en zone urbaine ;
- la création et le renforcement d'infrastructures existantes : voirie ; assainissement ; réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone pour que la ville puisse être attractive pour les investisseurs nationaux et étrangers et l'écoulement des produits locaux ;
- l'amélioration des liaisons entre la ville et son hinterland pour permettre l'acheminement aisé des produits agricoles et forestiers ;
- la maîtrise des eaux de surface et des eaux souterraines dans la mesure où celles-ci conditionnent la protection et la réhabilitation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie et des ressources des populations par notamment des activités de maraîchage. Tout bien être des populations reste totalement dépendant de l'accès à l'eau potable pour la boisson et pour les activités ;
- une politique de réhabilitation et de construction d'équipements socio-collectifs à Sikasso et dans les villages à l'intérieur du périmètre ;
- la mise en place de mesures pour la lutte contre le déboisement et l'érosion à travers notamment une meilleure politique de gestion de l'exploitation du bois et des terroirs.



I. ZONAGE

INTRODUCTION

Le Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme de 1982 a défini de grandes zones homogènes pour l'extension de la ville et de son hinterland dans l'optique d'un développement harmonieux.

Ce zonage a globalement été respecté même si certaines zones ont perdu la vocation qui leur était assignée en raison d'un développement rapide de la ville.

Le zonage présenté ci-dessous essaie de proposer des solutions pour un développement harmonieux de la ville.

1.1. ZONES D'HABITAT

En matière d'habitat, le SDU donne la priorité à :

- l'amélioration du cadre de vie dans les zones d'habitat existantes (habitat ancien et lotissements récents) ;
- la promotion de parcelles et de logements dans les nouvelles zones d'extension.

1.1.1 Habitat traditionnel

Les actions portent sur :

- l'amélioration de l'habitat ;
- le réaménagement des tissus en vue de la réalisation des réseaux de voirie, d'électrification, d'adduction d'eau, de téléphone et d'assainissement ;
- la création d'équipements collectifs là où ils sont absents : écoles, aires de jeux, espaces verts, places publiques, jardins d'enfants etc. ;

Les quartiers concernés sont : Kaboila I et II, Natié, Bougoula Ville, Fama.

1.1.2. Habitat colonial

Les actions portent sur :

- la réhabilitation et l'extension des habitations ;
- le réaménagement des tissus en vue de la réalisation des réseaux de voirie et d'assainissement ;
- la création d'équipements collectifs là où ils sont absents : écoles, aires de jeux, espaces verts, places publiques, jardins d'enfants etc.

Le quartier concerné est le quartier résidentiel.

1.1.3. Habitat Moderne

Les actions portent sur :

- la réalisation des réseaux de voirie, d'électrification, d'adduction d'eau, de téléphone et d'assainissement ;
- la création d'équipements collectifs là où ils sont absents : écoles, marchés, aires de jeux, espaces verts, places publiques, jardins d'enfants etc. ;
- l'amélioration des habitations.

Les quartiers concernés sont : Mancourani I et II, Wayerema I et II, Sanoubougou I et II, Médine, Hamdallaye, Lafiabougou, Lafiabougou Kôkô, Mamassoni Est, Kamalé Sirakoro, Bougoula Hameau Sokoura.



1.1.4. Habitat spontané

Les actions portent sur :

- la réhabilitation des quartiers spontanés et l'aménagement de zones de recasement qui seront situées à proximité des tissus spontanés ;
- la prise de mesures pour éviter de nouvelles zones d'habitat spontané;
- l'interdiction de toute réinstallation de villages avant l'élaboration d'un plan d'aménagement conformément à la réglementation en vigueur.

Les quartiers concernés sont : Kapélé Kourou, Banconi, Mamassoni Ouest, Kamalé Sirakoro, Sabalibougou, Sirakoro route de Bouaké, Babembabougou, Nakoun Diassa.

Les zones de recasement prévues sont situées :

- à l'Ouest de Mamassoni pour Mamassoni Ouest ;
- au Sud-Ouest de Banconi pour Banconi ;
- à l'Est du village de Kamalé Sirakoro pour ce quartier ;
- au Nord Est de Babemba pour ce quartier ;
- au Nord de Nakoun Diassa pour ce quartier ;
- à l'Est de la route de Sabalibougou pour Kapélé Kourou ;
- autour de Sirakoro route de Bouaké et de Sabalibougou pour ces quartiers ;
- au Sud de Hamdallaye pour les déguerpies de la zone industrielle et ceux de la zone de protection des forages

1.1.5. Village de Bougoula Hameau

Il est prévu la délimitation de l'ancien village de Bougoula Hameau, son aménagement, et la restauration de ses sites historiques (vestibule, tombeau de la mère de Babemba etc.).

1.1.6. Futures zones d'habitat

Inverser les tendances actuelles qui consistent à développer la ville le long des grands axes routiers ou « goudron da ».

La ville de Sikasso est limitée dans son extension par :

- > les zones inondables du lotio au Nord-Est,
- > la zone industrielle, la zone de garages et le camp militaire à l'Ouest .

Son extension peut se faire sur les côtés Sud, Est et Nord. Il est prévu de recentrer le développement de la ville : extension en direction du Sud, du Nord et de l'Est en vue de ne pas allonger les distances.

Estimation des besoins futurs en espace pour l'habitat

Les besoins concernent essentiellement la ville de Sikasso d'où viendra le surplus de la population.

Tableau n°57 : Evolution de la population de la ville de Sikasso

1998	2005	2009	2014	2019	2024
113295	135484	152785	177538	204384	235289

Source DRPSIAP Sikasso



En prenant les prévisions données par la DRSIAP, le surplus de population sera de :

- 17301 entre 2005 et 2009 (1^{ère} phase) ;
- 24753 entre 2010 et 2014 (2^{ème} phase) ;
- 26846 entre 2015 et 2019 (3^{ème} phase) ;
- 30905 entre 2020 et 2024 (4^{ème} phase) ;

soit au total 99805 habitants pour les quatre phases.

Tableau n°58: Répartition par phase des ménages supplémentaires à loger selon les types d'habitation préconisés

Types d'opération	1 ^{ère} phase 2005-2009	2 ^{ème} phase 2010-2014	3 ^{ème} phase 2015-2019	4 ^{ème} phase 2020-2024
Parcelles assainies	70%	70%	60%	60%
Habitat planifié en plan	15%	15%	20%	20%
Habitat planifié en hauteur	15%	15%	20%	20%
	100%	100%	100%	100%

Source Consultant

En tenant compte des chiffres du RGPH de 1998: 6,5 personnes par ménage, 2 ménages par concession et 4 ménages par immeuble, le nombre de concessions ou d'immeubles à créer serait par phase de :

Première phase :

Nombre total de ménages : 2662 ménages répartis entre :

- parcelles assainies 70% : 1864 ménages soit 932 concessions ;
- habitat planifié en plan 15% : 399 ménages soit 200 concessions ;
- Habitat planifié en hauteur 15% : 399 Ménages soit 100 immeubles.

Deuxième phase

Nombre total de ménages : 3808 ménages répartis entre :

- parcelles assainies 70% : 2666 ménages soit 1333 concessions ;
- habitat planifié en plan 15% : 571 ménages soit 286 concessions ;
- Habitat planifié en hauteur 15% : 571 Ménages soit 143 immeubles.

Troisième phase :

Nombre total de ménages : 4130 ménages répartis entre :

- parcelles assainies 60% : 2478 ménages soit 1239 concessions ;
- habitat planifié en plan 20% : 826 ménages soit 413 concessions ;
- Habitat planifié en hauteur 20% : 826 Ménages soit 207 immeubles.

Quatrième phase

Nombre total de ménages : 4755 ménages répartis entre :

- parcelles assainies 60% : 2853 ménages soit 1427 concessions ;
- habitat planifié en plan 20% : 951 ménages soit 476 concessions ;
- Habitat planifié en hauteur 20% : 951 Ménages soit 238 immeubles.

La taille moyenne des parcelles d'habitation est estimée à environ 300 m² par concession pour les parcelles assainies et 600 m² par immeuble.



Les superficies nécessaires pour les parcelles d'habitation peuvent être estimées à :

Première phase :

Nombre total de ménages : 2662

- parcelles assainies : 932 concessions soit 27,96 ha ;
- habitat planifié en plan : 200 concessions soit 6,0 ha ;
- Habitat planifié en hauteur : 100 immeubles soit 6,0ha.

Deuxième phase

Nombre total de ménages : 3808

- parcelles assainies : 1333 concessions soit 39,99ha ;
- habitat planifié en plan : 286 concessions soit 8,58ha;
- Habitat planifié en hauteur : 143 immeubles soit 8,58ha.

Troisième phase :

Nombre total de ménages : 4130 ménages

- parcelles assainies : 1239 concessions soit 37,17ha ;
- habitat planifié en plan : 413 concessions soit 12,39ha ;
- Habitat planifié en hauteur : 207 immeubles soit 12,42ha.

Quatrième phase

Nombre total de ménages : 4755 ménages

- parcelles assainies : 1427 concessions soit 43,65ha ;
- habitat planifié en plan : 476 concessions soit 14,28ha ;
- Habitat planifié en hauteur : 238 immeubles soit 14,28ha.

En considérant une balance du territoire de 58% pour les parcelles d'habitation et 42% pour les équipements collectifs, la voirie, les espaces verts, la superficie totale nécessaire pour les quatre (4) phases s'élèverait à :

Première phase :

Nombre total de ménages : 2662

Parcelles assainies

Superficie parcelles : 27,96 ha

Superficie Equipements-voirie : 20,25 ha

Total : 48,21 ha

Habitat planifié en plan

Superficie des parcelles : 6,0 ha

Superficie Equipements-voirie : 4,35 ha

Total : 10,35 ha

Habitat planifié en hauteur

Superficie des parcelles : 6,0 ha.

Superficie des équipements-voirie : 4,35 ha

Total : 10,35 ha

Total première phase : 68,71 ha

Deuxième phase

Nombre total de ménages : 3808

Parcelles assainies

Superficie parcelles : 39,99ha

Superficie Equipements-voirie : 28,96 ha

Total : 68,95ha



Habitat planifié en plan

Superficie des parcelles : 8,58ha
Superficie Equipements-voirie : 6,21 ha
Total 14,79 ha

Habitat planifié en hauteur

Superficie des parcelles : 8,58 ha.
Superficie des équipements-voirie : 6,21 ha
Total 14,79 ha

Total deuxième phase : 98,53 ha

Troisième phase :

Nombre total de ménages : 4130 ménages

Parcelles assainies

Superficie des parcelles : 37,17ha
Superficie des équipements-voirie : 26,92 ha
Total : 64,09 ha

Habitat planifié en plan

Superficie des parcelles : 12,39 ha
Superficie des équipements-voirie : 8,97 ha
Total : 21,36 ha

Habitat planifié en hauteur

Superficie des parcelles 12,42 ha
Superficie des équipements-voirie : 8,99 ha
Total : 21,41 ha

Total Troisième phase : 106,86 ha

Quatrième phase

Nombre total de ménages : 4755 ménages

Parcelles assainies

Superficie des parcelles : 43,65 ha
Superficie des équipements-voirie : 31,61 ha
Total : 75,26 ha

Habitat planifié en plan

Superficie des parcelles : 14,28 ha
Superficie des équipements-voirie : 10,35 ha
Total : 24,63 ha

Habitat planifié en hauteur

Superficie des parcelles : 14,28 ha
Superficie des équipements-voirie : 10,35 ha
Total : 24,63 ha

Total quatrième phase : 124,52 ha



Tableau n°59: Superficies exprimées en ha

Types d'habitation	1 ^{ère} Phase 2005-2009	2 ^{ème} Phase 2010-2014	3 ^{ème} Phase 2015-2019	4 ^{ème} Phase 2020-2024
Parcelles assainies	48,21 ha	68,95 ha	64,09 ha	75,26 ha
Habitat planifié en plan	10,35 ha	14,79 ha	21,31 ha	24,63 ha
Habitat planifié en hauteur	10,35 ha	14,79 ha	21,41 ha	24,63 ha
TOTAL	68,71 ha	98,53 ha	106,86 ha	124,52 ha

Source Consultant

Soit 398,62 ha arrondis à 400 ha

Il existe un besoin de 400 ha au total pour les quatre (4) phases auquel on soustrait le site des logements sociaux estimé à 42 ha soit donc 358 ha.

La satisfaction de ces besoins sera largement couverte grâce à :

- des réserves de l'ancien aéroport pour 150 ha (zone mixte de bureaux et d'Habitat) ;
- des espaces situés au Sud de Sanoubougou II pour 300 ha;
- des réserves situées à l'Est de Mamassoni pour 150ha;
- des réserves situées à l'Est de Kapélé kourou pour 70 ha ;
- des réserves situées au Sud de Hamdallaye pour 60 ha ;
- des réserves situées à l'Est de Kamalé Sirakoro pour 250 ha.

1.2. GRANDES ZONES D'ACTIVITÉS

1.2.1. Centres commerciaux

Il est prévu :

- la poursuite de la réhabilitation du centre commercial actuel ;
- la poursuite de l'aménagement du centre commercial de gros de Médine avec l'établissement d'un plan d'aménagement d'ensemble et de plans-types pour les boutiques, les entrepôts et les hangars dans un bref délai. Ce plan d'aménagement d'ensemble doit intégrer un lieu d'exposition vente pour les artisans ;
- la création de deux centres commerciaux secondaires modernes avec marchés de quartier d'une superficie de 5 ha chacun au Sud-Ouest de Sanoubougou II et dans la zone de l'ancien aéroport ;
- l'aménagement des marchés prévus par les plans de lotissement.

1.2.2. Zones de bureaux

Les actions concernent :

- la réhabilitation de la zone de bureaux actuelle (voirie, réseaux divers et infrastructures de certains services) et son extension au Nord dans la zone de l'ancien aéroport sur une superficie de 40ha ;
- la création d'une petite zone de bureaux sur une superficie de 5ha à l'Est du village CAN, au Nord du quartier Wayerema II

1.2.3. Zone industrielle

Il est prévu :

- l'aménagement de la zone industrielle actuelle avant toute distribution ;
- le déguerpissement des hameaux de culture qui sont compris à l'intérieur de la zone industrielle ;
- son extension à l'Ouest sur une superficie de 25ha.



Pour des questions de sécurité, une superficie d'environ 1 ha est réservée dans la zone industrielle pour la protection civile.

La future centrale EDM prévue dans le cadre d'un réseau interconnecté d'une superficie de 4 ha y est également prévue.

1.2.4. Zone des garages

Il est prévu :

- l'aménagement de la zone des garages située sur la route de Bamako avant toute distribution et son ouverture à toutes les catégories d'artisans;
- son extension à l'Ouest sur une superficie de 30 ha.

1.2.5. Zones des hydrocarbures

Deux zones d'hydrocarbures d'une superficie de 40 ha chacune sont situées sur la route de Bamako et celle de Bouaké. Elles seront isolées du reste par des bandes vertes.

1.2.6 Zones de douane et d'entrepôts

Deux zones de Douane et d'entrepôts sont situées sur la route de Bamako et celle de Bouaké. D'une superficie respectivement de 4 ha et 8 ha, leur situation tient compte des flux de personnes et de biens en provenance des pays voisins.

1.2.7. Zone hôtelière

Des hôtels seront intégrés aux aménagements de l'ancien aéroport (3), de la zone artisanale (1), des gares routières (1) et des lotissements.

1.2.8. Zone Universitaire

Compte tenu de l'évolution de la population et des effectifs scolaires, la zone universitaire prévue sur la route de Bouaké d'une superficie de 50 ha est conservée.

1.2.9 Zone Militaire

La zone militaire d'une superficie de 77 ha située sur la route de Bamako est maintenue.

1.2.10 Zones de maraîchage et de riziculture

Il est prévu :

- la protection et l'aménagement des zones de maraîchage et de riziculture situées le long du Lotio et de ses affluents, du kotononi, du banankoni, de la route de Gongasso, à l'entrée du village de Bougoula Hameau ;
- l'aménagement de nouvelles zones de maraîchage d'au moins 200 ha avec création de points d'eau autour de la ville.

1.2.11 Espaces verts

Les actions concernent :

- la protection et l'extension des espaces verts existants dans la ville ;
- l'aménagement d'espaces verts le long des marigots, du Tata et des digues de protection, autour de l'abattoir et du marché à bétail ;
- les plantations d'alignement sur les grandes artères existantes ou à créer, notamment les voies de ceinture ;
- la plantation d'arbres autour de la zone industrielle et de la zone des hydrocarbures ;
- la création d'espaces verts dans les lotissements et leur aménagement.



Dans la ville, ce sont 200 ha d'espaces verts qui vont être créés : ceinture verte de protection le long des voies de ceinture, des bosquets à créer ou à renforcer, des ceintures vertes de sécurité des zones industrielle et d'hydrocarbure, des abords des grandes artères, des places publiques, du Tata, des anciens cimetières en désaffectation et d'anciennes carrières, des marigots et des digues de protection contre les eaux.

1.3. RESERVES FONCIERES

Il est prévu des réserves foncières pour habitat de :

- 16 ha à Mamassoni Ouest ;
- 135 ha au Sud de Kamalé Sirakoro ;
- 35 ha au Sud de Hamdallaye.



II.VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT

Introduction

L'absence ou l'insuffisance des infrastructures essentielles constituent l'un des problèmes majeurs au développement de la ville de Sikasso. Dans le cadre du SDU, les efforts doivent porter sur :

- l'aménagement et l'extension du réseau de voirie ;
- l'amélioration des réseaux divers : drainage, assainissement collectif et individuel, adduction d'eau, électricité, téléphone etc ;
- la protection de l'environnement ;
- l'amélioration du secteur du transport et notamment le transport urbain ;
- le renforcement de la sécurité.

Une attention particulière sera portée à l'aménagement de points d'eau, la question de l'eau étant cruciale pour le développement de l'élevage et d'activités de contre saison, activités génératrices de valeur ajoutée pour les populations urbaines et rurales.

Articuler l'urbanisation sur une grande maille de voies principales et faciliter ainsi les grandes liaisons internes.

Restructurer le réseau existant en y intégrant les extensions. Pour cela quelques liaisons clés serviront de support.

Organiser les liaisons et prolongements dans les zones d'extension.

Les principaux éléments seront enfin, complétés en s'inscrivant dans la maille des quartiers existants, et prolongés dans les zones prévues pour les extensions.

Dans le cadre du Schéma Directeur, il est prévu les actions suivantes:

2.1. VOIRIE

Les opérations d'aménagement consisteront à réaliser les chaussées des voies en latérite d'une manière générale ou en bitume dans certains cas. Dans tous les cas le réseau de drainage sera réalisé pour la protection des chaussées.

Des mesures indicatives devront être données pour amener les populations à participer à la réalisation et à l'entretien des voies.

2.1.1. Grande Voirie Urbaine

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Urbanisme, il est prévu les actions suivantes :

2.1.1.1. Voies à entretenir

Il s'agit de l'entretien courant des voies bitumées dans la ville :

- la RN-7 dans sa traversée de la ville sur environ 9,7 km et d'une emprise variable de 30m à 40m ;
- la RN10 dans sa traversée de la ville sur environ 6,4km et d'une emprise variable de 30m à 40m ;
- la RN11 dans sa traversée de la ville sur environ 3,1km et d'une emprise variable de 30m à 40m ;
- le Boulevard Coiffet allant de l'Avenue OUA à l'Avenue Loury (RN7) d'une longueur de 892 m et d'une emprise de 35m ;
- la Rue 431 (marché de Medine) allant de l'avenue Loury à la rocade d'une longueur de 966m et d'une emprise de 35m ;
- la rue 445 allant de l'avenue Loury à la rocade d'une longueur de 975m et d'une emprise de 35m ;



- la rue 112 allant de la route de Missiricoro à la rue 113 d'une longueur de 1538 m et d'une emprise de 22m ;
- la rue 113 allant de la rue 112 à l'avenue Loury d'une longueur de 331m et d'une emprise de 25m ;
- la route de Missiricoro allant de la RN7 à la rue 112 d'une longueur de 320m et d'une emprise de 25m ;
- la rue 42 allant de l'avenue OUA à la route de Missiricoro d'une longueur de 1750 m et d'une emprise de 20m ;
- l'Avenue de l'OUA allant de l'avenue du 19 novembre 1968 à l'avenue de France d'une longueur de 1858 m et d'une emprise de 40m ;
- l'Avenue du 19 novembre 1968 allant de l'avenue de l'OUA à la rue 201 (route de Zégoua) d'une longueur de 1390m et d'une emprise de 20m ;
- la rue 68 allant de l'avenue du 19 novembre 1968 à la rue 201 (route de Zégoua) d'une longueur de 1770m et d'une emprise de 20m ;
- les rues 230 et 252 allant de la rue 201 (route de Zégoua) à la rue 267 d'une longueur de 1 715m et d'une emprise de 25m ;
- la rue 213 allant de la rue 200 (route de Bobo) à la rue 246 d'une longueur de 515 m et d'une emprise de 45m ;
- la rue 14 allant de l'avenue de l'OUA à la station Shell d'une longueur de 614 m et d'une emprise de 40m.

Soit au total 33,9 km de voies bitumées dont l'entretien courant doit être assuré.

2.1.1.2. Voies à aménager

Les voies suivantes sont à aménager avec un revêtement en bitume :

- la voie reliant Kamalé Sirakoro à la RN11 d'une longueur de 2,3km et d'une emprise de 20m ;
- la voie reliant la RN11 à l'Avenue de l'OUA près du stade municipal d'une longueur de 3,3 km et d'une emprise de 20m ;
- la bretelle de 400m passant entre Bougoula ville et l'usine N°1 de la CMDT d'une emprise de 20m ;
- la bretelle de 700m passant devant l'usine N°2 de la CMDT d'une emprise de 20m ;
- la voie allant de la RN7 limitant la zone industrielle à l'Est d'une longueur de 2,5 Km et d'une emprise de 50m ;
- la voie allant de la RN7 (au niveau du carrefour de la route de Koutiala) à la route de Missirikoro d'une longueur de 2,00 km et d'une emprise de 20m ;
- la route de missirikoro à partir de la chambre de commerce d'une longueur de 4,5 km et d'une emprise de 20m ;
- la Bretelle allant du Tata de Mancourani à l'intersection de la route de Missirikoro d'une longueur de 1,4 km et d'une emprise de 20m ;
- la bretelle allant de la voie bitumée de la rue 42 (Mancourani) , longeant l'ancienne fortification du Tata jusqu'à l'Avenue de l'OUA d'une longueur de 750 m et d'une emprise de 20m ;
- la route de Zandiougoula allant du Tata et limitant Lafiabougou à l'Est d'une longueur de 3,4 km et d'une emprise de 20m ;
- la route de Zignasso allant de la RN10 à la sortie de la ville d'une longueur de 5,5 km et d'une emprise de 20m ;
- la voie de ceinture Nord allant de la RN11 (près du Stade Babemba), passant par le Nord du Lycée et limitant Wayerma I et II d'une longueur de 6,15 km et d'une emprise de 50m ;
- la voie Nord-Sud allant de La RN10 à la Ceinture Sud d'une longueur de 2,4 Km et d'une emprise de 50m ;

Ce sont au total environ 35, 300 km de voies à aménager.



2.1.1.3. Voies à créer :

Avec l'extension de la ville, les voies suivantes sont à créer:

- la voie allant de l'ancienne ceinture Nord, traversant la nouvelle ceinture Nord jusqu'à l'ancienne route de Koutiala d'une longueur de 5,2 km et d'une emprise de 30m ;
- la voie de Ceinture Sud allant de la RN7 (avant le camp militaire) jusqu'à la RN10 (à l'entrée de Bougoula Hameau) et limitant la ville au Sud d'une longueur de 14,7 km et d'une emprise de 50m ;
- la voie de ceinture Ouest allant de la RN 7 (avant le camp militaire), passant au Nord de Kamalé Sirakoro jusqu'à la route de Dioïla d'une longueur de 5,5 km et d'une emprise de 50m ;
- la voie de berge du Sofakoni allant de la RN11 jusqu'au lotio d'une longueur de 6 km et d'une emprise de 50m ;
- le prolongement de l'ancienne ceinture Nord à la voie de ceinture Ouest (en traversant la RN11) d'une longueur de 2,6 km et d'une emprise de 50m ;
- la voie allant de la route de Kamalé Sirakoro à la route de Dioïla et parallèle à la RN11 d'une longueur de 2,3 km et d'une emprise de 20m ;
- la voie allant de l'ancienne ceinture (au niveau du lycée) à la voie de berge du Sofakoni au Nord d'une longueur de 2,2 km et d'une emprise de 20m ;
- la voie de ceinture Est allant de l'ancienne route de Koutiala (au Sud du village CAN) à la RN10 en traversant le Lotio d'une longueur de 5,8 km et d'une emprise de 50m ;
- la voie allant de l'ancienne route de Koutiala et limitant Mamassoni au Nord et à l'Est d'une longueur de 2,2 km et d'une emprise de 20m ;
- la voie de berge du Lotio limitant Sanoubougou I à l'Ouest d'une longueur de 3 km et d'une emprise de 20m ;
- la voie Est –Ouest traversant le Quartier Bankoni et allant de la RN7 à la voie de berge du Lotio d'une longueur de 2,3 km et d'une emprise de 20m.

Soit au total 51,300 km de voies à créer.

2.1.2 Ouvrages d'art

L'extension du réseau de voirie se traduira par la réalisation d'ouvrages d'art de grande importance surtout au niveau des traversées du Lotio. Les ouvrages d'art élémentaires (dalots, buses, radiers submersibles etc.) sont à prévoir avec l'aménagement des voies. En outre, il est prévu l'entretien régulier des ouvrages existants.

2.1.3.Voie Ferroviaire

La voie ferroviaire prévue par le Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme qui part de la zone industrielle vers la République de la Côte d'Ivoire est reconduite. Il est prévu que cette voie desserve la ville de Ségou d'où son appellation de « Chemin de fer Abidjan–Niger »

2.2.RESEAUX DIVERS

2.2.1.Alimentation en eau potable

Compte tenu de l'accroissement démographique de la ville et de son expansion spatiale et dans le but d'assurer à la population une alimentation qualitative et quantitative en eau potable, il est prévu, malgré les efforts accomplis dans l'alimentation de la ville en eau potable de:

- procéder à l'extension du réseau dans les quartiers non desservis en eau, qui se traduira par un redimensionnement des ouvrages de Stockage et l'accroissement des ressources en eau ;



- augmenter les points de desserte (bornes fontaines) notamment dans les quartiers à hauts risques de contamination de la nappe et sensibiliser la population à ne pas consommer l'eau des puits traditionnels dans ces zones ;
- contrôler et analyser régulièrement les eaux des puits traditionnels dans les zones où elles sont susceptibles d'être contaminées.
- instaurer une politique de promotion des branchements privés ;
- déguerpier les occupants de la zone de protection des forages afin d'éviter toutes activités susceptibles de polluer la nappe ;
- contrôler l'exécution des ouvrages d'assainissement autour de la zone de protection des forages afin d'éviter tout risque de contamination ;
- valoriser le puits artésien de Médine.

2.2.2. Electricité

Pour une meilleure satisfaction des besoins en électricité de la ville et pour les perspectives de promotion des unités industrielles de transformation et de conservation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage, les réalisations suivantes sont à entreprendre:

- oeuvrer pour la mise en œuvre rapide du projet d'interconnexion de la ville de Sikasso (à partir de Ferkessedougou, Manantali, Sélingué/Ségou) ;
- faire l'extension du réseau électrique vers les futurs quartiers ;
- assurer l'éclairage public des grandes artères de la ville ;
- accélérer le projet d'augmentation de la capacité de production de la Centrale thermique (EDM) ;
- diversifier les sources d'énergie par la promotion de l'énergie solaire.

2.2.3. Téléphone –Télévision –Radio-Poste

Téléphone :

Pour une meilleure couverture téléphonique de la ville, les efforts doivent tendre vers une diminution des coûts et une amélioration de la qualité des services. La couverture totale de la ville doit se traduire par :

- l'installation de cabines publiques sur les axes importants de la ville ;
- l'extension du réseau de téléphonie fixe et mobile vers les zones non desservies.

Télévision:

Les efforts doivent tendre vers l'amélioration constante des informations et des images fournies

Poste :

- Favoriser une meilleure organisation de la poste pour l'acheminement des courriers et mandats par une implication des structures de transfert d'argent (Western Union, EMS POSTADEx etc..).

Radio :

Dans le but d'une amélioration des communications au niveau local, il est prévu :

- la promotion des radios de proximité ;
- la promotion de la presse écrite ;
- la formation du personnel des radios ;
- le développement du système de communication administrative par radio (RAC) entre les différents services ;
- le développement d'un système de partenariat avec les éditeurs.



2.3. ENVIRONNEMENT

2.3.1. Assainissement

- Drainage des eaux pluviales

Le drainage des eaux pluviales de la ville de Sikasso ne pose pas de problèmes techniques particuliers, les exutoires et les sens d'écoulement étant bien définis.

Les facteurs suivants influent sur le drainage des eaux pluviales :

- la présence autour de la ville et dans sa partie centrale- nord des plateaux ou hauts reliefs qui imposent un sens d'écoulement général des eaux sur la ville ;
- un relief accidenté avec des pentes très fortes par endroits conduisant à des ravinements dans la ville ;
- la présence d'exutoires naturels qui drainent les eaux vers le Banifing ;
- l'étroitesse de certaines rues du centre ville qui pourra jouer sur la nature du réseau.

Les actions à entreprendre dans le sens du drainage des eaux pluviales en absence d'un Plan Stratégique d'Assainissement en cours d'étude, doivent partir de certaines principes que sont :

- repartir au maximum les descentes d'eau aux exutoires naturels ;
- tenir compte de l'étroitesse des voies dans la répartition des débits des eaux de ruissellement;
- toutes les voies à aménager ou celles à créer et formant le réseau général de voirie devront comporter des caniveaux ou des collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales ;
- toutes les opérations de morcellement des Titres Fonciers notamment privés doivent être accompagnées de la réalisation de réseaux de drainage sur les principales voies.

Les opérations suivantes sont ainsi prévues :

Réhabilitation du Réseau existant :

- réhabilitation du réseau de caniveaux dans la partie centrale de la ville (curage, récalibrage, réfection partielle ou totale) ;
- organisation de campagnes de curage qui seront menées conjointement par la Mairie et les Populations ;
- entretien régulier de l'ensemble du réseau de drainage existant .

Soit au total environ **107 km de canivaux et 5,8 km de collecteurs maçonnés** à réhabiliter.

Aménagement du Réseau de drainage naturel

Les collecteurs naturels suivants sont à aménager :

- le Lotio sur 10 km dans la ville ;
- le Koungotièmakoni sur 2,5 Km dans la ville ;
- le Nangolakô sur 2,5 km dans la ville ;
- le Kodialani sur 5 km dans la ville ;
- le Farakô sur 7 km dans la ville ;
- le Gorony sur 2 km dans la ville ;
- le Koba sur 2,2 Km dans la ville ;
- le Kotoroni sur 3,5 km dans la Ville ;
- le Sofakoni sur 4,5 km dans la ville ;
- le Gadakô sur 4 km à l'intérieur de la ville ;
- le Banakoni sur 6 km dans la ville.



Soit au total environ 48 km de collecteurs naturels à aménager.

Création de Collecteur artificiels

Pour améliorer la situation générale de l'évacuation des eaux pluviales, la deuxième étape après la réhabilitation du réseau existant, consistera à créer d'urgence des collecteurs nouveaux dans tous les endroits sensibles de la ville en tenant compte des nouvelles extensions. Ainsi il est prévu la création des collecteurs suivants :

- le long de la RN7 sur la route de Bamako : 3 km ;
- le long de la RN7 sur la route de Bouaké : 3,5 km ;
- le long de la RN 11 : 2,5 km ;
- le long de l'ancienne route de Koutiala : 2 km ;
- le long de la voie limitant Kamalé Sirakoro au Nord à la route de Dioïla : 2 km ;
- le long de la voie limitant Kamalé Sirakoro au Sud jusqu'à la route de Dioïla : 3,6km ;
- le long de l'ancienne voie de ceinture au Nord : 6 km ;
- le long de l'ancienne piste d'atterrissage : 2,5 km ;
- le long de la voie allant de l'ancienne ceinture à la nouvelle ceinture au Nord : 3 km ;
- le long de la route de Dioïla : 4,5 km ;
- le long de la voie passant au Sud du village CAN : 2,4 km ;
- le long de la nouvelle ceinture au Sud : 14,7 km ;
- le long de la nouvelle ceinture à l'Est : 4,5 km ;
- le long de la voie allant de la RN7 à la ceinture Sud passant à l'Est de la zone industrielle : 2,3 km ;
- le long de la route de Missirikoro : 2,5 km ;
- le long de la voie allant de la RN10 à la ceinture Sud : 2,5km ;
- le long de la route de Zignasso : 3,1km.

Soit au total environ 68,3 km de collecteurs à créer.

2.3.2. Evacuation des déchets

Avant toute opération d'hygiène- assainissement, un vaste programme de sensibilisation de la population doit être entrepris

- Evacuation des déchets liquides

Les actions prévues sont :

- la vulgarisation des fosses, des latrines améliorées, des puisards, des lavoirs et des mini-égouts ;
- l'interdiction de réaliser des latrines traditionnelles dans les quartiers à hauts risques de contamination de la nappe ;
- la promotion d'un système de mini -égouts dans ces quartiers ;
- l'interdiction de déverser les déchets liquides dans les rues, les caniveaux et les collecteurs ;
- le regroupement des teinturières et des savonniers sur des espaces aménagés dotés d'infrastructures de drainage et de traitement des eaux usées. ;
- la réglementation de la gestion des eaux usées de lavage des véhicules et d'entretien des garages ;
- la gestion des eaux usées résiduelles des bornes fontaines et des pompes manuelles.
- l'expérimentation d'une station d'épuration des eaux usées.

Ces investissements nécessitent l'acquisition de matériels par la mairie et la promotion des GIE d'assainissement.

Pour la gestion des eaux usées industrielles, les efforts doivent porter sur la réalisation d'une unité de pré traitement des eaux usées au niveau de chaque unité.



- Evacuation des déchets solides

Les actions prévues sont :

- la pérennisation du système d'évacuation des ordures par les GIE et la voirie municipale ;
- l'interdiction de stocker les ordures dans les concessions, les rues et sur les terrains vagues;
- l'interdiction de déverser des ordures dans les futurs collecteurs et caniveaux ;
- la promotion de GIE ou Entreprises d'assainissement devant assurer le transport des déchets solides vers les dépotoirs de transit ou vers les décharges finales ;
- l'évacuation des ordures par les GIE et le service de voirie municipale qui sera équipée en conséquence ;
- l'identification et la création de trente (30) dépôts de transit et soixante (60) bacs à ordures;
- la dotation de la mairie et des GIE en matériels;
- l'aménagement de trois (03) décharges finales, une (01) sur la route de Danderesso, une (01) sur la route de Bouaké et une (01) en projet au Nord de l'ancienne piste d'atterrissage. Cette dernière est déjà financée et les travaux sont en attente d'exécution. Elle occupe cependant une position centrale par rapport aux zones d'habitat, position qui pourra être à l'origine de problèmes environnementaux futurs (pollution atmosphérique due aux poussières sur les zones d'habitat proches, pollution sonore, possibilités d'infiltration des liquides et de contamination de la nappe etc.). Elle est en outre placée dans la zone d'extension préférentielle de la ville. Pour toutes ces raisons, le consultant reste réservé par rapport à ce choix;
- le traitement des déchets solides au niveau des décharges finales : incinération ou compostage pour les déchets biodégradables ;
- l'utilisation de poubelles dans les familles et les écoles, les commerces, les gares routières et les services publics pour la gestion des ordures ;
- l'organisation de la collecte et du recyclage des déchets plastiques ;
- le respect des textes législatifs et réglementaires en matière d'assainissement ;
- la réalisation d'études d'impact environnemental pour l'implantation des établissements industriels, de la zone artisanale et de la gare routière qui déterminera la nature des déchets produits ainsi que leur élimination.

- Déchets biomédicaux

Il est prévu de :

- doter les hôpitaux et les Centres de Santé d'incinérateurs plus performants et prévoir des cellules de confinement (système d'incinération) au niveau des décharges ;
- exiger aux cabinets médicaux et cabinets de soins la gestion réglementaire de leurs déchets biomédicaux.

- Contrôle des Pollutions et des Nuisances

Les actions concernent :

- l'interdiction des cultures intra domiciliaires ;
- le désherbage des alentours des concessions et des lieux publics ;
- l'interdiction de parquer les animaux dans les concessions, dans les rues et sur les terrains vagues de la ville ;
- l'interdiction de brûler les pneus et autres plastiques dans la ville ;
- la création d'une bande verte autour de la zone industrielle pour atténuer les effets de la pollution atmosphérique.



Face à l'ampleur des pollutions provoquées par les usines CMDT et la Centrale thermique de l'EDM SA, l'étude recommande un audit environnemental de ces unités en vue de proposer des mesures d'atténuation adéquates.

2.3.3. Actions environnementales

- Protection et renforcement des espaces verts

Face à la dégradation de plus en plus poussée de l'écosystème, des actions de sauvegarde de la nature devront être initiées au niveau de la ville de Sikasso. Il est ainsi prévu :

- l'aménagement des espaces plantés des routes de Bouaké et de Koutiala situés dans la ville;
- la sauvegarde des espaces verts existants et la création d'autres espaces verts dans la ville;
- l'encouragement des populations pour la régénération d'espèces naturelles notamment les grands ligneux en voie de disparition ou qui ont disparu ;
- la création des bosquets collectifs et individuels.

- Lutte contre l'érosion

Il est prévu :

- la mise en place de systèmes anti-érosifs là où le ravinement est prononcé ;
- la mise en place de haies vives aux alentours des champs et des jardins ;
- le reboisement des glacis dénudés ;
- la plantation d'arbres sur les abords des voies (plantations d'alignement) ;
- la protection des berges des marigots et cours d'eau par la plantation d'arbres et/ou d'herbes;
- le respect de la réglementation en vigueur en matière de défrichage, de coupe de bois et de feux de brousse ;
- la mise en place d'une association de protection de l'environnement.

- Mise en place d'un programme d'assainissement

Les actions concernent :

- la promotion de puisards et fosses septiques individuels et collectifs ;
- l'aménagement de dépôts de transit et de décharges finales en vue de lutter contre les dépôts anarchiques et les désagréments que ceux ci posent ;
- la création de parcs d'animaux en dehors de l'agglomération ;
- la mise en œuvre des actions d'IEC ;
- la création de brigades de protection de l'environnement ;
- la mise en oeuvre du plan stratégique d'assainissement.

2.4. TRANSPORT

2.4.1. Transport Urbain :

La ville de Sikasso fait actuellement plus de 12 km d'Ouest en Est et 9 km du Nord au Sud. Les distances domiciles- lieux d'activités deviennent de plus en plus longues, alors que la ville ne dispose pas d'un système de transport en commun bien organisé pouvant assurer le déplacement des populations. Cette insuffisance du transport urbain se fait sentir avec acuité d'autant que la ville de Sikasso se présente sous une forme ovale. Avec l'accroissement de la population, le secteur du transport urbain doit être redynamisé.



Motivées par un souci de fonctionnalité et d'adéquation entre les différentes zones touchées par le réseau (zones d'habitat d'une part et zones d'activités d'autre part) ; les propositions suivantes sont faites en matière de ligne de transport urbain:

Ligne – A

Elle va de la Gare routière de Sanoubougou I à la gare routière sur la route de Bamako. Elle suit la RN7.

Ligne – A1

Elle va de la ligne A (au niveau de l'Hotel Tata) à Lafiabougou Koko. Elle suit la route de Missirikoro.

Ligne – B

Elle va de la place centrale du Mamelon à la gare routière sur la route de Bouaké. Elle suit la RN7.

Ligne – C

Elle va de la gare routière de Sanoubougou I à Mamasoni. Elle suit l'ancienne route de Koutiala.

Ligne – D

Elle va de la place centrale du Mamelon à Babembabougou en suivant la Route de Dioïla.

Ligne – E

Elle va de la place centrale du Mamélon à Bougoula Hameau. Elle suit la RN10.

2.4.2. Circulation

Les solutions à préconiser vont dans le sens d'une amélioration de la circulation à l'intérieur de la ville de Sikasso. Il s'agit de :

- l'installation de panneaux de signalisation sur les grandes artères (notamment sur la RN7, la RN10, la RN11, la route de Dioïla et l'ancienne route de Koutiala) et sur les principales pistes de liaisons ;
- l'aménagement de places de stationnement pour les véhicules et les charrettes à travers la ville ;
- l'information et la sensibilisation des citoyens sur le code de la route ;
- la création d'une Direction Régionale de la Police ;
- la création de trois commissariats et de postes de police ;
- l'interdiction du transport mixte ;
- l'amélioration des outils de gestion du transport.



III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES

INTRODUCTION

Ce sont des équipements collectifs qui concourent au bien être de la population de la Ville à travers la fourniture de Services essentiels :

1. Equipements administratifs ;
2. Equipements socio-sanitaires ;
3. Equipements scolaires ;
4. Equipements commerciaux ;
5. Equipements sportifs et culturels ;
6. Equipements touristiques et de loisirs ;
7. Equipements culturels ;
8. Equipements de sécurité.

Le constat a permis d'apprécier leur nombre, leur composition, leur état, ainsi que leur répartition sur le territoire de la ville permettant ainsi une bonne programmation d'actions futures susceptibles de contribuer au bien être de la population.

La programmation des équipements tient compte des différents programmes sectoriels : Administration, Santé, Education, sécurité etc.

Les actions concernant chaque type d'équipements (réhabilitation/extension, reconstruction ou constructions nouvelles) sont énoncées dans les pages suivantes.



3.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les actions sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau n°60 : Equipements administratifs programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie ha	Actions à entreprendre
	Niveau région			
1	Centre regional d'accueil et transit pour enfants	Wayerema II	0,5ha	Construction
2	Direction Régionale de la Santé	Zone de Bureaux	0,25ha	Construction de bureaux
3	D.R. Développement Social et de l'Economie Solidaire	Zone de Bureaux	0,25ha	Construction de bureaux
4	Direction de la Pharmacie	Zone de Bureaux	0,25ha	Construction
5	D.R. des Domaines et du Cadastre	Zone de Bureaux	0,25ha	Construction
6	Antenne de l'IGM	Zone de Bureaux	-	Construction
7	D.R. des Routes	Quartier résidentiel	-	Réhabilitation
8	D.R. du Trésor		0,25ha	Construction de nouveaux bureaux
9	D.R. Mines et Géologie		0,25ha	Construction
10	D. R. de l'INPS		0,25ha	Construction d'une nouvelle Direction
11	DRJSAC		-	Réhabilitation
12	D.R. Contrôle et Réglementation	Kaboïla I	-	Réhabilitation
13	D.R. du Tourisme	Zone de Bureaux	0,25ha	Construction
14	Bureau d'informations	Aéroport		Ouverture
15	D.R. de la Police	Zone de bureaux	0,25ha	Construction
16	Direction Régionale de l'Artisanat	Zone de Bureaux	0,25ha	Construction de bureaux
17	Chambre des métiers	Zone de bureaux	0,25ha	Construction
18	Conférence Régionale des métiers	Zone de bureaux	0,25ha	Construction
19	D.R. Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	Zone de bureaux	0,25ha	construction
20	D.R. Hydraulique et Energie	Sanoubougou II	-	Réhabilitation
21	Coordination des femmes	Wayerema II	0,10ha	Construction
22	Centre Multifonctionnel pour les femmes	Wayerema II	0,5ha	Construction
	Niveau cercle			
1	Cercle	Quartier résidentiel	-	Réhabilitation (bureaux et logmts des 2 adjts)
2	Service local ACPN	Bougoula ville		Réhabilitation des locaux
	Niveau Commune			
1	Hôtel de Ville	Bougoula ville	-	Réhabilitation des bureaux
2	Centre secondaire d'état civil	Kapelé Kourou	0,25ha	Construction
3	Centre secondaire d'état civil	Sanoubougou II	0,25ha	Construction
4	Centre secondaire d'état civil	Mamassoni	0,25ha	Construction
5	Centre secondaire d'état civil	Kamalé Sirakoro	0,25ha	Construction

Source Consultant



3.2. EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES

Les actions sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau n°61 : Equipements socio-sanitaires programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Actions à entreprendre
	Niveau Régional			
1	Hopital Regional	Mancourani II	8ha	Construction
2	CHU	Route de Bobo	20ha	Construction
Niveau Cercle				
1	Centre de Santé de Référence	Quartier résidentiel	0,5ha	Réhabilitation
Niveau Communal				
1	CSCOM	Bougoula Hameau	-	Réhabilitation/Extension
2	CSCOM	Mancourani	-	Réhabilitation/Extension
3	CSCOM	Kamalé Sirakoro	0,36ha	Construction
4	CSCOM	Mamassoni	0,36ha	Construction

Source Consultant

3.3. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les actions sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau n°62 : Equipements scolaires programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Actions à entreprendre
	Niveau Régional			
1	Univresité	Zone universitaire	50ha	Construction
2	Lycée	Sanoubougou I	10ha	Construction
3	Lycée	Zone universitaire	4ha	Construction
4	C. F.P. (santé)	Zone universitaire	4ha	Construction
5	C.F.P (bâtiment)	Zone universitaire	4ha	Construction
6	C.F.P (agro-sylvo pastoral)	Zone universitaire	4ha	Construction
Niveau Cercle				
1	Centre d'animation pédagogique (CAP)	Zone universitaire	1ha	Création d'un 3eme CAP
2	Second cycle	Ecole Babemba	-	Création;clôture de l'école
3	Second cycle	Bougoula Hameau	-	Création
4	Second cycle	Sanoubougou II	-	Création; clôture de l'école
5	Second cycle	Mancourani	-	Création

Source Consultant



3.4. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

Les actions sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau n°63 : Equipements commerciaux programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Actions à entreprendre
1	Marché central	Bougoula ville	-	Construction partie Nord
2	Centre commercial de Médine	Médine	8ha	Poursuite aménagement
3	Centre commercial de sanoubougou II	Sanoubougou II	5ha	Création
4	Centre commercial de l'ancien aéroport	Bougoula ville	5ha	Création
5	Marchés de quartier	-	-	Aménagement
6	Village artisanal	Hamdallaye	2ha	Construction
7	Centre artisanal	Médine	0,5ha	Construction
8	Marché à betail	Fama	0,25ha	Marché à désaffecter
9	Gare routière	Route de Bouaké		Rendre fonctionnel
10	Gare routière	Route de Bamako		Réalisation
11	Gare routière	Ancien aéroport		Réalisation
12	Gare ferroviaire	Route de Bamako		Réalisation
13	Abattoir	Sanoubougou I	4ha	Transformation en abattoir frigorifique
14	Marché à bétail	Sanoubougou I	2ha	Transformation en marché frontalier

Source Consultant

3.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Les actions sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau n°64 : Equipements sportifs et culturels programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Actions à entreprendre
	Niveau Régional			
1	Palais des sports	Sanoubougou I	2 ha	Construction
2	Palais des Congrès	Ancien aéroport	4 ha	Constuction
3	Maison des jeunes	Quartier résidentiel	2 ha	Construction
4	Musée régional	Médine	500m2	Construction
5	Salle de spectacle "Cicara"	Médine	-	Réhabilitation
6	Parc des sports	Kaboila I	-	Réhabilitation
7	stade municipal	Bougoula ville	-	Aménagement
8	Terrain de sport des quartiers et écoles	A travers la ville	-	Aménagement
9	Bibliothèque municipale	Wayerema I	-	Réhabilitation et équipement

Source Consultant



3.6 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Les actions sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau n°65: Equipements touristiques et de loisirs programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Actions à entreprendre
	Niveau Régional			
1	Palais des sports	Sanoubougou I	2 ha	Construction
2	Salle de spectacle "Cicara"	Médine	-	Réhabilitation
3	Monument du Mamélon	Bougoula ville	-	Aménagement
4	Palais de Kéléligui	Kaboila I	-	Restauration
5	Tata	Sikasso	-	Aménagement/zone de protection
6	Tombe des Princes (TRAORE)		-	Aménagement
7	Tombe de Massa Daoula	Bougoula Ville	-	Aménagement
8	Autres sites touristiques	-	-	Aménagement/Fléchage
9	Parc d'attraction pour enfants	Ancien aéroport	3 ha	Création
10	Espaces verts dans tous les quartiers	-	-	Création
11	Hôtels et lieux de loisirs	-	-	A prévoir dans chaque lotissement

Source Consultant

3.7 EQUIPEMENTS CULTUELS

Les actions sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau n°66 : Equipements culturels programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Actions à entreprendre
1	Mosquées	-	-	Réhabilitation de toutes les mosquées en mauvais état
2	Aire de prière communale	-	-	Plantation
3	Aires de prière des quartiers	-	-	Plantation
4	Centre culturel islamique	Ancien aéroport	1,5ha	Construction
5	Cimetière	Sanoubougou I	-	Clôture/plantation
6	Cimetière	Hamdallaye	-	Clôture/plantation
7	Cimetière	Wayerema	-	Extension/plantation
8	Cimetière (chrétien)	Médine	-	Clôture/Extension
9	Eglise	Wayerema II	-	Clôture
10	Eglise	Mamassoni	-	Réhabilitation

Source Consultant

3.8 EQUIPEMENTS DE SECURITE

Les actions sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau n°67: Equipements de sécurité programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Actions à entreprendre
1	Caserne de la Protection civile	Médine	-	Extension (à 3ha)
2	Nouvelle Caserne de la Protection civile	Sanoubougou II	1ha	Création
3	Commissariat de Police	Sanoubougou I	0,5ha	Création
4	Commissariat de Police	Sanoubougou II	0,5ha	Création
5	Commissariat de Police	Sirakoro Kamalé	0,5ha	Création
6	Poste de Police	Banconi	0,25ha	Création
7	Poste de Police	Mamassoni	0,25ha	Création
8	Poste de Police Gare route de Bouaké	Sanoubougou I	Intégré	Création
9	Poste de Police Gare route de Bamako	Hamdallaye	Intégré	Création
10	Poste de Police , Gare ancien Aéroport	Bougoula ville	Intégré	Création
11	Poste de Police	Bougoula Hameau	Intégré	Création
12	Cité des policiers	Quartier résidentiel	-	Réhabilitation
13	Légion de la Gendarmerie	Quartier résidentiel	-	Réhabilitation/Clôture
14	Péleton de la Garde Nationale	Quartier Résidentiel	-	Réhabilitation
15	Maison d'arrêt	Quartier résidentiel	-	Réhabilitation
16	Brigade de Gendarmerie	Médine	-	Réhabilitation
17	Commissariat de Police 1 ^{er} Arrondt	Quartier Résidentiel	-	Réhabilitation

Source Consultant



IV. EVALUATION DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA

L'évaluation a porté uniquement sur l'estimation des coûts des actions prioritaires à entreprendre après l'approbation du Schéma. Ces actions sont::

- les études de détail à savoir les PUS et le plan stratégique d'assainissement;
- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones d'activités et les espaces pour les grands équipements;
- la délimitation, le bornage et le nettoyage des emprises des voies.

Les coûts de réalisation de ces actions sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau n°68: Estimation des coûts des actions à court terme

N°	Désignation	U	Q	PU	Montant	Répartition entre acteurs			
						Etat	Commune	Cercle	Région
I	Etudes et délimitation de l'espace								
1.1	Plan d'Urbanisme Sectoriel	U	3	25	75	-	-	-	-
	S/total I				75	-	-	-	-
II	Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'activités et espaces pour grands équipements	ha	700	0,15	105	-	-	-	-
III	Délimitation et bornage des voies y compris le nettoyage des emprises des voies	km	51,3	0,5	25,65	-	-	-	-
TOTAL					205,65	-	-	-	-

Source Consultant

Ces actions ont été évaluées à deux cent cinq millions six cent cinquante mille Francs CFA (205 650 000 Fcfa).

Ce coût est reparti comme suit:

- Commune : quarante un millions cent trente mille francs CFA (41 130 000 FCFA) soit 20% du coût total.
- Etat : cent soixante quatre millions cinq cent vingt mille francs CFA (164 520 000 FCFA) soit 80% du coût total.



V. STRATEGIES D'APPLICATION

INTRODUCTION

Pour atteindre les objectifs du SDU, quatre grandes stratégies ont été définies.

Ce sont :

- ✓ la Stratégie Foncière ;
- ✓ la Stratégie Institutionnelle ;
- ✓ la Stratégie Financière ;
- ✓ la Stratégie Sectorielle.

5.1. STRATEGIE FONCIERE

La gestion foncière doit être conforme aux orientations de la politique Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat, de la politique nationale en matière d'environnement, de la politique d'aménagement du Territoire et de la stratégie nationale du logement ; au Code Domanial et Foncier ; au Code de l'Urbanisme et au code de la construction.

Pour atteindre les objectifs du présent Schéma Directeur d'Urbanisme en matière foncière, il est indispensable de :

- procéder au bornage et à l'immatriculation de tous les terrains programmés dans le cadre du schéma avant leur affectation ou cession ;
- procéder à la viabilisation préalable des zones à bâtir ;
- prendre les dispositions nécessaires en vue de la préservation des réserves foncières ;
- soumettre tout projet à autorisation de construire ;
- soumettre tout terrain à usage commercial, industriel, de garage, d'hydrocarbures et de grands entrepôts au régime de bail ;
- procéder au bornage et à la délimitation des espaces prévus pour équipements publics et des servitudes d'utilité publique ;
- récupérer les parcelles affectées et non mises en valeur depuis plusieurs années ;
- empêcher toute installation spontanée dans la zone suburbaine et à l'intérieur du tissu urbain.
- La commune doit prendre les dispositions nécessaires afin de préserver les zones de maraîchage ainsi que les autres espaces boisés, les places publiques et les réserves prévues pour équipements publics comprises à l'intérieur des quartiers.

5.2. STRATEGIE INSTITUTIONNELLE

Pour une meilleure mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme, il est préconisé la création d'un comité de suivi et de mise en oeuvre au niveau local présidé par le Préfet et composé :

- d'élus ;
- des responsables des services techniques ;
- des organisations professionnelles ;
- des ONG ;
- des notabilités ;
- d'un représentant des associations des jeunes ;
- d'une représentante des associations des femmes.

Il peut faire appel à des personnes ressources en fonction de leur compétence. Le comité se réunira deux fois par an pour les réunions ordinaires et les réunions extraordinaires chaque fois que les circonstances l'exigent.



5.3. STRATEGIE FINANCIERE

Pour la mise en oeuvre du SDU, la Commune doit augmenter sa capacité d'investissement à travers:

- l'appui de l'Etat;
- le jumelage ou la coopération décentralisée;
- l'augmentation des recettes fiscales par une meilleure imposition des activités économiques.

L'appui de l'Etat est aussi sollicité pour la mise en oeuvre des actions à court terme à savoir:

- ✓ les études de détail;
- ✓ la délimitation, le bornage et l'immatriculation des différentes zones et espaces pour les grands équipements;
- ✓ la délimitation et le bornage des voies;
- ✓ la réalisation de voirie et de grands équipements structurant.

Le cout des actions prioritaires est de 205 650 000 fcfa reparti entre l'Etat et la commune comme suit ;

- Etat : 164 520 000 Fcfa soit 80%
- Commune : 41 130 000 Fcfa soit 20%

5.4. STRATEGIE SECTORIELLE

Dans le cadre de la stratégie d'application du Schéma Directeur d'Urbanisme, la ville de Sikasso a été divisée en zones homogènes appelées secteurs.

Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée « Plan d'Urbanisme Sectoriel » (PUS) dans le but de préciser de manière détaillée le contenu du Schéma.

Dans le cadre de cette étude, la ville a été divisée en 3 secteurs contre six (6) pour le Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme.

1. Zone de PUS N°1 (Centre ville): (5000 ha)

Ce Secteur concerne les quartiers de :

- Médine
- Bougoula ville
- Fama
- Natié
- Kaboila I et II
- Mamassoni
- Mancourani
- Quartier résidentiel
- Wayerema I et II
- Babembabougou
- Kamalé Sirakoro
- Les extensions

L'habitat tramé récent et les futures zones d'extension, la zone de bureaux, le centre commercial, le quartier résidentiel, la légion de gendarmerie et celle de la Protection civile et le stade Babemba sont les principales composantes de cette partie.

2. Zone de PUS N°2 (Sud-Ouest) : (3500 ha)

Ce Secteur concerne les quartiers de :

- Hamdallaye et extension ;
- Lafiabougou et extension ;
- Banconi ;
- Sanoubougou II ;
- Camp militaire ;



- Les extensions

L'habitat tramé récent et les futures zones d'extension, la zone industrielle, la gare routière, la zone des garages et l'habitat spontané sont les principales composantes de cette partie.

3. Zone de PUS N°3 (Est): (3000 ha)

Ce Secteur concerne les quartiers de :

- Bougoula hameau
- Bougoula Hameau Sokoura
- Sanoubougou I
- Kapelékourou
- Sabalibougou
- Les extensions

L'habitat tramé récent et les futures zones d'extension et l'habitat spontané sont les principales composantes de cette partie.



VI. PHASAGE DU SCHEMA

Programme	Phase 1 (2005-2009)	Phase 2 (2010-2014)	Phase 3 (2015-2019)	Phase 4 (2020-2024)
<u>I ACTIONS PRIORITAIRES</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Plans d'Urbanisme Sectoriel - Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'activités et espaces pour grands équipements - Délimitation et bornage des voies y compris le nettoyage des emprises 			
<u>II HABITAT</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement du tissu existant - Réhabilitation de l'Habitat spontané - Création de parcelles assainies - Réalisation d'habitat planifié 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement du tissu existant - Réhabilitation de l'habitat spontané - Création de parcelles assainies - Réalisation d'habitat planifié 	<ul style="list-style-type: none"> -Création de parcelles assainies - RÉALISATION D'HABITAT PLANIFIÉ 	<ul style="list-style-type: none"> -Création de parcelles assainies - Réalisation d'habitat planifié
<u>III ZONES D'ACTIVITES</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la réhabilitation du centre commercial - Poursuite de l'aménagement du centre commercial de Médine - Extension de la zone industrielle - Création de deux zones d'hydrocarbures - Création de deux zones de douane et d'entrepôts - Création et extension de zones de garagistes - Création d'une zone mixte de bureaux et d'habitat - Création de zones maraîchères 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la réhabilitation du centre commercial - Poursuite de l'aménagement du centre commercial de Médine - Construction de deux nouveaux centres Commerciaux au Sud de Sanoubougou I et sur le site de l'ancien aéroport - Extension de la zone industrielle - Poursuite de l'aménagement de zones d'hydrocarbures - Poursuite de l'aménagement de zones de douane et 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement de la zone industrielle - Poursuite de l'aménagement de zones de garagistes. - Poursuite de l'aménagement de la zone mixte de bureaux et d'habitat - Poursuite de l'aménagement des zones d'hydrocarbures - Poursuite de l'aménagement de centres commerciaux - Aménagement de zones maraîchères 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement de la zone industrielle - Poursuite de l'aménagement de zones de garagistes. - Poursuite de l'aménagement de la zone mixte de bureaux et d'habitat - Poursuite de l'aménagement des zones d'hydrocarbures - Poursuite de l'aménagement de centres commerciaux - Aménagement de zones maraîchères



		<p>d'entrepôts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement de zones de garagistes - Création d'une zone mixte de bureaux et d'habitat - Aménagement de zones maraîchères 		
<p>IV EQUIPEMENTS 4.1 Equipements administratifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction du Centre régional d'accueil et transit pour enfants ; - Construction D.R. Développement Social et de l'Economie Solidaire ; - Construction de Services Techniques pour la Mairie - Construction Direction de la Pharmacie - Réhabilitation D.R. des routes - Construction des bureaux et Entrepôts de la Douane - Construction Antenne de l'IGM - Réhabilitation du camp de Garde. - Construction de commissariat et de postes de Police. - Réhabilitation du camp de Gendarmerie - Réhabilitation de la résidence et des bureaux du Préfet et adjoints - Construction D.R. du Trésor - Construction de la chambre des métiers - Construction des bureaux de la Direction Régionale des domaines et du cadastre - Construction de la Direction Régionale de la Santé - Construction 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de commissariat et de postes de Police. - Construction D.R. Tourisme - Construction Direction régionale l'artisanat - Construction de Centres Secondaires d'Etat Civil (2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de commissariat et de postes de Police. 	



	<p>D.R.Mines et Géologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction D. R. INPS - Réhabilitation DRJSAC - Réhabilitation D.R.Contrôle et Reglementation - Construction D.R.Tourisme - Construction D.R.Police - Construction Direction régionale de l'artisanat - Construction Conférence Régionale des metiers - Construction D.R. Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille - Réhabilitation D.R. Hydraulique et Energie - Construction Coordination des femmes - Construction Centre Multifonctionnel pour les femmes - Réhabilitation des infrastructures du Cercle - Réhabilitation Hôtel de Ville - Construction de Centres Secondaires d'Etat Civil (2) 			
4.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du Centre de Santé de Cercle (CSC) et transformation d'unités de soins (2) en CSCOM - Construction de CSCOM (2) -Construction d'un Hôpital Régional 	- Construction de CSCOM (2)	.-Construction d'un CHU	
4.3 EQUIPEMENTS SCOLAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'enseignement préscolaire et fondamental de 1^{er} Cycle - Construction d'enseignement fondamental de second-cycle - Réhabilitation, extension des écoles - Construction de 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'enseignement préscolaire et fondamental de 1^{er} Cycle - Construction d'enseignement fondamental de second-cycle - Réhabilitation, extension des écoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'enseignement préscolaire et fondamental de 1^{er} Cycle - Construction d'enseignement fondamental de second-cycles - Réhabilitation, extension des écoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'enseignement préscolaire et fondamental de 1^{er} Cycle - Construction d'enseignement fondamental de second-cycle - Réhabilitation, extension des écoles



	<p>Lycées et d'établissements d'Enseignement Technique Professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de centres d'alphabétisation dans les villages 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de Lycées et d'établissements d'Enseignement Technique Professionnel - Construction de centres d'alphabétisation dans les villages - Construction d'un 3^{ème} CAP 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de Lycées et d'établissements d'Enseignement Technique Professionnel - Construction de centres d'alphabétisation dans les villages - Construction de l'Université 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de Lycées et d'établissements d'Enseignement Technique Professionnel - Construction de centres d'alphabétisation dans les villages - Extension de l'Université
4.4 Equipements marchands	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du centre commercial - Aménagement du centre commercial de Médine - Aménagement de parkings - Aménagement de marchés de quartiers - Construction d'un marché à bétail - Construction de gares routières - Création d'un village artisanal - Aménagement de centres d'artisans - - Réhabilitation/Extension de l'abattoir 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la Réhabilitation du centre commercial - Poursuite de l'Aménagement du centre commercial de Médine - Aménagement de parkings - Création de deux nouveaux centres commerciaux - Aménagement de marchés de quartiers - Construction de gares routières - Aménagement de centres d'artisans 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de parkings - Poursuite de l'aménagement de nouveaux centres commerciaux - Aménagement de marchés de quartiers - Construction de gares routières - Aménagement de centres d'artisanat 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de parkings - Poursuite de l'aménagement de nouveaux centres commerciaux - Aménagement de marchés de quartiers - Construction de gares routières - Aménagement de centres d'artisanat
4.5 EQUIPEMENTS CULTURELS, TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du terrain de sports ; - Aménagement d'un complexe sportif - Reconstruction de la maison des jeunes - Clôture et ceinture verte autour des cimetières existants. - Aménagement de sites historiques et touristiques - Aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers. - Construction d'un musée ; - Construction d'une 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un parc d'attraction pour enfants - Aménagement de sites historiques et touristiques - Aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers. - Construction d'un palais des congrès - Construction d'un Centre Culturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers et villages. - Aménagement de sites historiques et touristiques - Construction d'hôtels 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers et villages. - Aménagement de sites historiques et touristiques - Construction d'hôtels



	maison des jeunes - Construction d'hôtels	Islamique - Construction d'hôtels		
V. VOIRIE RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de voies - Création de voies - Réalisation d'ouvrages d'assainissement - Aménagement de dépôts de transit, décharges finales et acquisition de matériel pour la Mairie et les GIE. - Réalisation de fosses septiques et puisards collectifs ou privés - Renforcement du réseau d'électricité et réalisation d'un réseau interconnecté - Extension du réseau d'AEP - Réalisation de forages et puits modernes - Extension du réseau téléphonique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de voies - Création de voies - Réalisation d'ouvrages d'assainissement - Aménagement de dépôts de transit, de décharges finales et acquisition de matériel pour la Mairie et les GIE. - Réalisation de fosses septiques et puisards collectifs ou privés - Extension du réseau d'électricité - Extension du réseau d'AEP - Réalisation de forages et puits modernes - Extension du réseau téléphonique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de voies - Aménagement d'ouvrages d'assainissement - Extension du réseau d'électricité - Extension du réseau d'alimentation en eau potable. - Réalisation de forages et puits modernes - Extension du réseau téléphonique - Réalisation de la voie ferrovière avec gare 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de voies - Aménagement d'ouvrages d'assainissement - Extension du réseau d'électricité - Extension du réseau d'alimentation en eau potable. - Réalisation de forages et puits modernes - Extension du réseau téléphonique



VII. RECOMMANDATIONS

Dans le but de faciliter la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Sikasso et environs, les recommandations suivantes ont été formulées :

7.1. HABITAT ET ASSAINISSEMENT

- le retrait des parcelles attribuées depuis plusieurs années et non encore mises en valeur;
- la délimitation et la préservation des réserves foncières;
- l'arrêt des convoitises dans les réserves foncières situées dans les zones d'extension de la ville ;
- l'application de la réglementation en matière de lotissement pour le morcellement des titres privés ;
- la mise en œuvre de programmes d'Information, d'Education, et de Communication (IEC) visant l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers existants;
- le respect des normes en matière d'hygiène individuelle et collective ;
- la redynamisation des GIE et la sensibilisation des populations afin qu'elles adhèrent aux actions de collecte et d'évacuation des ordures ;
- la réalisation dans un bref délai des actions qui seront issues du Plan Stratégique d'Assainissement en cours d'études ;

7.2. VOIRIE - RESEAUX DIVERS - CIRCULATION

- l'amélioration des communications avec les villages centres identifiés ;
- le bornage et la préservation des emprises des voies à créer ;
- la réalisation d'études d'impact environnemental avant l'exécution des travaux de route ;
- la mise en oeuvre d'IEC en matière de circulation routière dans la ville ;
- la mise en oeuvre d'IEC en ce qui concerne le renforcement du système de transport urbain;
- la création de parkings desservant les zones et équipements recevant du public ;
- la recherche de voies et moyens pour la réalisation du réseau interconnecté.

7.3. EQUIPEMENTS ET GRANDES ZONES D'ACTIVITES

- tous les sites des équipements et des zones d'activités programmés doivent être bornés et balisés ;
- la réalisation d'études d'impact environnemental avant toute implantation d'unité industrielle ;
- le respect des normes et règlements portant protection de l'environnement ;
- les constructions en hauteur pour les équipements notamment les équipements scolaires, sanitaires et commerciaux ;
- l'interdiction de distribution de terrains dans les zones prévues pour activités avant l'établissement d'un plan d'aménagement d'ensemble.



ANNEXES

ANNEXE 1 : Arrêté Interministériel d'ouverture des enquêtes préalables

ANNEXE 2 : Liste des participants au Séminaire Atelier

ANNEXE 3 : Délibération N°004/CO.U.Sik

ANNEXE 4 : Compte rendu du Conseil Communal Session Extra. du 25 Février 2005

ANNEXE 5 : Décision du Préfet portant approbation

ANNEXE 6 : Bibliographie

ANNEXE 7 : Plans

Liste des participants au séminaire

N°	Nom et prénom	Structure / Fonction
1	Mahamadou DIABY	Conseiller du Gouverneur.
2	Afel D. YATTARA	Adjoint au Préfet de Sikasso
3	Amadou KANTE	1er Adjoint Maire Sikasso
4	Mama SYLLA	Maire de Sikasso
5	Calixte TRAORE	SG Mairie de Sikasso
6	Lassana SIAMA	4 ^{ème} Adjoint Maire de Sikasso
7	Ibrahima COULIBALY	Agent voyer Mairie Sikasso
8	Amadou SARRE	Agent technique Mairie Sikasso
9	Dramane BAMBA	Conseiller Communal Chef de Quartier
10	Namakan DOUMBIA	IGM Sikasso
11	Abdoulaye DEYOKO	Consul. Atelier 21/URBATEC
12	Diarra SISSOKO	Consul. Atelier 21/URBATEC
13	Seydina Oumar MINTA	DRPSIAP
14	Mamadou I. OUANE	Coordinateur CeC du PDUD
15	Siriki DIAWARA	Chef de quartier Médine
16	Lamine DIABATE	CCIM Sikasso
17	Idrissa KANTE	Gendarmerie /Sikasso
18	Kassé Camara	DNUH
19	Tiémaba BOUARE	EDM Sa
20	Seydou DIALLO	Coord. des transporteurs
21	Mahamane B. TOURE	DRHE Sikasso
22	Zoumana KANTE	DR Reglémentation/Contrôle
23	Mme KONIFO Mouso Coulé Z. TRAORE	Conseillère Municipale
24	Ousmane THIERO	DRAMR
25	Adama CAMARA	DRPFEF
26	Mamadou DIALLO	Conseil de Cercle
27	Alhousseyni MAIGA	DR Conservat° de la nature
28	Chiaka TRAORE	Rép. Chef de quartier
29	Aliou TRAORE	C. R. Chambre des metiers
30	Drissa TRAORE	Maire Kaboila
31	Madame TRAORE alidiata BAMBA	CAFO/Sikasso
32	Toma DIALLO	SOTELMA
33	Abdoul Salam CISSE	Radio Bendé Sikasso
34	Mme KEMESSO Ami DOUMBIA	Service d'Hygiène Mairie
35	Amadou O. MAIGA	DRJAC
36	Mahamadou BENGALY	DRDSES
37	Mme BERTHE Korotoumou KONE	GIE Assainissement
38	Youssef COULIBALY	D.R. Protection Civile
39	Amadou DIAKITE	DRUH – Sikasso
40	Mohamed SIDIBE	DRUH – Sikasso
41	Fousseyni DIARRA	DRACPN
42	Sidiki TRAORE	D.R. des Impôts
43	Bakary DIARRA	DR Police
44	Sidiki BERTHE	Coop. Planteurs/Maraîchers
45	Cheick Kéléigui BERTHE	CRA

46	Mamadou DIANE	CRPA
47	Modibo TANGARA	CMDT
48	Bakary N. DIALLO	ADICOS-Sikasso
49	Soungalo SANOGO	Ex-agent voyer Mairie
50	Aliou DEMBELE	Etudiant-Stagiaire
51	Ibrahim Sory SANOGO	Chef de quartier Natien
52	Moussa Tamba DIAKITE	DRUH Sikasso
53	Bema Aly SANOGO	Réligieux
54	Daouda KONATE	Coordination des ONG
55	Emmanuel COULIBALY	Eglise Protestante
56	Dr Abdoulaye KONE	DR Santé
57	Ibrahima KONE	DRUH Sikasso
58	Koniba Etienne SANGARE	OMATHO
59	Dramane BAMBA	Conseiller Communal
60	Nouhoum TRAORE	DR Transport
61	Gantigui DANTE	DR Routes
62	Naziron BERTHE	Quartier Kaboila I
63	Mamadou KONE	Ancien Maire
64	Seydou SISSOUMA	Conseiller C.C.C.
65	Sada TRAORE	Radio Badenya
66	Boubacar CISSE	URTEL Sikasso
67	Adama T. COULIBALY	Coordination des Jeunes
68	Koua DIOMA	Assemblée Régionale
69	Daouda SISSOKO	Conseiller Technique MHU
70	Modibo Souleymane TRAORE	Mairie Sikasso
71	Salif TRAORE	Maire Sokourani-Missirikoro
72	Hamidou KONE	Maire Missirikoro
73	Amadou TRAORE	Maire Zangarandougou
74	Daouda BENGALY	Maire Diomaténé
75	Seydou SANGARE	Maire de Natien
76	Mamadou TANGARA	Ancien Maire
78	Sidiky Mohamed COULIBALY	Consultant
79	Lansina KANTE	Consultant
80	Aissata SISSOKO	Consultant
81	Mohamed KANTE	Consultant
82	Amadou DIAKITE	DRUH
83	Mamadou DOUMBIA	DNUH

LE GOUVERNEMENT
DEF - EN

MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT,
DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES

033

ARRETE INTERMINISTERIEL N°04/MDEAFH-MATCL- DU

**PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES A LA REVISION DES
SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISME DU DISTRICT DE BAMAKO
ET DE LA VILLE DE SIKASSO ET ENVIRONS**

LE MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT DES AFFAIRES FONCIERES ET
DE L'HABITAT,

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DES
COLLECTIVITES LOCALES,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°96-050 du 6 Octobre 1996 portant principes de constitution et
de gestion du domaine des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°96-059 du 04 novembre 1996 portant création des Communes
au Mali ;

Vu l'Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial
et Foncier modifiée et ratifiée par la loi N°02-008 du 12 février 2002;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de
l'Urbanisme ;

Vu le Décret n°02-496/P-RM du 16 Octobre 2002 modifié, portant
nomination des membres du Gouvernement.

ARRETEMENT :

Article 1^{er} : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à
la révision des Schémas Directeurs d'Urbanisme du District de Bamako et de
la ville de Sikasso sont déclarées ouvertes à compter de la date de
publication du présent arrêté.

Article 2 : Sont concernés par lesdites enquêtes le District de Bamako et la
commune de Sikasso.

Mme Sanogo

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALES ET DES COLLECTIVITÉS
LOCALES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But- Une Foi

REGION DE SIKASSO
CERCLE DE SIKASSO
COMMUNE URBAINE DE SIKASSO

DELIBERATION N° 004 /CO.U.Sik

PORTANT ADOPTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE SIKASSO ET ENVIRONS DANS SON PROJET DRESSE PAR LE GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES ABDOULAYE DEYOKO « URBATEC » ET ATELIER 21.

Le Conseil communal de la Commune Urbaine de Sikasso, régulièrement convoqué en session extraordinaire, s'est réuni le 25 février 2005 dans la salle de conférence de la Mairie de Sikasso.

Date de Convocation du Conseil Communal : jeudi 17 février 2005

Nombre de conseiller en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de conseiller représentés : 2

Nombre de conseillers excusés : 2

Ordre du jour :

- Approbation du Schéma Directeur de la Ville de Sikasso dans son projet dressé par le Groupement d'Etudes URBATEC/Atelier 21

Le quorum atteint, le conseil communal a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Mama SYLLA, Maire de la Commune Urbaine de Sikasso.

Le Secrétariat de séance était assuré par Monsieur Calixte TRAORE, Secrétaire général de la Commune Urbaine de Sikasso.

Le Conseil Communal après avoir délibéré :

Vu, le Constitution ;

Vu, la loi n°93-008/AN-RM du 14 février 1993, Déterminant les Conditions de la Libre Administration des Collectivités territoriales en République du Mali, Modifiée par la loi n°99-037/AN du 10 avril 1999 ;

Vu la loi n°95-034/AN-RP du 12 avril 1995 Portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali ;

Vu, la loi n°044/AN-RM du 07 juillet 2000 Déterminant les ressources Fiscales des Communes des Cercles et des Régions ;

Vu, la Décision n°324/CSP du 26/11/2004 Portant Approbation du Budget Primitif 2005 de la Commune Urbaine de Sikasso.

Vu, le procès – Verbal de la Mise en Place du Bureau Municipal en date du 1^{er} juillet 2004.

DECIDE:

Article 1er : a l'unanimité des conseillers communaux, le Schéma Directeur de la Ville de Sikasso et Environs dans son Projet dressé par Groupement de Bureaux d'Etudes Abdoulaye DEYOKO « URBATEC » ET ATELIER 21 a été adopté.

Article 4 : La présente délibération sera inscrite dans le registre des délibérations et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance publique le Vendredi 25 février 2005.

Ont signé avec le Président de séance

Messieurs :

Sidi Moctar

H Aidara 

Missa

SamaKe 

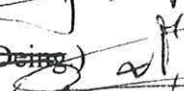
Abdoulaye

Sanogo (HDR) 

Lassina

Siama 

Moussa

Kone (F-Doing) 

Daouda

Malle 

Amadou

Diarra 

Dajié

Sogoba 

Aliou

Traore 

Mamadou

Tangara 

Drissa

Traore 

Bambo

N'DIAYE  (Procurator)

El Hadji Amadou

Traore 

Abdoulaye

Bathily 

Sadio G.

Dembele 

Abdoulaye

Cisse 


Modibo

Toure 

Abdoulaye T.

Sanogo 

Nanzanga

Dissa (procurator) 

Zié Boniface

Berthe 

Kata

Coulibaly 

Oumar

Ouattara 

Abdramane

Traore 

Cheïck Oumar

Ly 

Abdoulaye

Traore 

Ibrahima

Sanogo 

Mamadou
Moussa
Bocary
Dramane
Yahaya
Bréhima
Abdoulaye

KONATE
KONE
KAMPO
BAMBA
CISSE
COULIBALY (procuration)
BAMBA

Mesdames :

KONIPO Mousso Oulé Z TRAORE
BERTHE Ouorokiatou COULIBALY
Bahara
Mah
Coumba
Jeannette

KONE
BERTHE
COULIBALY
DIASSAMA

Sikasso, le 25 Février 2005

LE MAIRE

Mama SYLLA

Inspecteur des Services Economiques

Ampliations :

MATCL..... 2 P/cr
GR Sik..... 2 P/cr
S/Préfet Comm..... 1 P/cr
R. Délibération..... 2
Chrono Archives... 4



REGION DE SIKASSO
CERCLE DE SIKASSO
COMMUNE URBAINE DE SIKASSO

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL.
SESSION EXTRAORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2005

Le Conseil Communal de Sikasso, régulièrement convoqué en session extraordinaire, s'est réuni le 25 février 2005 dans la salle de conférence de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Mama SYLLA, Maire de la Commune Urbaine de Sikasso

Date de Convocation du Conseil Communal : jeudi 17 février 2005

Nombre de conseiller en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de conseiller représentés : 2

Nombre de conseillers excusés : 2

Ordre du jour :

- Approbation du Schéma Directeur de la Ville de Sikasso dans son projet dressé par le Groupement d'Etudes URBATEC/Atelier 21

Le quorum atteint, le conseil communal a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Mama SYLLA, Maire de la Commune Urbaine de Sikasso.

Le Secrétariat de séance était assuré par Monsieur Calixte TRAORE, Secrétaire général de la Commune Urbaine de Sikasso.

Le Président de séance : après adoption de l'ordre du jour, a demandé au 2^{ème} Adjoint de procéder à la lecture des résolutions du séminaire atelier de l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Sikasso et Environs.

2^{ème} Adjoint : a procédé à la lecture des résolutions sur la demande des conseillers, messieurs Abdoulaye DEYOKO et Diarra SISSOKO du Groupement de Bureaux d'Etudes « URBATEC » et ATELIER 21, ont donné des explications nécessaires sur le projet de Schéma Directeur, objet des présentes résolutions.

A l'issue des débats, le conseil communal a adopté la délibération portant adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Sikasso et Environs dans son projet dressé par le Groupement de Bureaux d'Etudes Abdoulaye DEYOKO « URBATEC » et ATELIER 21, et résolutions ci - dessous

Du 14 au 25 Février 2004 se sont déroulés dans les locaux de la Salle de Conférences de la Mairie de Sikasso les travaux relatifs à la révision du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme (SSAU) de la ville de Sikasso et environs.

- Une amélioration significative du réseau d'assainissement avec un doublement du réseau qui passe ainsi de 51km à 113 km ;
- Une reprise totale du réseau d'alimentation en eau potable de la ville sans que cela se traduise par une progression significative du nombre d'abonnés pour diverses raisons;
- Une progression timide du réseau d'électricité en raison notamment de la faible puissance du groupe qui alimente la ville. Des quartiers entiers sont ainsi sans électricité;
- La persistance de problèmes environnementaux aigus en milieux urbain etc;

Equipements socio-collectifs

- Une amélioration de l'équipement de la ville de manière général, des équipements scolaires, sanitaires et administratifs en particulier.

Au cours de la deuxième phase intitulée **propositions**, les participants regroupés de nouveau en quatre groupes : Zonage, Évaluation stratégie de mise en œuvre du SDU et phasage; Voirie réseaux divers et environnement et Équipements ont élaboré des propositions pour un développement harmonieux de la commune pour les vingt prochaines années. Ce sont :

Habitat:

- Amélioration des tissus anciens;
- Équipement des nouvelles zones d'habitat ;
- Aménagement de parcelles assainies et d'habitat planifié dans la ville : 400 ha dont 170 pour la première phase et 230 pour la deuxième;
- Réhabilitation de quartiers d'habitat spontané avec recasement des populations;
- Réhabilitation et organisation de l'extension des noyaux villageois;

Voirie-réseaux divers –assainissement et environnement

- Aménagement de 20 km de voies classées (RIL 41) ;
- Aménagement de 269 km de piste à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- Aménagement de 41,2 km de voie dans la ville de Sikasso;
- Création de 47,35 km de voies dans la ville de Sikasso;
- Réhabilitation et entretien de l'ensemble du réseau de drainage existant dans la ville de Sikasso;
- Création de 68,3 km de collecteurs à travers la ville de Sikasso;
- L'Aménagement de 49 km de collecteurs naturels;
- La réhabilitation et l'aménagement de retenues d'eau dans le périmètre d'urbanisation;
- Aménagement de trente(30) dépotoirs de transit à travers la ville et de trois(3) décharges finales;
- Création d'une station d'épuration et de traitement des eaux usées dans la ville de Sikasso;
- La réalisation du réseau d'interconnection électrique de la ville de Sikasso(à partir de Ferkessedougou; Sélingué-Ségou; Manantali);
- L'extension du réseau d'électricité de la ville;
- L'Électrification rurale des villages,
- L'extension du réseau d'adduction d'eau de la ville et création ou renforcement de points d'eau modernes dans les villages;
- La préservation de la zone de protection des forages;
- L'extension du réseau de téléphonie fixe et mobile dans la ville;
- L'installation de la téléphonie mobile dans les villages;
- Aménagement de zones maraîchères et de pâturage;
- Plantation d'espaces verts dans la ville de Sikasso et dans les villages

L'objectif principal du séminaire atelier est l'élaboration d'un nouveau document de planification urbaine qui fixera les orientations fondamentales de l'aménagement de la ville de Sikasso et environs en matière d'habitat, de logements, d'infrastructures et de grandes zones d'activités pour une vingtaine d'années.

Le séminaire atelier qui a regroupé : les représentants de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat, ceux des services régionaux et locaux concernés, les élus locaux, les notabilités, les représentants des populations et le groupement de bureaux d'études Atelier 21/URBATEC s'est déroulé en deux phases de cinq (5) jours chacune. Durant la première phase intitulée **Constats/Bilan**, les participants, regroupés en quatre (4) grands groupes : Habitat; Economie; Voirie, Réseaux Divers, et Environnement et Équipements ont procédé à un diagnostic/bilan de la ville de Sikasso et environs à travers une évaluation des actions du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme arrivé désormais à terme.

L'évaluation des actions du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme a permis de tirer les conclusions suivantes :

Habitat

- Une amélioration du logement dans les quartiers anciens sans que cela se traduise par celle de son environnement;
- Une consommation soutenue d'espaces périphériques pour les besoins d'habitat. Pour une prévision de 400 ha, la consommation d'espace a atteint 750 ha soit presque le double.

Il y a donc un gâchis foncier dans la mesure où les prévisions de population n'ont pas dépassées. Ceci s'explique dans un moindre degré par le dynamisme de la ville et principalement par le non respect des règles en matière de lotissements : dépassement des prévisions pour les superficies de parcelles (300m²) et non respect des procédures en matière de lotissement (plusieurs extensions pour un seul lotissement).

L'expansion s'est principalement faite dans les zones indiquées par le Schéma (61%) même si de nouvelles zones ont été ouvertes à l'urbanisation.

L'analyse du type d'opérations a mis en relief la prédominance des parcelles sans viabilisation. Seules deux opérations ont été réalisées dans le cadre d'un programme d'habitat planifié (villages CAN).

Les opérations sont très souvent faites sans un minimum de viabilisation. Ceci est particulièrement vrai pour les opérateurs privés qui vendent leurs parcelles en laissant tout à la charge de la collectivité.

La répartition par type d'opérateurs montre que 20% des opérations ont été l'œuvre d'opérateurs privés

- **Une progression rapide de l'habitat spontané.**

Activités économiques

- Une réhabilitation des équipements marchands de la ville : marchés et gare routière dans le cadre du PDUD;
- L'aménagement partielle de deux zones de bureaux;
- L'aménagement partiel de la zone industrielle et de zones de garages.

Voirie-Réseaux Divers-Environnement

- Une amélioration de la voirie urbaine et des liaisons entre la ville et les villages grâce notamment au PDUD;

Équipements

- L'équipement de la zone de la zone administrative actuelle en direction de l'ancien aéroport sur une superficie de 40 ha et la création d'une mini-zone de bureaux de 5ha à l'Est du village CAN de Ouayéréma;
- La construction ou la réhabilitation/extension de services administratifs de différents niveaux : Région, Cercle ou commune;
- La poursuite de la réhabilitation du centre commercial central et de celui de Médine, la création de deux centres commerciaux avec marchés de quartier de 5 ha chacun au Sud de Sanoubougou II et dans le futur quartier de l'ancien aéroport;
- L'aménagement de deux zones de garages par le prolongement de la zone de garages sur la route de Bamako et la création d'une zone de garage sur la route de Bouaké ;
- L'aménagement de la zone industrielle actuelle et son extension sur une superficie de 25 ha à l'Ouest;
- L'aménagement de deux zones d'hydrocarbures à proximité des gares routières de la Route de Bouaké et de celle de Bamako;
- L'aménagement de deux zones des douanes et entrepôts à côté des gares routières des routes de Bouaké et Bamako;
- L'aménagement d'une zone universitaire avec construction de lycée, de centres de formation technique professionnelle et de l'université;
La création ou le renforcement d'infrastructures scolaires d'enseignement fondamental et préscolaire;
- L'aménagement de trois gares routières dans la zone de l'ancien aéroport et à l'entrée de la ville routes de Bouaké et Bamako;
- La construction ou la réhabilitation de locaux pour les services de sécurité;
- La construction d'un centre de santé de référence, de six CSCOM, d'un hôpital régional et d'un CHU;
- L'équipement de l'abattoir et l'aménagement du marché à bétail;
- La construction d'une dizaine d'hôtels et d'un musée régional dans la ville;
- L'aménagement d'un parc d'attraction pour enfants et d'un centre multifonctionnel des jeunes et des femmes sur le site de l'ancien aéroport;
- La protection et l'aménagement de sites historiques;
- La réhabilitation des mosquées et cathédrales;

Le coût du Schéma a été estimé à environ 57,212 milliards dont

- Etat 10,235 milliards soit 17,9%
- Collectivités 30,757 milliards soit 53,8
- Populations 0,660 milliards soit 1,2%
- Privés 15,560 milliards soit 27,2%

Pour une mise en œuvre efficiente du Schéma Directeur, les séminaristes ont défini des stratégies de mise en œuvre. Il ont notamment préconisé la constitution d'un comité de suivi pour sa mise en œuvre, comité présidé par le Préfet et composé des différents acteurs du développement urbain.

Sikasso, le 25 Février 2005

Le Président de Séance

Le Secrétaire de Séance


Calixte TRAORE,
Administrateur Civil


Mama SYLLA
Inspecteur des Services Economiques



REGION DE SIKASSO

--- oOo ---

CERCLE DE SIKASSO

--- oOo ---

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

--- oOo ---

DÉCISION N° 040 /PREF/CS

PORTANT APPROBATION DE LA DELIBERATION N° 004 /CO.U.SIK
PORTANT ADOPTION DU PROJET DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE
SIKASSO ET ENVIRONS (REVISION DES OUTILS DE GESTION URBAINE).

LE PREFET DU CERCLE DE SIKASSO

Vu, la Constitution ;

Vu, la Loi n° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration en République du Mali ;

Vu, la Loi n° 95-034 du 1^{er} avril 1995 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali ;

Vu, la Loi n° 96-059 du 4 novembre 1996 portant création des communes en République du Mali ;

Vu, la Loi n° 96-060 du 4 portant loi de finances ;

Vu, le Décret n° 95-210/PRM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération n° du du Conseil Communal de Sikasso,

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvée la délibération n° 004 /CO.U.SIK du 25/02/2005 du Conseil communal de Sikasso, relative à l'adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Sikasso et environs (Révision des outils de gestion urbaine) dans son projet dressé par le groupement de Bureaux d'Etudes d'Urbanisme Abdoulaye DEYOKO "URBATEC/ATELIER 21".

Article 2: La présente décision prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

- GR SKso1/CR
- Maire commune ... 1
- Archives/Chrono ... 2



Sikasso, le 25 Février 2005

Le Préfet du Cercle

Seydou Kalifa TRAORE
Administrateur Civil

BIBLIOGRAPHIE

1. Bailly Antoine S. : L'organisation urbaine : Théories et modèles
2. Banque Mondiale : Logement : Permettre aux Marchés de Fonctionner
3. Banque Mondiale : Politique Nationale d'Urbanisation dans les Pays en Développement
4. DANGROUP : Etude de Faisabilité du Réseau d'Adduction d'Eau Potable de la Ville de Sikasso Octobre 1992.
5. Décret n°03-594/P-RM du 31 Décembre 2003 relatif à l'étude d'impact sur l'environnement
6. Décret n°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de la planification urbaine
7. Décret n°05-115/P-RM du 09 Mars 2005 fixant les modalités de réalisation des différents types d'opérations d'urbanisme
8. Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances – Société d'Etudes Polytechniques « ISEPT » : Plan Stratégique d'Assainissement de Sikasso : Analyse de la Situation Actuelle Version Provisoire Novembre 2004
9. Direction Nationale de la Conservation de la Nature : Rapport Annuel 2002
10. Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique : Recensement général de la Population et de l'Habitat (Décembre 1976) Résultats Définitifs Tombe 3 : Répertoire de Village Décembre 1976.
11. Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique : Recensement général de la Population et de l'Habitat (Avril 1987) Résultats Définitifs Tombe 2 : Répertoire de Village Janvier 1990.
12. Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique: Recensement général de la Population et de l'Habitat (Avril 1998) Résultats Définitifs Tombe 4 : Répertoire de Village Décembre 2001.
13. Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat : Orientations pour la Planification des Equipements dans le Cadre de l'Aménagement de l'Espace
14. Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat : Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme de Sikasso et Environs 1983
15. Direction Régionale du Plan et de la Statistique de Sikasso : Annuaire Statistique de la Région de Sikasso Année 2003
16. Gaudin Lucien : Préparation des Projets Urbains d'Aménagement Document Technique de la Banque Mondiale 1987
17. Bamberger M. – Hewitt E. : Le Suivi et l'évaluation des programmes de développement urbain. Manuel à l'intention des directeurs de programme et des chercheurs Banque Mondiale 1986
18. Mahmoud GDOURA : Stratégie Nationale du Logement au Mali : Axer la Stratégie sur la Production de Terrains aménagés Etude de factibilité d'une Agence d'Aménagement de Terrains Novembre 199
19. Ministère de l'Intérieur-Banque Mondiale-Groupe Huit-BCEOM-SNED : Etudes du Développement Urbain de Bamako-Programmation Décennal des Investissements Septembre 1984
20. Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement à la Base-Banque Mondiale-Groupe Huit-BCEOM-SNED : Second Projet Urbain du Mali Septembre 1986
21. Ministère des Transports et des Travaux Publics-Banque Mondiale-Groupe Huit-SMUH : Projet Urbain du Mali

22. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat-Banque Mondiale-AGETIPE –Groupe Huit-BATI-BCEOM-SETCO-URBATEC : Troisième Projet Urbain du Mali, Etude de Factibilité Volume 1 et 2 1996.
23. Ministère Délégué à la Coopération et à la Francophonie – PDM – Club du Sahel – OCDE : L'Economie Locale de Sikasso, Mali, Etudes de cas du Programme : « Relance des Economies Locales en Afrique de l'Ouest » Juillet 1998
24. Mission de Décentralisation-DIRASSET : Avant-Projet de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Rapport Final Volume 2 : Schémas Régionaux 1994.
25. Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles-UNICEF-Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique-ARP Développement Grenoble : Cartographie des Infrastructures des Communes Rurales
26. Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles-Coopération Suisse : La Décentralisation au Mali : 50 Questions Réponses Programme d'Appui à la Décentralisation
27. Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles : Lois et Décrets de la Décentralisation Octobre 1998
28. Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles : Droit de la Décentralisation Mars 1997
29. La loi n°02-016 du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme
30. L'ordonnance n°00-027/P-RM du 22 Mars 2000 portant Code Domanial et Foncier
31. Service Locale d'Appui-Conseil à l'Aménagement et à l'Equipement Rural de Sikasso (SLACAER) : Rapport Annuel 2004.

Mme DIARRA
PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N°06- 052 /P-RM DU 06 FEV. 2006

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE SIKASSO ET ENVIRONS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2005 à 2024, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Sikasso et environs.

Article 2 : Ledit schéma directeur concerne la ville de Sikasso et environs, (Commune de Sikasso).

Article 3 : Ledit schéma directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent schéma directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P. U. S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Sikasso et environs, Commune de Sikasso.

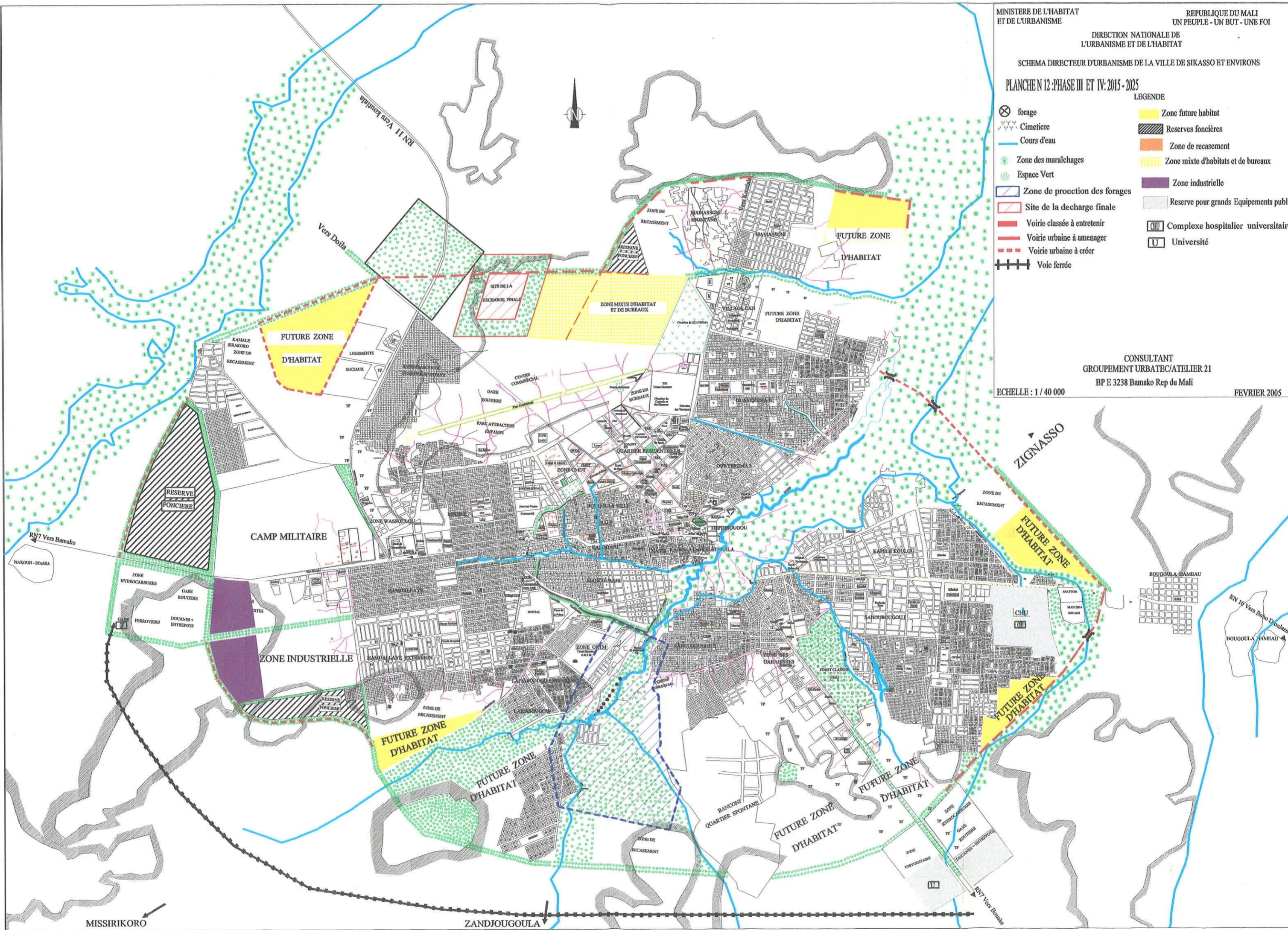
LEGENDE

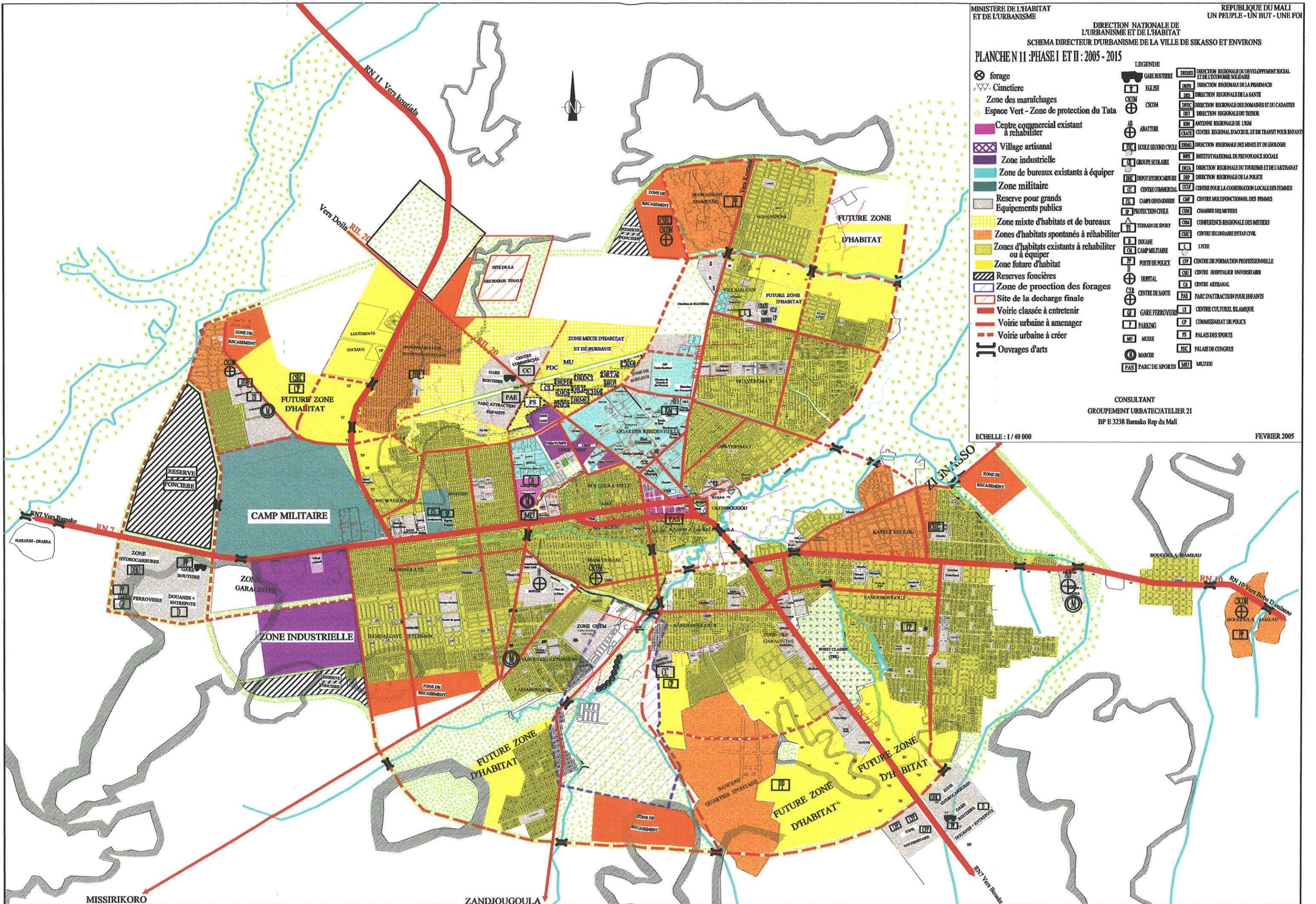
- ⊗ forage
- ☼ Cimetiere
- Cours d'eau
- Zone des marâchages
- Espace Vert
- Zone de proection des forages
- Site de la decharge finale
- Voirie classée à entretenir
- Voirie urbaine à amener
- Voirie urbaine à créer
- Voie ferrée
- Zone future habitat
- Reserves foncières
- Zone de recasement
- Zone mixte d'habitats et de bureaux
- Zone industrielle
- Reserve pour grands Equipements publics
- CHU Complexe hospitalier universitaire
- U Université

CONSULTANT
 GROUPEMENT URBAT/ATELIER 21
 BP E 3238 Bamako Rep du Mali

ECHELLE : 1 / 40 000

FEVRIER 2005





LEGENDE

	forage		GARE ROUTIERE		DIRECTION REGIONALE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ECONOMIE SOCIALE
	Cimetiere		EGLISE		DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE
	Zone des maraichages		CSOM		DIRECTION REGIONALE DES DOMAINES ET DU CADASTRE
	Espace Vert - Zone de protection du Tata		ARATTOUR		DIRECTION REGIONALE DU TRESOR
	Centre commercial existant à réhabiliter		ECOLE SECOND CYCLE		DIRECTION REGIONALE DES MINES ET DE GEOLOGIE
	Village artisanal		INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE		DIRECTION REGIONALE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT
	Zone industrielle		DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE		CENTRE POUR LA COORDINATION LOCALE DES FEMMES
	Zone de bureaux existants à équiper		CENTRE COMMERCIAL		CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES FEHMES
	Zone militaire		PROTECTION CIVILE		CHAMBRE DES METIERS
	Reserve pour grands Equipements publics		TERRAIN DE SPORT		CONFERENCE REGIONALE DES METIERS
	Zone mixte d'habitats et de bureaux		ECOLE		CENTRE SECONDAIRE ETAT CIVIL
	Zones d'habitats existants à réhabiliter ou à équiper		CAMP MILITAIRE		CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
	Zone future d'habitat		POSTE DE POLICE		CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
	Reserves foncières		HOPITAL		CENTRE ARTISANAL
	Zone de protection des forages		CENTRE DE SANTE		PARC D'ATTRACTION POUR ENFANTS
	Site de la decharge finale		GARE FERROVIERE		CENTRE CULTUREL ISLAMIQUE
	Voie classée à entretenir		PARKING		COMMISSARIAT DE POLICE
	Voie urbaine à aménager		MARKET		PALAIS DES SPORTS
	Voie urbaine à créer		MARKET		PALAIS DE CONGRES
	Ouvrages d'arts		MARKET		MUZEE
			MARKET		PARC DE SPORTS
			MARKET		MUZEE

ECHELLE : 1 / 40 000

CONSULTANT GROUPEMENT URBATEC/ATELIER 21 BP B 3238 Bamako Rep du Mali

FEVRIER 2005

PLANCHE N 10 : DRAINAGE DES EAUX DE PLUIE (CONSTATS)
LEGENDE

- COLLECTEURS NATURELS
- COLLECTEURS OU CANIVEAUX MACONNEES

CONSULTANT
GROUPEMENT URBATEC/ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

ECHELLE : 1 / 40 000

FEVRIER 2005

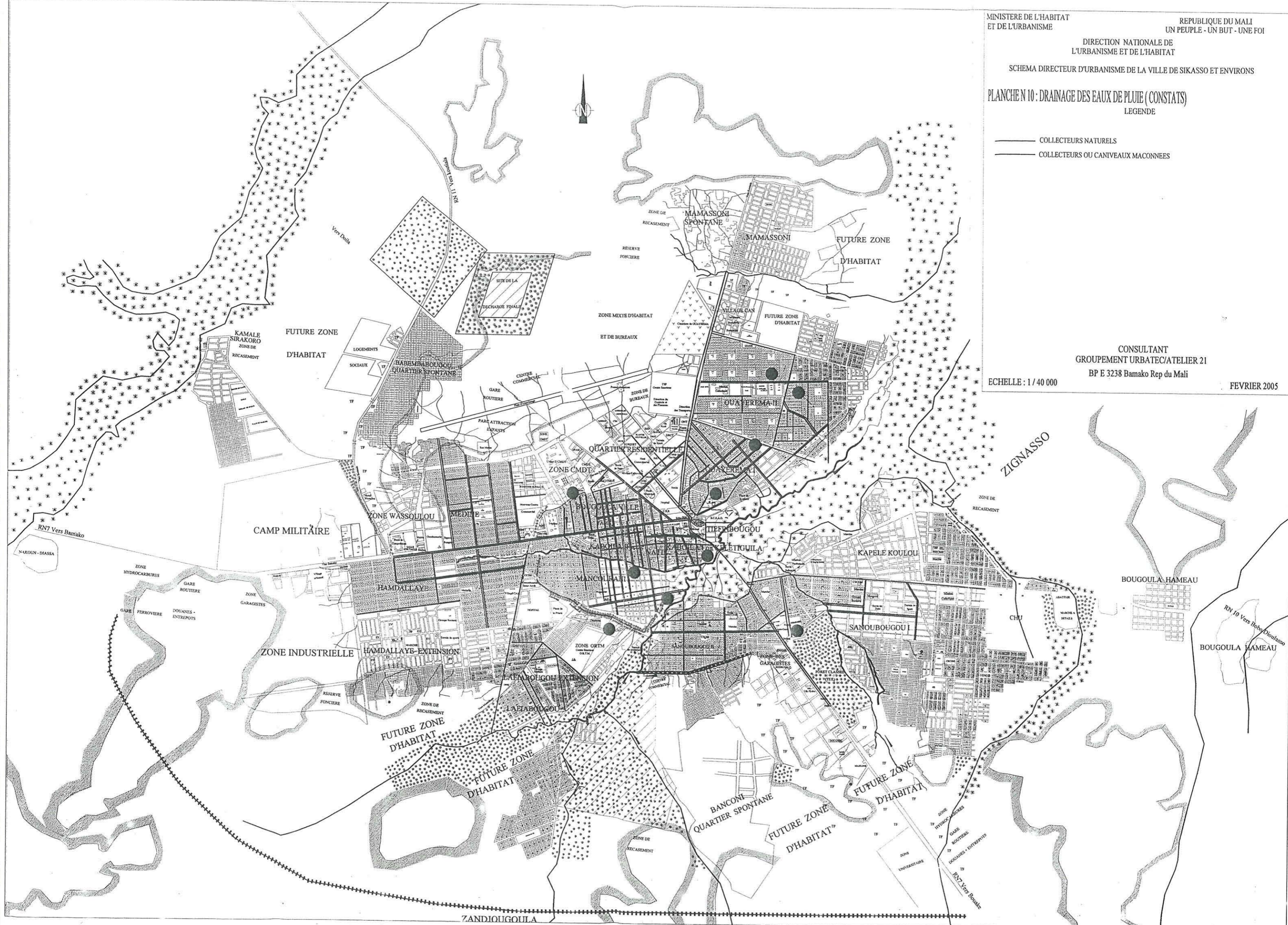


PLANCHE N°7 : ELECTRICITE

LEGENDE

- RESEAU HTA APRES 1982
- - - RESEAU HTA AVANT 1982
- RESEAU BT APRES 1982
- - - RESEAU BT AVANT 1982
- ☒ CENTRALE EDM -SA
- ▲ POSTE TRANSFORMATEUR

CONSULTANT
GROUPEMENT URBADEC/ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

ECHELLE : 1/40 000

FEVRIER 2005

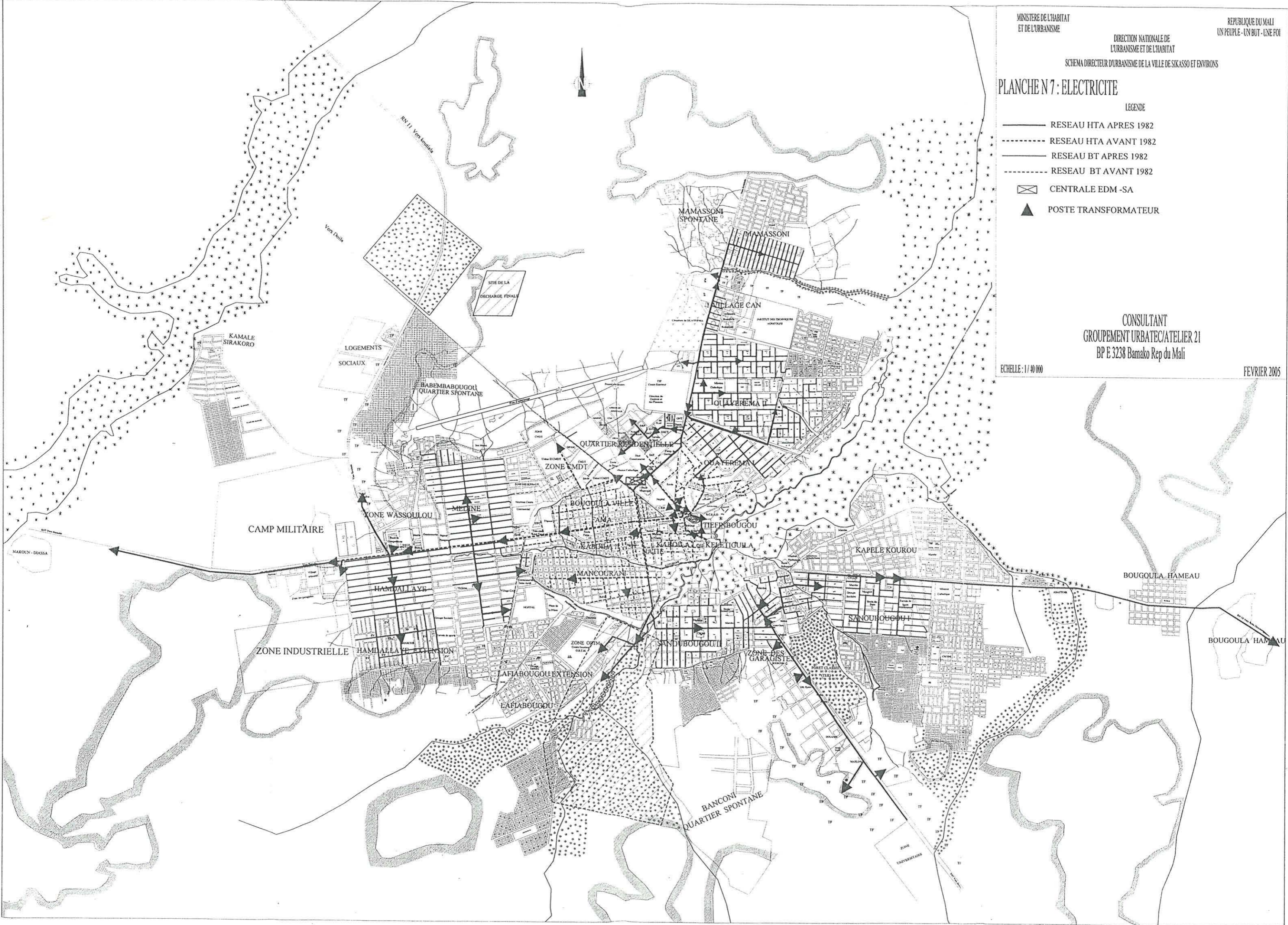


PLANCHE N 5 : ASSAINISSEMENT

LEGENDE

- COLLECTEURS NATURELS ET MARIGOTS A AMENAGER
- - - COLLECTEURS A CREER
- DECHARGES FINALES
- DEPOTS DE TRANSIT EXISTANTS A AMENAGER

CONSULTANT
GROUPEMENT URBATEC/ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

ECHELLE : 1 / 40 000

FEVRIER 2005

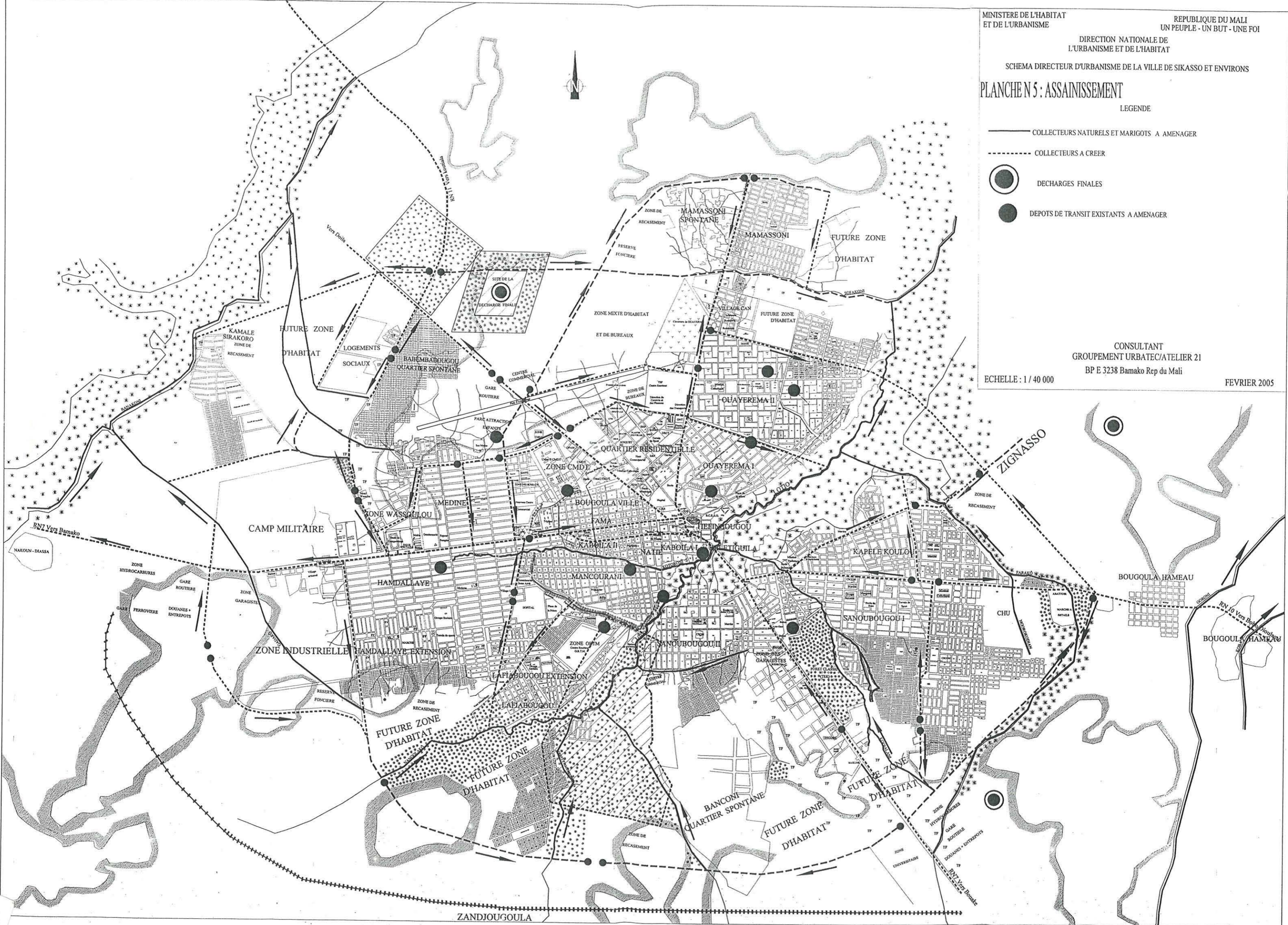


PLANCHE N 4 : VOIRIE PROJETEE

LEGENDE

- Voirie classée à entretenir
- - - Voirie urbaine à aménager
- Voirie urbaine à créer
- ++++ Voie ferrée
- Ouvrages d'arts
- Zone de protection des forages
- Site de la décharge finale
- ⊙ Emprise de voie

CONSULTANT
 GROUPEMENT URBADEC/ATELIER 21
 BP E 3238 Bamako Rep du Mali
 ECHELLE : 1 / 40 000
 FEVRIER 2005



PLANCHE N°1 : ETAT DES LIEUX

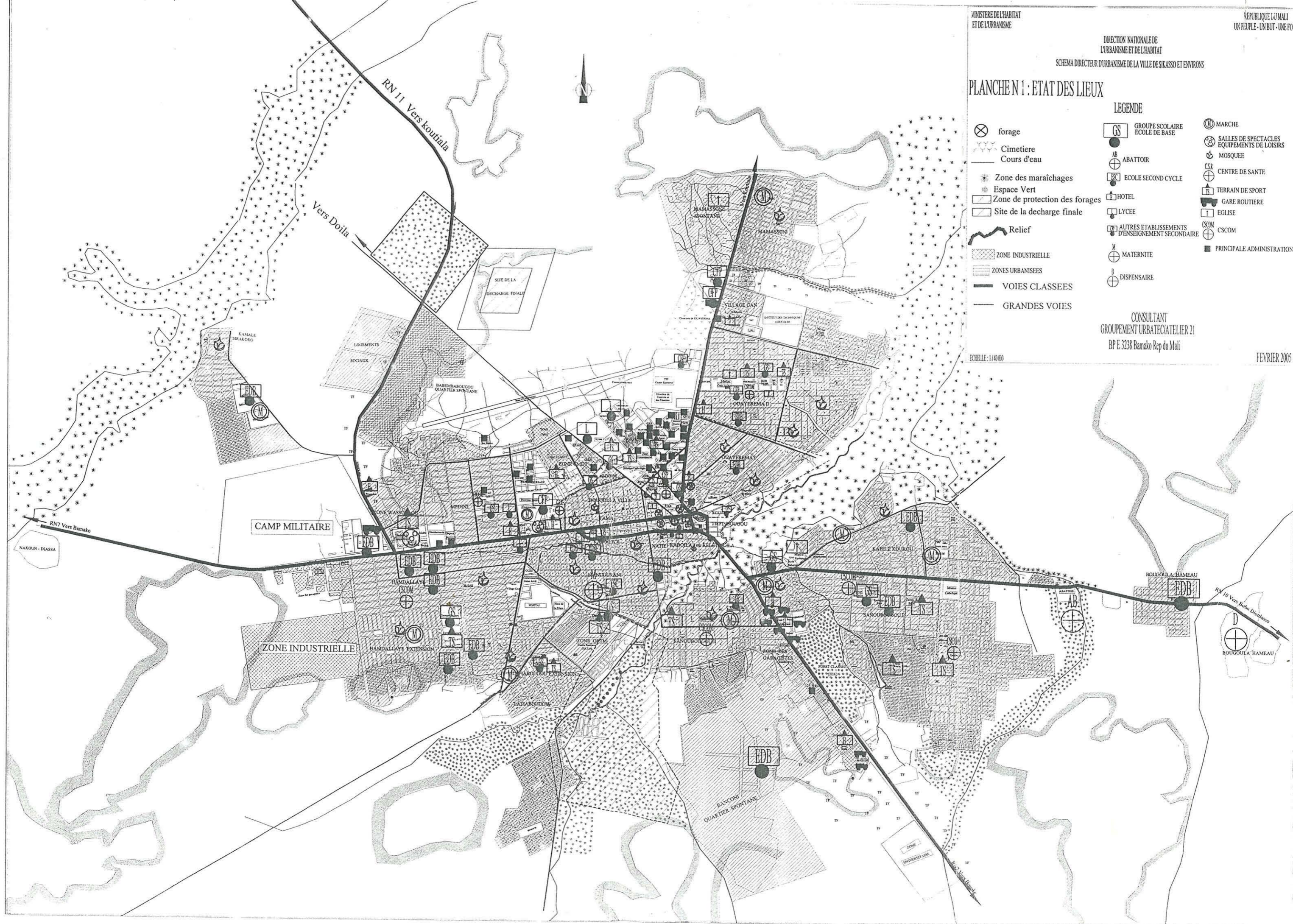
LEGENDE

- ⊗ forage
- ☼ Cimetiere
- Cours d'eau
- ☼ Zone des maraichages
- ☼ Espace Vert
- ▨ Zone de protection des forages
- ▨ Site de la decharge finale
- ~ Relief
- ▨ ZONE INDUSTRIELLE
- ▨ ZONES URBANISEES
- VOIES CLASSEES
- GRANDES VOIES
- GS GROUPE SCOLAIRE
- ECOLE DE BASE
- AB ABATTOIR
- ECOLE SECOND CYCLE
- HOTEL
- LYCEE
- AUTRES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
- M MATERNITE
- D DISPENSAIRE
- ⊙ MARCHÉ
- ⊙ SALLES DE SPECTACLES
- ⊙ EQUIPEMENTS DE LOISIRS
- ⊙ MOSQUEE
- ⊙ CENTRE DE SANTE
- ⊙ TERRAIN DE SPORT
- ⊙ GARE ROUTIERE
- ⊙ EGLISE
- CSOM
- CSOM
- PRINCIPALE ADMINISTRATION

CONSULTANT
GROUPEMENT URBADEC/ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

ECHELLE: 1/40 000

FEVRIER 2005



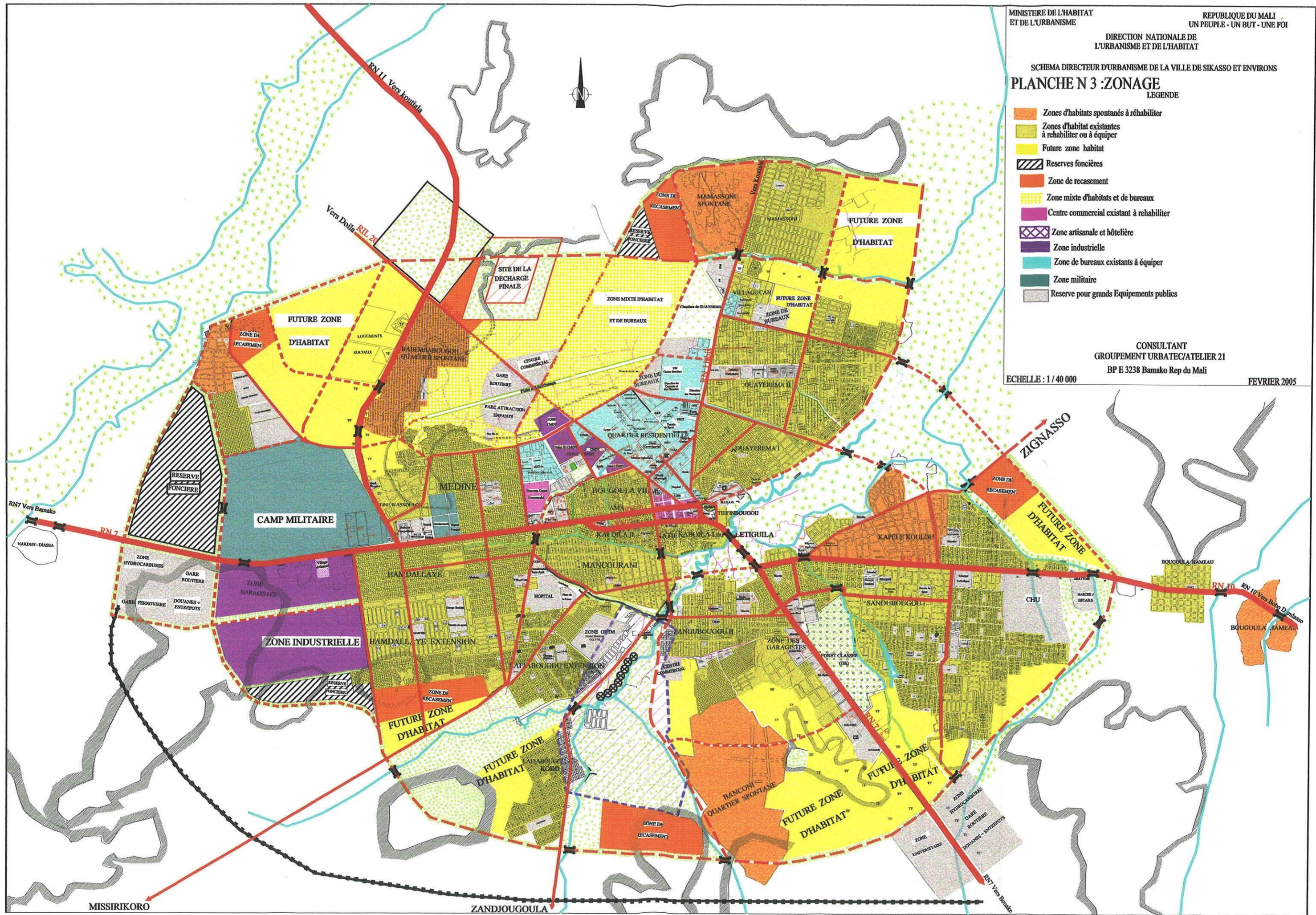
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE SIKASSO ET ENVIRONS
PLANCHE N 3 : ZONAGE
LEGENDE

- Zones d'habitats spontanés à réhabiliter
- Zones d'habitat existantes à réhabiliter ou à équiper
- Future zone habitat
- Reserves foncières
- Zone de recasement
- Zone mixte d'habitats et de bureaux
- Centre commercial existant à réhabiliter
- Zone artisanale et hôtelière
- Zone industrielle
- Zone de bureaux existants à équiper
- Zone militaire
- Reserve pour grands Equipements publics

CONSULTANT
GROUPEMENT URBATEC/ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

ECHELLE : 1 / 40 000

FEVRIER 2005



MISSIRIKORO

ZANDJOUGOULA

RN 7 Vers Boudou

RN 10 Vers Bobo Dioulasso

ZIGNASSO

Vers Dola RIL 20

RN 11 Vers Kouliko

PLANCHE N° 2 : EVOLUTION DU SITE

LEGENDE

- forage
- Cimetiere
- Cours d'eau
- Zone des maraichages
- Espace Vert
- Zone de protection des forages
- Relief
- LA VILLE AVANT L'INDEPENDANCE
- EXTENSION DE 1960 à 1982
- LES OPERATIONS D'URGENCE
- EXTENSION AU COURS DU SSAU

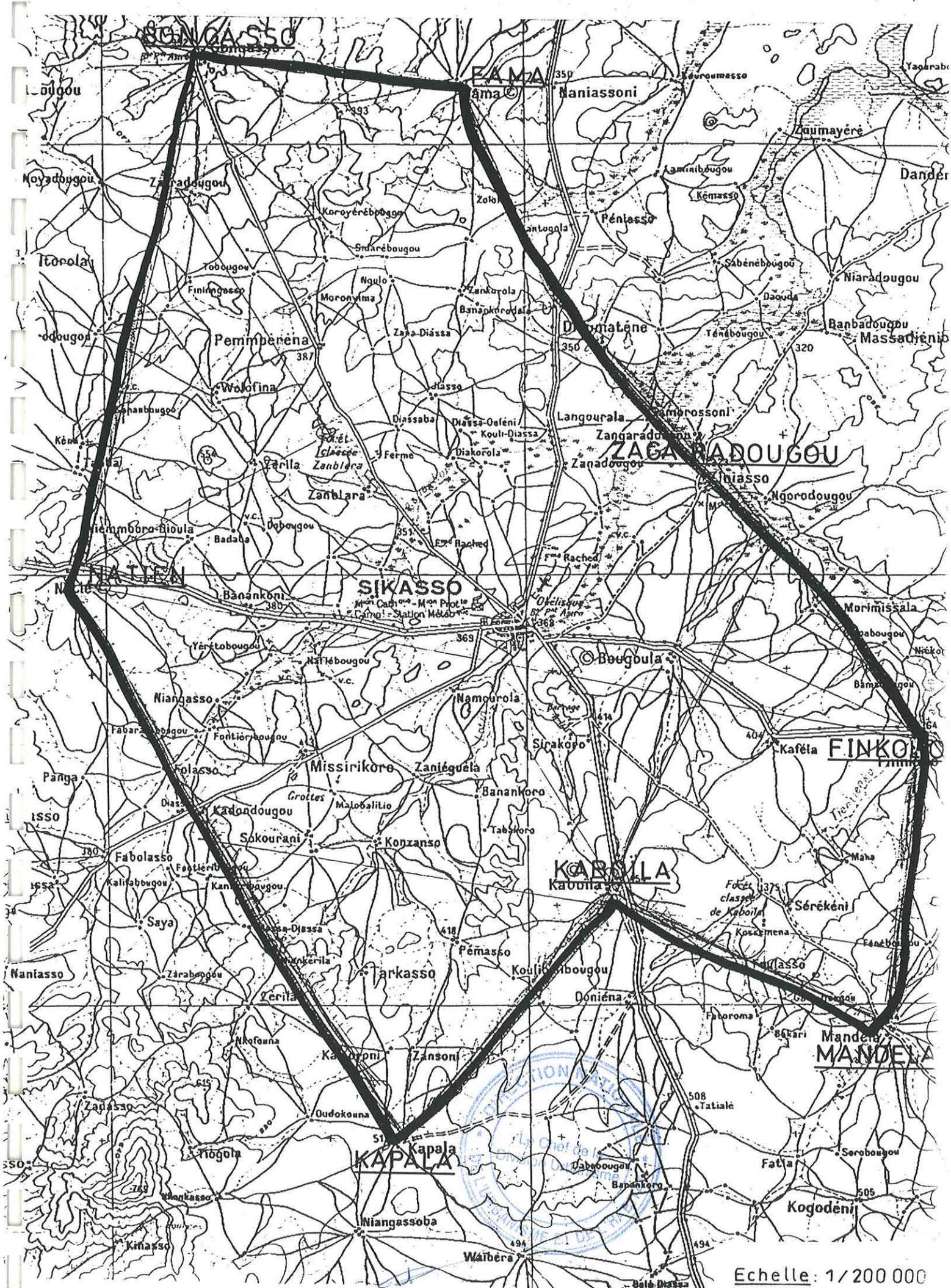
CONSULTANT
GROUPEMENT URBADEC/ATELIER 21
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

ECHELLE : 1/40 000

FEVRIER 2005



PERIMETRE D'URBANISATION DE LA VILLE DE SIKASSO



Echelle: 1/200 000